



21e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 13 décembre 2018 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Alain Vaucher (PLR)

Quarante-et-un Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schaforth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : -

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 18 est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

M. Alain Vaucher, Président : Bonsoir Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette vingt-et-unième séance du Conseil général. Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous rappelle la conférence de Madame Cabanes demain soir à la salle Erni du MIH à 20h.

21e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 13 décembre 2018 à 17h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 18e séance du Conseil général du 25 septembre 2018
2. **Budget 2019** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière - Rapports des sous-commissions
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
3. Réponse à la motion du PS "Stationnement pour la mobilité douce sur la nouvelle place de la gare"

Alain Vaucher
Président du Conseil général

Objets déposés

Motion du groupe UDC

L'aide aux entreprises locales

La Ville fait beaucoup d'efforts pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communal. Elle leur réserve de magnifiques terrains, peut renoncer à une part des impôts communaux, offrir l'équipement, accepter de déroger à certains points urbanistiques et bien d'autres possibilités encore ...

Force est de reconnaître que la promotion économique cantonale, à laquelle la Commune participe activement, a permis l'implantation de fleurons industriels dans nos montagnes.

Mais, et c'est une critique plusieurs fois émise à l'encontre de cet Office cantonal, il fait trop peu cas des forces indigènes qui, elles aussi, méritent une attention particulière.

En effet, ces acteurs-clef de l'économie locale, dont la présence est capitale pour la cohésion sociale de la Ville, bien plus que ces grandes enseignes qui embauchent pour beaucoup transfrontaliers, ces artisans donc, ne se voient certes pas refuser l'aide dont ils ont besoin, mais souvent dirigés vers des solutions jugées médiocres et inadéquates.

La Ville, par son Service économique soutient, il est vrai, les entrepreneurs locaux, par des conseils ou des aides administratives, mais celles-ci sont perçues souvent comme peu en rapport avec leurs attentes, par des PME locales qui devraient à notre sens, bénéficier de plus d'engagement !

Le Conseil communal est donc prié d'étudier quels moyens mettre en œuvre pour simplifier la vie des entreprises locales.

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine, Jean-Denis Christen, Marc Schaefroth, Christian Cassard, Lionel Favre

Motion du groupe UDC

Aides à l'installation : « ma boutique à l'essai » !

Le centre-ville se vide, il se paupérise, il est déserté par les commerçants. Le phénomène n'est pas uniquement constaté à La Chaux de Fonds et les causes sont multiples et bien connues.

Pour exemples, nous citerons l'attrait des centres commerciaux en périphérie de villes, concentrant une forte clientèle, la concurrence particulière exercée par le tourisme d'achat transfrontalier ou les loyers importants pratiqués au centre-ville ...

En 2013, la commune de Noyon, dans le Nord de la France inaugurait un nouveau dispositif afin de redynamiser son centre, rapidement repris par d'autres communes françaises : « Ma boutique à l'essai » !

Le principe est simple, et consiste à accompagner des porteurs de projets commerciaux vers des solutions administratives, et de leur proposer un loyer abordable au début, de ne l'augmenter que progressivement sur deux ou trois ans et, en cas d'échec, de ne pas leur faire supporter d'écasantes dédites. La démarche, pour nos autorités, consiste à pousser à s'engager les instances comme les chambres de commerce, de convaincre des propriétaires de prendre le risque d'accorder un loyer modéré pour une période de deux ou trois ans et d'organiser un accompagnement administratif auprès des responsables de services concernés.

Cela a plusieurs intérêts, le premier étant d'identifier des porteurs de projet, souvent de jeunes entrepreneurs ayant de fortes appréhensions à se lancer. Ensuite, cela permet également de consolider les projets de certains afin qu'ils aient des chances de voir le jour. Enfin, et c'est le but ultime, de revitaliser le centre-ville.

Le groupe UDC propose donc au Conseil communal d'étudier les opportunités de lancer dans notre ville, une initiative telle que « Ma boutique à l'essai ».

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine, Jean-Denis Christen, Marc Schafroth, Thierry Brechbühler, Christian Cassard, Lionel Favre

Motion du groupe PS

Ayons l'audace de nos ambitions...

Ce n'est pas en période de vache maigre qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité et puisque nous n'avons pas de pétrole, il nous faut des idées...

Et des idées, nous avons eu. L'idée de faire des économies. L'idée de diminuer ou de supprimer des prestations. L'idée de ne pas investir, même celle-ci nous a été soufflé par notre faible capacité d'investissement. L'idée de charger davantage les collaborateurs de notre ville plutôt d'engager, etc..

Et du côté des recettes, nous avons eu l'idée de mettre la pression sur le Canton ou sur nos partenaires, comme les CFF pour les réalisations urbanistiques. Nous avons eu l'idée d'impliquer la générosité d'entreprises privés ou de fondation pour soutenir d'importants projets en ville. Nous avons eu l'idée d'augmenter les impôts, hélas sans succès.

Et si nous commençons à faire la promotion de notre ville ? A vendre ses forces ! A vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?

Et pour augmenter l'attractivité de notre ville, nous avons besoin d'artisanats, de commerce et de PME. Car malgré l'important et inestimable vivier culturel et associatif que nous avons la chance d'avoir, sans emploi, nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir avec plein de chouette concert le soir...

Il nous faut donc avoir l'audace de nos ambitions et doter notre service de l'économie d'une véritable force de promotion pour analyser nos forces et nos faiblesses et nous permettre de « draguer » efficacement des entreprises, mais surtout de « conclure » !

Pour cela, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'établir un cahier des charges, soumis à la commission de l'économie, en vue de l'engagement d'un responsable de la promotion économique.

Pour le groupe socialiste

Michael Othenin-Girard, Carmen Brossard, Oguzhan Can, Patrick Jobin

Projet d'arrêté de la Commission financière

Article premier.- Le règlement de la Commission financière, du 23 novembre 2004, est modifié comme suit:

Art. 3a (nouveau):

¹ Les représentants des groupes politiques à la Commission financière donnent leur position qui se trouve à la fin des rapports relatifs au budget et aux comptes. Cette prise de position comprend 1500 caractères maximum, espaces compris, pour chaque prise de position.

² La prise de position définitive des groupes doit être rendue oralement lors de l'adoption du rapport de la Commission financière. Si la prise de position d'un groupe politique est manquante, la lecture des prises de positions des autres groupes n'est pas obligatoire et chaque parti politique envoie sans délai sa prise de position directement au secrétariat du Service des finances.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Le président de la commission financière
Cédric Haldimann

M. Alain Vaucher, Président : Nous passons donc au point 2, le budget 2019.

Rapport du Conseil communal

à l'appui de la version finale du

BUDGET 2019

(13 décembre 2018)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2019 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend:

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. PRESENTATION

Les indicateurs économiques sont positifs, les entrepreneurs ont des carnets de commande bien remplis et le taux de chômage baisse régulièrement pour atteindre 4.1% à La Chaux-de-Fonds à fin septembre, taux revenu au niveau de 2011, ce qui est réjouissant. En chiffres, il s'agit tout de même de 1231 personnes qui recherchent un emploi.

Dès lors, chacun s'attendrait à ce que les finances communales retrouvent l'équilibre, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas. Nous sommes toujours très dépendants du niveau de nos recettes fiscales et celles-ci

évoluent globalement très faiblement à la hausse par rapport au budget 2018. Les charges sont maîtrisées. Seuls bémols, la recapitalisation de prévoyance et les intérêts qui augmentent étant donné que nos déficits provoquent une augmentation de la dette.

Voici en résumé les éléments marquants par groupe de comptes.

40 Revenus fiscaux

Pour estimer les recettes fiscales, la Ville doit s'en remettre aux informations du service des contributions de l'Etat, qui ne pronostique toujours pas de reprise pour les personnes physiques et une faible évolution des impôts des personnes morales.

Etant donné qu'à fin septembre 2018, seulement 71% des personnes physiques ont été taxées et que 47% des personnes morales ont reçu un bordereau définitif pour la période de taxation 2017, il est possible que nous encaissions un correctif 2017 et une adaptation des tranches 2018 jusqu'à la fin de l'année car les contribuables, en général, ne s'empressent pas de demander des adaptations à la hausse de leurs acomptes.

En se basant sur les informations reçues, les impôts sur le revenu des personnes physiques sont inférieurs de plus de 3 millions par rapport aux comptes 2016 alors que les impôts des personnes morales augmentent de 1.6 million. Dès lors, il n'est pas possible de parler d'évolution positive des recettes de la Ville.

Il est à relever aussi que la population est en baisse et atteint 38'155 habitants à fin septembre, ce qui a aussi un impact sur nos recettes fiscales.

30 Charges du personnel

Conformément aux décisions prises au budget 2017, il n'y a pas d'octroi d'échelons quantitatifs et qualitatifs dans le budget 2019. Il avait aussi été décidé de réduire les salaires de 0.8 point pour assainir le "carnet du lait" de l'IPC et d'octroyer l'IPC pour l'année à venir. Dès lors, l'IPC étant de 1.2 point à fin août 2018, le personnel communal recevra une adaptation de 0.4 point en janvier 2019. La charge de prévoyance ne a augmenté d'environ 0.4 million par rapport aux comptes 2017 suite à l'augmentation de la cotisation employeur au 1^{er} janvier 2019.

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Si l'on déduit les 1.9 millions attribués à la rénovation des Anciens abattoirs et de la Maison du peuple dans le groupe 31, les dépenses en biens, services et autres charges d'exploitation sont stables.

36/46 Charges et produits de transfert

Les deux groupes évoluent dans les mêmes proportions. Cela n'a donc aucune conséquence sur le compte d'exploitation.

34 Charges financières

Le taux moyen des intérêts de la Ville est à 2.5%. Des emprunts de très longues durées ayant été faits avant 2015, il n'est pas possible de les remplacer par des emprunts à des taux plus intéressants. D'autre part, du fait que la Ville n'équilibre pas ses comptes, la dette augmente et avec elle, la charge d'intérêts.

44 Revenus financiers

Ce groupe enregistre quelques événements exceptionnels qui vont se produire en 2019. Il s'agit d'une vente de terrain, du bénéfice sur la vente de l'Usine électrique et de la liquidation de nos sociétés immobilières.

Le résultat final déficitaire de 6.8 millions, auquel il faut ajouter les éléments exceptionnels de 3.6 millions, amène **le résultat économique à un déficit de 10.4 millions**, en augmentation de 1.2 million par rapport aux comptes 2017. Nous avons donc toujours un déficit structurel. Le Conseil communal travaille à améliorer encore sa gestion pour réduire les coûts, mais s'il faut encore réduire les charges, certaines prestations devraient être supprimées, décisions qui seraient probablement nuisibles à l'image que l'on souhaite donner de la Ville. Il nous faut donc travailler à augmenter la population. Nous avons des infrastructures qui permettent d'accueillir davantage d'habitants. Le Conseil communal s'y emploie en développant des quartiers attractifs, en mettant en vente des parcelles de terrains pour villas, en sensibilisant les frontaliers et les pendulaires hors canton à venir s'établir chez nous et en préparant un dossier de communication qui présente les atouts de La Chaux-de-Fonds, tels que les logements disponibles, la pratique du sport, les activités culturelles, la simplicité des déplacements sur son lieu de travail, les activités pour les familles et l'accessibilité des transports et des commerces pour les personnes âgées. La liste n'est pas exhaustive, évidemment.

Le Conseil communal prépare également un rapport sur la politique de stationnement qui aura pour but principal d'améliorer la mobilité en ville de La Chaux-de-Fonds et permettra subsidiairement de générer des recettes significatives pour financer le développement et l'entretien des routes et des parkings en sollicitant principalement les personnes ne résidant pas en ville.

En matière d'investissements, de nombreux chantiers privés sont en cours de réalisation. L'habitat se développe, de nouvelles entreprises sont en construction, des PME existantes s'agrandissent. Aussi, les perspectives d'emploi en ville de La Chaux-de-Fonds sont positives. Dans ce contexte, le Conseil communal doit être proactif afin que ces nouvelles places de travail se concrétisent par de nouveaux citoyens. La Chaux-de-Fonds ne doit pas être considérée comme une banlieue du canton de Neuchâtel mais bien comme un centre attractif qui regorge d'activités durant les moments de loisirs de nos habitants. Tous les soirs, il se passe quelque chose dans la Métropole horlogère et le week-end les animations ne manquent pas. Il faut juste choisir ce qui convient à chacun.

Au niveau des investissements de la Ville, de grands projets sont en préparation :

- Un projet majeur va démarrer. Il s'agit de donner une nouvelle vie à l'espace se trouvant au Bois du Petit-Château et à l'Ancien Stand. Si le projet est accepté par le Conseil général, son inauguration est prévue en novembre 2020.
- Les Anciens abattoirs sont en cours de réhabilitation. Ceux-ci deviendront la plus grande salle polyvalente du canton et les travaux peuvent avancer plus vite que prévu grâce au bénéfice réalisé lors de la vente de l'Usine électrique.
- Les ascenseurs de la Gare vont prochainement être remis à la disposition des utilisateurs, axe piétonnier extrêmement important reliant le sud et le nord de la Ville.
- L'assainissement et la rénovation du Musée des beaux-arts se termineront prochainement.
- Le nouveau terrain synthétique des Foulets sera réalisé en 2019.
- La Step commencera les travaux relatifs au traitement des micropolluants.

- Une part importante du budget d'investissement est chaque année consacrée à l'entretien constructif des infrastructures nécessaires à la préservation de notre patrimoine.

Quant à l'Etat de Neuchâtel, il étudie diverses implantations d'activités cantonales à La Chaux-de-Fonds. Elles sont en cours d'élaboration et les dossiers se présentent actuellement de manière positive. Pour exemple, la création de la gare de la Fiaz a été validée par l'ensemble du Grand conseil. Cela laisse à penser que les prochains dossiers de l'Etat relatifs à des investissements en ville de La Chaux-de-Fonds pourraient être bien accueillis aussi. Une prise de conscience de l'importance de la ville de La Chaux-de-Fonds pour le canton de Neuchâtel est en marche, tant par les Autorités que les citoyens.

En conclusion, le Conseil communal met toute son énergie à assainir les finances de la Ville. D'importantes réformes sont à l'étude. Il aura besoin du soutien de toutes et tous pour les mettre en place, à savoir les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville, les Autorités législatives communales, les habitantes et les habitants ainsi que le canton. Tous ensemble, nous y arriverons et le Conseil communal ose espérer que les divergences politiques continueront à être mises au second plan afin de réussir un retour à la prospérité.

2. COMPTE DE RESULTATS

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit:

2.1 Comparaison Budget 2019 - Budget 2018

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	%
Charges d'exploitation	263'202'820.00	252'165'860.00	11'036'960.00	4.38
Revenus d'exploitation	-243'126'570.00	-231'682'310.00	-11'444'260.00	4.94
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'076'250.00	20'483'550.00	-407'300.00	-1.99
Résultat provenant de financements	-8'304'550.00	-295'480.00	-8'009'070.00	2710.53
Résultat opérationnel	11'771'700.00	20'188'070.00	-8'416'370.00	-41.69
Revenus extraordinaires				
Récupération créances perdues	0.00	-5'380.00	5'380.00	-100.00
Prélèvement à la réserve réévaluation PA (amort.)	-4'958'600.00	-4'958'600.00	0.00	0.00
Prélèvement aux fonds	-23'900.00	-23'900.00	0.00	0.00
Résultat réel avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	6'789'200.00	15'200'190.00	-8'410'990.00	-55.33
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	0.00	-10'000'000.00	10'000'000.00	-100.00
Résultat total	6'789'200.00	5'200'190.00	1'589'010.00	30.56

Le compte de résultats présente un budget 2019 déficitaire de CHF 6'789'200.-. En comparaison avec le budget 2018, le déficit est supérieur de CHF 1.6 million. Avant le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, le déficit du budget 2019 est inférieur de CHF 8.4 millions à celui du budget 2018. Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est prévu au budget 2019.

Le résultat extraordinaire du budget 2019 correspond principalement au prélèvement à la réserve pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine.

Les détails du compte de résultats par nature figurent dans le document 1.

Les variations principales par rapport au budget 2018 sont les suivantes (amélioration (-) / détérioration (+)):

Budget 2018, déficit (en millions)	5.2
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	10.0
Bénéfice sur vente immeubles et terrains patrimoine financier	0.5
Déficit économique	15.7
Détériorations pour 2019	
Charges de personnel	0.5
Diminution redevance utilisation domaine public (LAEL)	0.5
Diminution des amendes	0.5
Améliorations pour 2019	
Recettes fiscales	-1.0
Prélèvement au fonds à vocation énergétique	-0.5
Dividende Viteos	-0.8
Réévaluation des participations du patrimoine financier	-3.3
Réévaluation des immeubles et terrains du patrimoine financier	-0.6
Diverses détériorations et améliorations	-0.6
Déficit économique 2019	10.4
Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation	
Travaux de rénovation des salles communales	1.9
Bénéfice sur vente immeubles et terrains patrimoine financier	-3.0
Réévaluation des acquisitions du patrimoine financier	-0.6
Bénéfice liquidation sociétés immobilières	-0.7
Facturation de l'assainissement de prévoyance.ne	-1.2
Déficit budget 2019	6.8

Nous précisons que nous avons retraité le dividende et la réévaluation de la participation Viteos d'opérations extraordinaires en ordinaires par rapport à la présentation des comptes 2017. En effet, ces revenus ne doivent plus être considérés comme uniques.

2.2 Comparaison Budget 2019 – Comptes 2017

	Budget 2019	Comptes 2017	Ecart	%
Charges d'exploitation	263'202'820.00	254'072'113.43	9'130'706.57	3.59
Revenus d'exploitation	-243'126'570.00	-236'474'168.15	-6'652'401.85	2.81
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'076'250.00	17'597'945.28	2'478'304.72	14.08
Résultat provenant de financements	-8'304'550.00	-5'495'370.67	-2'809'179.33	51.12
Résultat opérationnel	11'771'700.00	12'102'574.61	-330'874.61	-2.73
Revenus extraordinaires				
Prélèvement à la réserve réévaluation PA (amort.)	-4'958'600.00	-4'958'536.00	-64.00	0.00
Prélèvement aux fonds	-23'900.00	-23'900.00	0.00	0.00
Résultat réel avant prélèvement à la réserve conjoncturelle et éléments extraordinaires	6'789'200.00	7'120'138.61	-330'938.61	-4.65
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêt TransN	0.00	-3'400'000.00	3'400'000.00	-100.00
Liquidation ex-CPC, part communale	0.00	-15'165'805.75	15'165'805.75	-100.00
Liquidation ex-CPC, part Viteos	0.00	-5'236'704.80	5'236'704.80	-100.00
Attribution provision part Viteos ex-CPC	0.00	5'236'704.80	-5'236'704.80	-100.00
Résultat total	6'789'200.00	-11'445'667.14	18'234'867.14	-159.32

En comparaison des comptes 2017, le budget 2019 présente une augmentation du déficit de CHF 18.2 millions. Cet écart s'explique par des recettes extraordinaires enregistrées dans les comptes 2017. Sans la prise en compte de ces résultats extraordinaires, nous constatons une légère baisse du déficit de CHF 0.3 million.

Les variations principales par rapport aux comptes 2017 sont les suivantes (amélioration (-) / détérioration (+)):

Comptes 2017, bénéfice (en millions)	-11.4
Enregistrement prêt TransN	3.4
Remboursement ex-CPC, part Ville	15.2
Remboursement ex-CPC, Viteos	5.3
Attribution provision prévoyance.ne, part Viteos ex-CPC	-5.3
Bénéfice sur ventes de terrains et immeubles	2.5
Amnistie fiscale	2.2
Dissolution provision cautionnement Polyexpo	1.4
Amortissements incorporels	-4.1
Déficit économique des comptes 2017	9.2
Détériorations pour 2019	
Charges salariales	0.4
Travaux de gros entretien des immeubles du patrimoine financier	0.5
Augmentation des intérêts passifs	0.9
Baisse redevance Viteos	1.0
Baisse subvention cantonale écoles et orthophonie	0.7
Fin subvention de la Confédération pour le parascolaire	0.3
Diverses détériorations et améliorations	0.5
Améliorations pour 2019	
Réévaluations immeubles, terrains, participations du PF	-1.9
Augmentation des amendes	-0.7
Prélèvement au fonds à vocation énergétique	-0.5
Déficit économique 2019	10.4
Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation	
Rénovation des salles communales	1.9
Bénéfice sur ventes de terrains et immeubles	-3.0
Réévaluation des acquisitions du PF	-0.6
Bénéfice sur liquidation des sociétés immobilières	-0.7
Augmentation dédommagements des communes (assainissement prévoyance.ne)	-1.2
Déficit budget 2019 (en millions)	6.8

Nous précisons que nous avons retraité le dividende et la réévaluation de la participation Viteos d'opérations extraordinaires en ordinaires par rapport à la présentation des comptes 2017. En effet, ces revenus ne doivent plus être considérés comme uniques.

2.3 Charges de personnel

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'669'350.00	1'613'300.00	1'614'608.45	3.47
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	52'265'710.00	51'640'020.00	51'209'516.05	1.21
302 Salaires enseignants	37'405'520.00	38'387'300.00	38'378'014.30	-2.56
303 Travailleurs temporaires	51'600.00	105'000.00	92'945.20	-50.86
304 Allocations	1'718'220.00	1'816'960.00	1'870'382.65	-5.43
305 Cotisations patronales	20'988'570.00	20'151'020.00	20'800'396.66	4.16
309 Autres charges de personnel	906'970.00	836'890.00	659'847.17	8.37
30 Total	115'005'940.00	114'550'490.00	114'625'710.48	0.40

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017 s'explique par les éléments suivants :

Variations en millions	Budget 2018	Comptes 2017
Adaptation de l'échelle des traitements à l'IPC	0.3	0.1
Augmentation de la masse salariale	0.0	1.0
Assainissement prévoyance.ne	0.9	0.4
Diminution des salaires des écoles	-0.9	-0.8
Vacances délai résiliation	0.2	-0.2
Variation heures supplémentaires et vacances	0.0	-0.3
Frais de formation et perfectionnement	0.1	0.2
Diverses variations	-0.1	0.0
	0.5	0.4

Lors de l'élaboration du budget 2017, il a été décidé d'adapter la grille salariale à l'IPC, soit une baisse de 2.4 points répartie sur les exercices 2018 à 2020 (-0.8 point par an). La progression de l'IPC entre 2017 et 2018 s'est élevée à 1.2 point. La répercussion de l'adaptation de la grille salariale à l'IPC (-0.8 point) et de la hausse de l'IPC (+1.2 point) conduit à une augmentation de 0.4 point de l'IPC, soit une hausse de 0.4% de l'échelle des traitements.

Pour prévoyance.ne, le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations implique des mesures d'assainissement dont une hausse du taux de cotisation de 1%, répartie à raison de 0.6% à charge des employeurs et 0.4% à charge des employés.

La diminution de l'effectif entre le budget 2018 et le budget 2019 s'explique principalement par une diminution de l'effectif théorique aux écoles. En effet, le nombre d'EPT mentionnés dans la statistique du personnel pour le budget 2018 des écoles est celui prévu au début de l'année civile 2018 et n'a pas pris en compte la réduction des effectifs de la rentrée de mi-août 2018.

Evolution des effectifs et de la masse salariale

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets évoluent comme suit :

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Différence par rapport au budget 2018
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	594.11	596.09	580.94	-1.98
Personnel, autres				
- Enseignants	359.37	372.54	373.40	-13.17
- Orthophonistes	9.42	9.63	9.59	-0.21
- OPCMN (protection civile)	4.10	4.10	4.10	0.00
Total des EPT	967.00	982.36	968.03	-15.36

Le personnel relevant de l'échelle communale augmente de 13 EPT entre les comptes 2017 et le budget 2019. Cette augmentation provient notamment de deux augmentations d'environ 4 EPT pour le Service de l'action sociale ainsi que pour le Service de la jeunesse. Entre les budgets 2018 et 2019 la baisse générale est de 1.98 EPT.

En ce qui concerne les orthophonistes et l'OPCMN ne dépendant pas de l'échelle communale, le nombre d'EPT est stable contrairement à la diminution au budget 2019 des EPT et des traitements des écoles. Cette baisse s'explique par différentes raisons. Les EPT du budget 2018 prenaient en compte 4 EPT relatifs aux responsables des foyers d'accueil qui ne sont plus pris en compte au budget 2019. Par ailleurs, suite à la suppression de la caisse de remplacement, les remplacements subventionnés ont fortement augmenté à partir du budget 2018. De plus, les traitements sont calculés en fonction des effectifs prévus à la rentrée de mi-août contrairement aux EPT qui se basent sur ceux prévus au début de l'année civile. Finalement, plusieurs enseignants non titrés ont été remplacés par des enseignants titrés (+ 15% de salaire) pour l'année scolaire 2018-2019.

Statistique du personnel

Services	Budget 2019			Budget 2018			Comptes 2017			
	Effectif*	Traitements bruts		Effectif*	Traitements bruts		Effectif*	Traitements bruts		
110			Conseil communal (secrétaires)	4.10	361'400.00		4.10	359'300.00	4.04	349'799.15
121			Chancellerie ¹	4.09	417'850.00		3.92	443'600.00	3.00	326'513.80
124			Service juridique ¹	0.00	0.00		0.00	0.00	1.31	190'015.25
125			Aff. régionales et relations extérieures ²	0.00	0.00		0.00	0.00	0.70	98'862.75
126			Communication	3.10	301'800.00		2.73	277'900.00	2.40	261'431.20
130			Contrôle des habitants	6.80	557'900.00		6.80	576'450.00	6.80	596'726.15
200			Service des bâtiments et du logement ³	20.70	1'890'800.00		19.80	1'809'730.00	15.33	1'390'364.75
201			Bâtiments divers d'utilité publique	7.49	589'100.00		7.79	618'000.00	7.99	634'088.90
210			Gérance - secrétariat ³	0.00	0.00		0.00	0.00	3.60	308'596.70
240			Domaines	0.20	19'300.00		0.20	18'300.00	0.15	15'273.75
301			SCAS - Office d'aide sociale	47.40	3'939'300.00		46.50	3'877'900.00	43.25	3'789'572.20
311			Centre santé sex-Planning fam.	1.60	161'800.00		1.60	162'800.00	1.60	163'474.95
315			SCAS - Maison de retraite	1.00	73'900.00		1.10	96'250.00	1.19	104'518.30
430-455			Ecole obligatoire ⁴	409.35	41'894'170.00		427.35	42'809'200.00	424.00	42'696'917.30
482			Centre de santé scolaire	3.71	405'500.00		3.71	403'900.00	4.25	452'288.80
483			Centre d'orthophonie	10.56	1'221'400.00		10.66	1'235'600.00	10.63	1'232'483.85
500			Service des affaires culturelles	2.88	343'500.00		2.88	342'600.00	2.88	329'306.00
501			Bibliothèque de la Ville	21.23	1'865'300.00		22.20	1'929'850.00	22.10	1'919'080.00
502			Bibliothèques des jeunes	7.39	634'600.00		7.39	628'850.00	7.42	641'227.00
505			Archives communales	0.80	72'950.00		0.70	57'600.00	0.70	56'797.65
510			Services généraux des musées	4.60	392'000.00		4.40	373'250.00	4.40	368'925.70
511			Musée d'histoire naturelle	2.55	287'010.00		3.95	398'350.00	4.54	428'662.00
512			Musée d'histoire	5.45	470'150.00		5.75	479'350.00	5.75	474'318.70
513			Musée international d'horlogerie	9.25	949'650.00		9.45	979'400.00	9.41	961'566.20
514			Musée des beaux-arts	5.55	572'750.00		5.55	577'050.00	5.38	559'470.05
515			Zoo du Bois du Petit-Château	8.30	649'050.00		8.30	640'400.00	8.30	646'068.80
520			Service des sports	3.20	318'400.00		2.85	272'300.00	2.85	287'112.85
521			La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	476'100.00		5.90	476'200.00	5.90	469'068.30
524			Piscine des Arêtes	4.00	321'350.00		4.00	340'150.00	4.00	360'724.25
525			Piscine, patinoires des Mélézes	9.80	866'200.00		9.80	858'000.00	9.97	861'804.90
550-552			Service de la jeunesse	71.44	5'661'700.00		69.74	5'561'550.00	67.73	5'550'298.05
600			Service des finances	11.30	997'950.00		11.20	1'007'200.00	11.01	986'598.50
620			Service des ressources humaines ⁵	6.70	642'500.00		7.10	664'150.00	6.98	644'134.35

Services	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
621 Sécurité et santé au travail ⁵	1.50	130'800.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700 Administration des infrastructures	1.80	197'400.00	1.80	196'700.00	1.80	193'649.85
701 Service technique ⁶	9.26	900'500.00	6.83	718'800.00	6.00	642'742.15
708 Service des espaces publics ⁵	139.90	11'596'200.00	139.11	11'490'000.00	140.78	11'524'220.60
720 Station d'épuration	6.00	597'600.00	6.00	597'200.00	6.00	590'249.30
725 Déchets des personnes physiques	1.00	82'400.00	1.00	82'000.00	1.00	80'915.90
755 Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement ²	16.80	1'695'700.00	15.80	1'605'270.00	11.09	1'149'434.85
770 Géomatique ⁶	0.00	0.00	1.90	167'100.00	2.07	113'859.60
813 SUE - Environnement ²	0.00	0.00	0.00	0.00	4.30	401'908.80
860 Sécurité publique	30.20	2'893'800.00	31.40	2'954'050.00	27.83	2'691'385.40
870-875 SIS et prévention incendie ²	56.00	5'053'500.00	57.00	5'199'150.00	53.50	4'829'595.30
890 OPC Organismes, Protection Civile	4.10	369'500.00	4.10	363'920.00	4.10	358'062.00
Total	967.00	90'872'780.00	982.36	91'649'370.00	968.03	90'732'114.85
Salaires du personnel en formation		1'233'900.00		1'252'600.00		959'335.05
Salaires CC (actuels et anciens)		1'669'350.00		1'613'300.00		1'614'608.45
Personnel temporaire ⁷		51'600.00		0.00		0.00
Cotisations patronales, autres charges		22'499'310.00		21'580'420.00		22'032'994.43
Primes pour mesures économiques		50'000.00		30'000.00		38'810.20
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		313'700.00
Vacances délai résiliation		-200'000.00		-430'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'171'000.00		-1'145'200.00		-1'085'852.50
Total charges de personnel (30)		115'005'940.00		114'550'490.00		114'625'710.48

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

¹ Dès 2018, le personnel du Service juridique (124) dépend de la Chancellerie (121).

² Dès 2019, la prévention incendie (1 EPT) intégrera totalement le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (755). La prévention incendie était auparavant prise en compte au centre 875 qui disparaît dès 2019. Dès 2018, le SUE-Environnement (813) a été transféré sous le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (755) qui a repris en outre l'essentiel des tâches du SARRE (129).

³ Le personnel du secrétariat de la gérance (210) est transféré au Service des bâtiments et du logement (200) dès 2018.

⁴ Le montant des traitements intègre les enseignants mais également les remplacements subventionnés et les traitements des devoirs surveillés.

⁵ Un nouveau service "Sécurité et santé au travail" (621) est créé en 2019 par le transfert d'EPT du Service des ressources humaines (620) et du Service des espaces publics (708).

⁶ Dès 2019, la géomatique (770) est transférée aux Services techniques (701).

⁷ Le traitement du personnel temporaire (agences de placement) était auparavant comptabilisé dans les traitements. Dès le budget 2019, le personnel temporaire figure à part, dans le bas du tableau.

2.4 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport aux budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel, marchandises	5'183'670.00	5'149'110.00	5'120'860.37	0.67
311 Immobilisations non portées à l'actif	997'590.00	1'235'410.00	1'093'565.95	-19.25
312 Alimentation et élimination	4'093'970.00	4'183'130.00	4'009'345.85	-2.13
313 Prestation de services et honoraires	16'987'270.00	17'200'100.00	16'473'951.68	-1.24
314 Gros entretien et entretien courant	5'459'640.00	3'418'460.00	3'327'641.24	59.71
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'775'090.00	2'787'510.00	2'754'589.37	-0.45
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	2'208'590.00	2'171'040.00	2'291'122.52	1.73
317 Dédommagements	821'930.00	806'560.00	791'415.21	1.91
318 Réévaluations sur créances	2'827'380.00	3'155'580.00	3'033'818.67	-10.40
319 Diverses charges d'exploitation	520'110.00	638'210.00	600'153.88	-18.50
31 Total	41'875'240.00	40'745'110.00	39'496'464.74	2.77

L'augmentation de cette rubrique s'explique principalement par une hausse des frais d'entretien des immeubles du patrimoine administratif (314) d'environ CHF 2 millions. Il est en effet prévu que le bénéfice résultant de la vente de l'Usine électrique de CHF 1.9 million soit utilisé pour rattraper le retard d'entretien des salles communales (Anciens abattoirs et Maison du peuple). Le bénéfice de la vente est prévu dans la rubrique 44 Revenus financiers du budget 2019.

Pour la rubrique prestations de services et honoraires (313), l'augmentation par rapport aux comptes 2017 de CHF 0.5 million provient des éléments suivants :

- d'un changement de présentation comptable par rapport aux comptes 2017 pour la participation aux services ambulanciers des autres communes de CHF 0.5 million qui figurait dans la rubrique 313 dans les comptes 2017 et antérieurs et présentée dans la rubrique 36 Dédommagements aux communes à partir du budget 2018;
- des honoraires pour le mandat d'exploitation de Viteos pour l'eau et l'éclairage public qui sont supérieurs de CHF 0.5 million au budget 2019 par rapport aux comptes 2017;
- de l'augmentation des frais d'entretien des chemins et routes pour CHF 0.2 million;
- diverses augmentations et diminutions pour CHF 0.3 million.

2.5 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'482'460.00	22'305'450.00	22'504'028.81	0.79
332 Immobilisations incorporelles PA	53'000.00	0.00	4'073'604.91	-
33 Total	22'535'460.00	22'305'450.00	26'577'633.72	1.03

Les amortissements des immobilisations corporelles augmentent légèrement par rapport au budget 2018 et sont inférieurs aux comptes 2017.

Pour les immobilisations incorporelles, l'exercice 2017 a enregistré exceptionnellement l'amortissement total des frais d'études qui n'étaient pas liés à un investissement réalisé.

Les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations sont compensés par le prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.6 Charges financières

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	10'218'500.00	10'758'200.00	9'358'003.66	-5.02
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000.00	100'000.00	88'273.52	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	4'825'660.00	3'872'700.00	4'352'063.62	24.61
344 Réévaluations immobilisations PF	30'000.00	80'000.00	163'336.55	-62.50
349 Différence charges financières	1'000.00	1'000.00	1'218.10	0.00
34 Total	15'175'160.00	14'811'900.00	13'962'895.45	2.45

Les charges financières présentent une augmentation de CHF 0.4 million par rapport au budget 2018 et de CHF 1.2 million par rapport aux comptes 2017. Cette hausse s'explique notamment par :

Variations en millions	Budget 2018	Comptes 2017
Variation des charges financières liées aux emprunts	-0.5	0.9
Augmentation charges biens-fonds PF	1.0	0.5
Diverses variations	-0.1	-0.2
	0.4	1.2

Charges financières

L'augmentation de l'endettement provoque une augmentation des charges financières. Cette hausse de l'endettement s'explique par le manque d'autofinancement ainsi que par le versement prévu début janvier 2019 de CHF 16.7 millions pour l'assainissement de prévoyance.ne. Etant donné que la Ville a une provision pour le déficit de couverture de prévoyance.ne, cette participation aux mesures d'assainissement n'engendrera pas de charges supplémentaires au compte de résultats mais va provoquer une hausse de l'endettement.

En ce qui concerne les intérêts supplémentaires liés à l'emprunt Depfa, un prélèvement est effectué à la provision constituée en 2015 pour couvrir la différence entre le taux fixe (2.63%) et le taux variable.

Augmentation des charges biens-fonds PF

La hausse des charges pour les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier est partiellement compensée par une réévaluation de ces immeubles (recettes en rubrique 44) et par un prélèvement au fonds à vocation énergétique.

2.7 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2019 CHF	Budget 2018 CHF	Comptes 2017 CHF	Solde réserve au 31.12.2017
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers:				
- Réserve forestière	1'000.00	1'000.00	3'173.00	184'393.45
- Réserve places stationnement	9'400.00	5'000.00	37'752.00	341'742.50
- Réserve eau	395'940.00	270'110.00	741'936.73	3'045'194.26
- Taxe d'épuration	50'080.00	278'410.00	0.00	1'426'486.85
- Fonds à vocation énergétique	1'020'000.00	1'020'000.00	0.00	0.00
35 Total	1'476'420.00	1'574'520.00	782'861.73	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'alimentation de diverses réserves et provisions autorisées par la nouvelle législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent partiellement ou totalement être autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué.

Un nouveau fonds à vocation énergétique a été créé en 2018 suite à l'introduction de la redevance à vocation énergétique prévue par la LAEL.

Le montant de cette redevance est estimé à CHF 1 million par année et est attribué au fonds à vocation énergétique.

2.8 Charges de transfert

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts revenus	389'710.00	370'000.00	475'155.00	5.33
361 Dédommagements à des collectivités publiques	26'041'450.00	26'468'380.00	25'683'751.27	-1.61
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	12'968'830.00	12'625'990.00	12'590'781.55	2.72
365 Réévaluations, participations PA	10'000.00	0.00	2'801.00	-
36 Total	39'409'990.00	39'464'370.00	38'752'488.82	-0.14

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'à des dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports et aux institutions spécialisées ainsi que les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles. Les principales variations sont les suivantes :

Variations en millions	Budget 2018	Comptes 2017
Augmentation du budget 2019 par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017	0.0	0.7
Changement de présentation comptable	0.0	-0.5
Augmentation "réelle"	0.0	0.2
Diminution de la facture sociale	-0.4	-0.3
Augmentation des subv. dans les domaines pré et parascolaires	0.2	0.2
Augmentation participation au pot commun des transports	-0.1	0.1
Diverses augmentations (+) / diminutions (-)	0.3	0.2
	0.0	0.2

Pour le changement de présentation comptable par rapport aux comptes 2017, il s'agit de la participation aux services ambulanciers des autres communes qui figuraient dans la rubrique 313 dans les comptes 2017 et antérieurs.

2.9 Charges extraordinaires

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
38 Total	0.00	0.00	5'236'704.80	0.00

Aucune charge extraordinaire n'est prévue au budget 2019.

En 2017, une attribution de CHF 5.2 millions a été comptabilisée dans les charges extraordinaires correspondant à la part Viteos reçue lors de la liquidation des fonds résiduels de l'ex-CPC. Cette part a été enregistrée en recettes extraordinaires (rubrique 483) et a été attribuée à la provision relative à prévoyance.ne conformément à la convention d'actionnaires de Viteos.

2.10 Revenus fiscaux

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	92'825'000.00	93'647'000.00	95'288'743.39	-0.88
401 Impôts directs, personnes morales	14'456'000.00	12'755'000.00	14'117'723.13	13.34
402 Autres impôts directs	1'819'000.00	1'736'000.00	2'007'850.20	4.78
Revenus fiscaux (contributions)	109'100'000.00	108'138'000.00	111'414'316.72	0.89
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	450'000.00	433'000.00	453'508.95	3.93
40 Total	109'550'000.00	108'571'000.00	111'867'825.67	0.90

Le budget 2019 présente une augmentation de CHF 1 million par rapport au budget 2018 et une baisse de CHF 2.3 millions par rapport aux comptes 2017.

Les impôts sont répartis selon les coefficients Etat/Communes qui diffèrent selon les années et les hypothèses lors de l'élaboration des budgets. Les coefficients pris en compte sont les suivants :

Coefficients	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2018	Comptes 2017
Personnes physiques	125/75	124/76	125/75	124/76
Personnes morales	125/75	124/76	125/75	124/76
Frontaliers	50/150	50/150	50/150	50/150

La modification des coefficients n'est pas le seul élément à considérer dans les variations entre les différents exercices. Nous résumons ci-dessous les variations principales :

Variations en millions	Budget 2018	Comptes 2017
Transfert 1 point d'impôt au canton (dont 1 mio pour les PP)	-1.2	-1.2
Baisse (-) / hausse (+) des impôts personnes physiques	-1.1	0.1
Hausse des frontaliers	0.9	0.2
Hausse des impôts des personnes morales	1.1	0.7
Hausse du fonds intercommunal personnes morales	1.0	0.0
Amnistie fiscale	0.0	-2.2
Diverses variations	0.3	0.1
Augmentation (+) / baisse (-) des recettes fiscales	1.0	-2.3

En ce qui concerne l'impôt des personnes physiques, le budget 2019 prévoit une légère hausse par rapport aux comptes 2017, après la prise en considération du transfert d'un point d'impôt au canton et l'amnistie fiscale.

L'impôt des personnes morales ainsi que notre participation au fonds intercommunal des personnes morales sont en progression suite à la reprise conjoncturelle. Il est cependant très difficile de connaître l'évolution future de ces recettes qui sont très volatiles.

2.11 Revenus de concessions

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	191'230.00	188'730.00	177'014.53	1.32

Les revenus comprennent diverses concessions. Celles-ci demeurent stables.

2.12 Prestations de services et taxes

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	9'400.00	5'000.00	37'752.00	88.00
421 Emoluments administratifs	944'480.00	945'300.00	1'081'878.20	-0.09
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	24'094'170.00	24'443'850.00	24'131'034.33	-1.43
425 Recettes sur ventes	7'784'640.00	7'708'540.00	8'049'114.29	0.99
426 Remboursements	3'111'650.00	3'110'410.00	3'362'244.54	0.04
427 Amendes	1'558'000.00	2'049'560.00	898'079.78	-23.98
429 Autres taxes	1'509'660.00	1'402'380.00	1'885'198.91	7.65
42 Total	39'012'000.00	39'665'040.00	39'445'302.05	-1.65

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

La baisse de la rubrique 424 par rapport au budget 2018 provient notamment de la baisse de CHF 0.5 million de la redevance de Viteos pour l'usage du domaine public. Par rapport aux comptes 2017, cette redevance a baissé de CHF 1 million qui est compensée par l'introduction de la redevance à vocation énergétique pour CHF 1 million également.

L'augmentation des amendes (427) par rapport aux comptes 2017 s'explique par la création de la brigade auxiliaire et au temps dégagé pour les agents par l'externalisation des commandements de payer. Cependant, le montant porté au budget 2019 est inférieur à celui de 2018 car il prend en considération le risque que le budget 2018 ne soit pas atteint.

2.13 Revenus divers

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	294'100.00	401'200.00	234'682.18	-26.69
439 Autres revenus	0.00	1'400.00	1'438'000.00	-100.00
43 Total	294'100.00	402'600.00	1'672'682.18	-26.95

En 2017, les autres revenus correspondent à la dissolution de la provision pour les risques relatifs aux cautionnements des emprunts de Polyexpo SA.

2.14 Revenus financiers

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2018
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'073'070.00	1'096'870.00	767'626.22	-2.17
441 Gains réalisés PF	3'655'000.00	490'000.00	2'503'162.90	645.92
442 Revenus de participations PF	2'347'300.00	1'678'200.00	2'468'260.00	39.87
443 Produits des biens-fonds PF	6'965'380.00	6'698'470.00	6'834'584.60	3.98
444 Réévaluation immob. PF	7'399'300.00	2'929'000.00	4'808'723.00	152.62
445 Revenus financiers prêts et participations PA	42'000.00	37'670.00	41'559.15	11.49
447 Produits des biens-fonds PA	1'921'240.00	1'891'750.00	1'977'722.85	1.56
448 Produits des biens-fonds loués	38'420.00	40'420.00	41'977.40	-4.95
449 Autres revenus financiers	38'000.00	245'000.00	14'650.00	-84.49
44 Total	23'479'710.00	15'107'380.00	19'458'266.12	55.42

L'augmentation des revenus des intérêts (440) par rapport aux comptes 2017 provient essentiellement des intérêts moratoires des impôts dont le taux a augmenté en mars 2017, passage de 3% à 8%.

Pour le budget 2019, les gains réalisés sur la vente de biens du patrimoine financier (441) comprennent notamment la vente de l'Usine électrique et de terrains, ainsi que le bénéfice résultant de la liquidation des sociétés immobilières.

Les revenus de participations (442) comportent principalement le dividende de Viteos estimé à 6% s'élevant à CHF 2.3 millions (dividende de 6% ces dernières années).

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Les réévaluations des immobilisations (444) correspondent aux plus-values dégagées par les réévaluations du patrimoine financier (immeubles et actions). La nette augmentation au budget 2019 provient de la prise en compte de la réévaluation des actions Viteos estimée à CHF 5 millions.

2.15 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2019 CHF	Budget 2018 CHF	Comptes 2017 CHF	Solde réserves au 31.12.2017
45 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Taxe d'épuration	0.00	0.00	121'111.17	1'426'486.85
- Fonds forestiers	1'000.00	1'000.00	0.00	184'393.45
- Réserve déchets ménages	523'000.00	280'820.00	125'063.36	535'019.79
- Réserve déchets entreprises	308'720.00	121'660.00	33'099.01	241'508.09
- Fonds à vocation énergétique	520'000.00	0.00	0.00	0.00
45 Total	1'352'720.00	403'480.00	279'273.54	

Les prélèvements à la réserve forestière, aux réserves déchets ménages et entreprises sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total. Pour les domaines des déchets, l'augmentation exceptionnelle du prélèvement est liée aux mesures d'assainissement de prévoyance pour le personnel affecté à ce secteur.

Le prélèvement au fonds à vocation énergétique est prévu pour financer des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux lors de la rénovation des Anciens abattoirs et d'immeubles du patrimoine financier.

2.16 Revenus de transfert

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
461 Dédommagements de collectivités publiques	10'712'780.00	9'350'690.00	9'317'112.92	14.57
462 Péréquation financière et compensation des charges	14'304'700.00	14'352'580.00	14'352'582.00	-0.33
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	24'739'270.00	25'152'270.00	25'449'021.07	-1.64
469 Différents revenus de transfert	70'000.00	70'000.00	76'400.25	0.00
46 Total	49'826'750.00	48'925'540.00	49'195'116.24	1.84

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi le service ambulancier et la défense incendie région. L'augmentation est exceptionnelle pour le budget 2019 suite aux mesures d'assainissement de prévoyance ne répercutées sur le prix coûtant des élèves des autres communes ainsi que sur la participation des communes partenaires du SIS.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire. La baisse de ces subventions s'explique par la diminution prévue du nombre de classes et la baisse de la subvention cantonale pour l'orthophonie (diminution de CHF 130'000.- par rapport aux comptes 2017).

2.17 Revenus extraordinaires

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
483 Revenus divers extraord.	0.00	5'380.00	23'802'510.55	-100.00
489 Prélèvement capital propre	4'982'500.00	14'982'500.00	4'982'436.00	-66.74
48 Total	4'982'500.00	14'987'880.00	28'784'946.55	-66.76

En 2017, les revenus divers extraordinaires (483) comprennent la mise en compte du prêt à TransN (CHF 3.4 millions) ainsi que les parts de la Ville et de Viteos à la liquidation des fonds résiduels de l'ex-CPC (CHF 20.4 millions).

Le prélèvement au capital propre (489) correspond au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 10 millions au budget 2018) ainsi qu'au prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (CHF 5 millions).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart B19 - BU18	Ecart B19 - C17
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	15'423'600.00	14'420'730.00	9'418'135.18	1'002'870.00	6'005'464.82
- Recettes	-4'190'500.00	-2'827'000.00	-383'666.65	-1'363'500.00	-3'806'833.35
Investissements nets	11'233'100.00	11'593'730.00	9'034'468.53	-360'630.00	2'198'631.47
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	12'223'000.00	15'553'000.00	7'373'404.51	-3'330'000.00	4'849'595.49
- Recettes	0.00	-2'983'000.00	-12'801.00	2'983'000.00	12'801.00
Investissements nets	12'223'000.00	12'570'000.00	7'360'603.51	-347'000.00	4'862'396.49
Investissements nets totaux	23'456'100.00	24'163'730.00	16'395'072.04	-707'630.00	7'061'027.96

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 15 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figurent en annexe 9.

L'autofinancement ressortant du budget s'élève à CHF 9'128'910.- alors que les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances se montent à CHF 11'233'100.-. L'insuffisance de financement pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances est ainsi de CHF 2'104'190.-. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les investissements prévus.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente	Le chancelier
Katia Babey	Daniel Schwaar

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 6 novembre 2018;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête:

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	263'202'820.00
Revenus d'exploitation	CHF	-243'126'570.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	20'076'250.00
Charges financières	CHF	15'175'160.00
Revenus financiers	CHF	-23'479'710.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-8'304'550.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	11'771'700.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-4'982'500.00
Résultat extraordinaire (3)		-4'982'500.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	6'789'200.00

- b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit:

Dépenses	CHF	27'646'600.00
Recettes	CHF	-4'190'500.00
Total du compte des investissements		CHF 23'456'100.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 16 al. 6 RFC, il est dérogé à l'art. 16 al. 5 RFC.

Article 3 - ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Alain Vaucher

Le secrétaire
Thierry Brechbühler

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 6 novembre 2018;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête:

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 6'733'100.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs à CHF 200'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2019. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants:

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	5'093'100.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	1'640'000.00
		CHF 6'733'100.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution de présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Alain Vaucher

Le secrétaire
Thierry Brechbühler

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 6 novembre 2018;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête:

Article premier – Une enveloppe globale de 967 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2019, soit, 594.11 postes pour le personnel émanant de l'échelle communale et 372.89 postes pour le personnel soumis à l'échelle cantonale.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Alain Vaucher

Le secrétaire
Thierry Brechbühler

Rapport de la Commission financière

Budget 2019

(du 14 novembre 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	M. Oguzhan Can M. Pascal Bühler Mme Silvia Locatelli M. Patrick Jobin	
Pour le PLR:	M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher M. Cédric Haldimann	président
Pour le POP:	M. Julien Gressot M. Karim Boukhris M. Nathan Erard	rapporteur
Pour l'UDC:	M. Marc Schafroth M. Thierry Brechbühler	vice-président
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	

Composition du Conseil communal

Mme Katia Babey, présidente, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie à quatre reprises, soit le 24 septembre, le 24 octobre et les 5 et 14 novembre 2018.

Le Conseil communal a participé *in corpore* aux quatre séances de la Commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

Présentation générale du budget 2019

Selon le plan comptable MCH2, le budget 2019 présente un déficit de 6.8 millions sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Pour rappel, le budget 2018 présentait un déficit de 5.2 millions après prélèvement de 10 millions à ladite réserve.

Comme les autres années, le Conseil communal a établi un déficit dit « économique » en retirant du budget des éléments jugés extraordinaires. Ces éléments sont cités en page 5 du rapport du Conseil communal. Ce déficit « économique » s'établit à 10.4 millions contre 15.7 en 2018 et 9.2 en 2017.

Revenus fiscaux

Après transfert d'un point supplémentaire au profit du canton, on constate une nouvelle baisse de l'impôt des personnes physiques liée notamment à la baisse de population de la commune.

Cependant, l'impôt estimé des frontaliers remonte au niveau de 2017. Le revenu de l'impôt à la source reste stable. Ceci peut être vu comme un signe de reprise économique qui ne se retrouve pas encore au niveau de la population résidente puisque celle-ci n'est pas encore taxée.

Pour les personnes morales, les estimations faites sur la base des décomptes fournis par le canton à fin août affichent également un retour au niveau de 2017, voire au-delà pour la part liée aux entreprises sises dans la commune, malgré la perte d'un point d'impôt. Il est à noter que les rentrées prévues au titre du fonds intercommunal sont nettement moins optimistes que les prévisions établies par le Conseil d'État.

Investissements

Le budget 2019 prévoit pour 23.5 millions d'investissements dont 12.2 millions sont financés par des taxes. Comme les années passées, les crédits qui ne pourraient être utilisés en 2019 pour des raisons pratiques seront repris pour réaliser un autre investissement. Ainsi, le montant alloué devrait être réalisé dans son ensemble. Cela change par rapport à la pratique antérieure qui consistait à augmenter le volume d'investissement tout en sachant que l'ensemble ne pourrait être réalisé.

Il est ici demandé une dérogation au mécanisme de frein à l'endettement.

Subventions et charges de transfert

Le groupe 36 « Charges de transfert » qui représente une dépense globale de 39.4 millions comprend aussi bien les subventions versées par la Ville que l'ensemble des coûts liés à des concordats ou règlements pour le financement notamment des transports, de l'aide sociale, de l'accueil pré- et parascolaire, ... À la demande de la Commission financière, le Conseil communal a changé la présentation de ce groupe pour mettre en évidence les dépenses sur lesquelles les autorités n'ont pas de prise.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les sous-commissions se sont réunies les 22 et 23 octobre 2018. La Commission financière a passé en revue les rapports des sous-commissions lors de sa séance du 5 novembre 2018.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Le budget 2019 demeure le reflet d'une situation financière particulièrement difficile dont l'ampleur et la réalité consternante ne s'inversent pas depuis les comptes 2014. Malgré nos efforts sur tous les fronts possibles, les modifications intervenues ou prévues, loin de gommer les disparités, telles des vagues successives, contribuent à maintenir la Ville dans une situation précaire voire même à empirer sa situation.

Force est de constater que nous sommes aujourd'hui très loin des objectifs du rapport de novembre 2013 du Conseil d'État visant à l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes.

Malgré tout, le budget 2019 des investissements permet de voir l'avenir avec plus d'optimisme tant les projets prévus participeront à la vitalité et au rayonnement de notre ville. Ce budget permet également de préserver un soutien essentiel aux activités populaires, culturelles et sportives du tissu associatif, des commerçants et artisans qui font vivre La Chaux-de-Fonds.

Convaincus qu'il faudra s'unir pour inverser les tendances actuelles et éclaircir un avenir qui semble aujourd'hui pour le moins incertain, nous en appelons au sens des responsabilités de chacun-e et à l'esprit d'innovation qui a fait la réputation de notre région. Nous tenons encore à remercier l'ensemble des services et des collaborateurs pour les efforts fournis dans cette situation particulièrement difficile.

Nous soutenons l'acceptation du budget 2019.

Préavis du groupe PLR

La situation financière de notre commune reste très préoccupante et le déficit structurel reste très important.

Le Conseil communal est-il trop prudent dans l'établissement de ce budget 2019 ? Non. Nous en donnons les raisons : Nous sommes relativement proches de la limite inférieure de fortune nette en-dessous de laquelle nous n'avons pas le droit d'aller. Dans cette situation, nous devons être suffisamment rigoureux pour que seule une bonne surprise soit possible. Si certaines estimations de recettes sont conservatrices malgré la reprise économique, il faut aussi considérer l'endettement très important, duquel il faut freiner l'augmentation.

Nous constatons que le Conseil communal s'engage à faire des économies, à rendre plus efficace et à rationaliser le fonctionnement de la Commune. Cela prend du temps et nécessite de saisir des opportunités, qui souvent ne se présentent que dans des fenêtres temporelles précises. Le Conseil communal s'affiche clairement comme attentif à saisir les potentialités encore à venir et nous l'y encourageons. Même si cela s'accompagnera inmanquablement de baisses de prestations.

Nous rendons attentif au fait que, au-delà de l'exercice 2020, les augmentations systématiques des salaires vont se remettre en route, faisant augmenter continuellement les charges de personnel, ce qui ne sera pas supportable.

Les représentants du groupe PLR à la Commission financière recommandent l'acceptation du budget 2019.

Préavis du groupe POP

Les années se suivent et le budget 2019 ressemble aux quatre qui l'ont précédé. Un cinquième budget de crise. Cette situation est d'autant plus inquiétante puisque depuis 2015 et malgré des efforts d'économies très importants, notre situation financière ne semble pas s'améliorer. Pis, si les hypothèses retenues par le Conseil communal pour l'établissement de son plan financier et des tâches se confirment, les déficits devraient encore s'accroître jusqu'à l'horizon 2022 en tout cas. Ceci malgré les efforts consentis par des services aujourd'hui en sous-dotation même après réorganisation ; ceci malgré des baisses de subventions drastiques qui mettent à mal nos associations ; ceci malgré la péjoration des conditions salariales du personnel ; ceci malgré la hausse de taxes et du prix des

prestations ; ceci malgré des investissements insuffisants ; et ceci sans hausse d'impôts.

Aujourd'hui, notre collectivité a accompli tout ce qui était en son pouvoir, elle a consenti de nombreux sacrifices.

Néanmoins, les commissaires POP acceptent ce cinquième budget de crise mais ce sera probablement le dernier. Tant nous sommes lassés par le fait que chaque franc économisé dans notre Ville soit englouti par un nouveau transfert de charges ou une nouvelle baisse de revenu imposés par le Canton.

Préavis du groupe UDC

En préambule, les représentants du groupe UDC recommandent d'adopter le budget 2019 tel que présenté. Bien que toujours déficitaire à hauteur de plus de 6 millions de francs, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire, nous constatons que ce budget est en nette amélioration par rapport au budget 2018, hors prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Les efforts fournis ces dernières années doivent continuer et d'autres mesures plus restrictives doivent être mises en place afin de revenir à l'équilibre financier dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne les investissements, il est important que la Ville poursuive sa politique bien que les moyens soient limités. La dérogation au frein à l'endettement ne doit pas devenir une habitude.

L'attrait de nouveaux contribuables dans notre commune étant un point clé afin d'apporter de nouvelles recettes liées à l'imposition des personnes physiques, il nous paraît important de soutenir de nouveaux investissements ambitieux mais qui, à terme, apporteront une plus-value non négligeable en termes de qualité de vie, de loisirs ou encore de mobilité.

L'Etat doit, quant à lui, prendre ses responsabilités vis-à-vis des communes. En effet, les reports de charges à répétitions n'aident en rien notre travail visant à rétablir des finances saines. Nous ne pouvons plus tolérer des telles pratiques qui nuisent au bon fonctionnement des communes Neuchâteloises et il est grand temps qu'au Château, les rois cessent de se servir dans les poches de la Cour.

Préavis du groupe des Verts

La lecture des différents documents du budget 2019 n'a pas été l'occasion de réjouissances. La Chaux-de-Fonds a mal à ses finances, et ceci même si on parle d'un « frisson » de reprise économique. Il est décourageant de constater que malgré un travail conséquent du Conseil communal et des services, le budget 2019 est encore loin de l'équilibre, même si certains secteurs ont encore vu fondre leurs moyens tant humains que financiers. Les nouvelles nous provenant du Château ne favorisent guère l'optimisme, car elles risquent, si elles sont concrétisées, de creuser encore notre déficit et d'annihiler tous les efforts si durement consentis.

Le canton impose certaines choses et ne les finance pas, baisse certaines subventions, reporte des charges.

Les recettes fiscales ne progressent pas (baisse de la population, conjoncture encore morose et réformes fiscales).

L'option des coupes n'ayant pas suffi, il faut changer de stratégie en trouvant de nouvelles recettes. L'augmentation de 3 points d'impôts ayant été refusée par le peuple il y a peu, il est nécessaire d'envisager d'autres sources de revenus. L'ultime option est de limiter, voire de supprimer des prestations jusqu'ici offertes à la population, mais lesquelles ? Comment éviter les effets « boules de neige » ou « domino » ? Comment économiser encore sans toucher à l'essence même qui constitue la ville de La Chaux-de-Fonds ?

Malgré ces constats alarmants et ces questionnements, les représentant-e-s « Verts » soutiendront le budget.

Adoption du budget 2019

Le budget 2019 des comptes de résultats et des investissements tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 14 novembre 2018.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 14 novembre 2018.

Remerciements

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que la cheffe du service des finances pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies. Elle tient en outre à remercier sincèrement le secrétariat du dicastère des finances, et plus particulièrement Mme Virginie Brahier, pour la rédaction des procès-verbaux des séances, ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme malgré les mesures qui leur sont imposées.

Pour la Commission financière
Karim Boukhris, rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS), y compris présidence

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Alain Vaucher	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Oguzhan Can	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour les services :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) et Mme Leticia Boni (vice-chancelière, responsable du secteur juridique)
- Centre 115 : M. Julien Bühler pour le Parlement des jeunes
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le service des sports

100 – Conseil général

Comme noté dans les remarques, CHF 35'000.- sont budgétés pour la cérémonie qui aura lieu à l'occasion de la présidence de M. Nardin au Grand Conseil. Au regard des montants communiqués par d'autres

communes, ce budget paraît raisonnable et permettra de convier les autorités du canton (~ 200 personnes) à une cérémonie simple et conviviale. Concernant la subvention attribuée à la Fondation La Chaux-de-Fonds – Winterthur de CHF 8'000.-, les contacts ont repris ainsi que les collaborations qui pourraient faire l'objet d'une convention à moyen terme.

110 – Conseil communal

Le budget ne suscite pas de question.

115 – Parlement des jeunes

L'annonce de la baisse de la subvention budgétée (**CHF 8'380.-** au lieu de CHF 12'380.- en 2019; CHF 6'000.- en 2018) décidée lors de la récente séance du Conseil communal met le Parlement des jeunes (PDJ) en difficulté. Le représentant du PDJ explique que le budget de CHF 12'380.- qui a été présenté reflète leurs besoins, à savoir que ce dernier permet d'assurer leur fonctionnement et de soutenir des projets à l'externe et à l'interne.

L'élaboration de ce budget 2019 prévoit des subventions stables et ceci en dépit de la situation financière de la Ville, indique la cheffe du dicastère, qui évoque les difficultés du Conseil communal à doubler un montant d'une subvention pour une institution. Toutefois, elle l'informe de la possibilité d'un soutien supplémentaire dans le cadre d'un projet symboliquement fort, fédérateur, qui pourrait leur être présenté.

Concernant le budget de fonctionnement du PDJ, le chef de service de la jeunesse indique que la subvention accordée en 2018 l'était en sus de CHF 1'810.- pour les BSM qui ne sont plus budgétés en 2019. Il informe également de l'ancien fonctionnement du PDJ qui permettait au Comité de régler ses frais et d'établir une comptabilité avec l'aide du service de la jeunesse par le biais de deux différents comptes. Un servant à approvisionner les dépenses et les soutiens accordés aux projets. Avec les nouvelles directives financières, seul un compte a été conservé et de ce fait, la subvention accordée en 2019 devrait prendre en compte un budget de fonctionnement.

Après la prise de connaissance de ces indications, il est communiqué que ce point sera abordé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

[Le budget du Parlement des jeunes a été revu ultérieurement pour s'établir à CHF 11'380.-].

121 – Chancellerie

Avec l'entrée en fonction du chancelier en mars 2018 et celle de la vice-chancelière et responsable juridique ce printemps également, les activités du service ont été intenses. À son arrivée, la responsable juridique a été occupée par des dossiers complexes qui nécessitaient passablement de ressources. D'autres urgences ont pu être traitées à satisfaction et malgré quatre mois de carence entre les départs et son arrivée, notamment en faisant appel aux deux mandataires externes. Toutefois, il paraît important de faire une analyse de la situation dès 2019. En effet, la nouvelle organisation (rattachement du secteur juridique à la Chancellerie comprenant une diminution en EPT) semble devoir être optimisée avec l'engagement d'un juriste à temps partiel (0.6 EPT). Les collaborations avec les mandataires externes ayant des limites, notamment au niveau financier et aspects liés aux délais. À noter que le compte *prestations de services de tiers* de CHF 186'400.- enregistre les honoraires des mandataires dont l'augmentation est conséquente par rapport aux comptes en 2017 de CHF 87'090.-.

Au niveau organisationnel, le rattachement du secteur juridique à la Chancellerie est très positif et permet un regard croisé et des synergies appréciées dans le traitement des dossiers. Enfin, il est indiqué que la prolongation de la protection de la marque Métropole Horlogère a été signée en février 2016 pour une durée de cinq ans.

126 – Service de la communication

Pour ce qui est des ressources humaines et suite au départ de la webmaster, une personne du SIEN (0.7 EPT), dont la formation a pu être finalisée cette année, est venue compléter l'équipe. L'aide apportée par des stagiaires en 3^e ou 4^e année CPLN est également très appréciée et permet, au niveau technique, d'occuper le terrain via les nouveaux canaux

de communication. Pour certains événements, le fait de ne plus avoir un chargé de promotion pose cependant certaines limites quant à la promotion. Les deux postes, chef de service de la communication et chargé de promotion, étant complémentaires. Cependant, l'équipe enthousiaste répond aux diverses demandes des services, le Conseil communal ayant la volonté de réaliser à l'interne la plupart des supports de communication de l'administration. Si les projets sont initiés avec de l'anticipation par les services, les collaborations sont fructueuses, à l'instar des actions évoquées *Chaux-de-Fonds Express* ou celles menées par le Centre d'orthophonie. Concernant le matériel, l'achat d'une caméra ou d'un appareil photo ainsi qu'un équipement sono (pour les live Facebook) ont été budgétés en 2019, ceci dans le but de ne plus devoir recourir à du matériel privé. Avec l'évolution actuelle de la presse régionale, ces outils sont indispensables pour occuper le terrain et faire la promotion de la Ville. À relever que la stratégie de communication se déploie sur des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et Internet ou le site de la Ville.

En 2019, le service sera passablement occupé par le 10^e anniversaire marquant l'inscription de l'Unesco qui donnera naissance à diverses actions d'envergure (performance chorale et chorégraphique et Biennale du Patrimoine Horloger axée sur l'habitat). Une participation financière du Canton est annoncée.

301 – Office d'aide sociale

En préambule, le chef de service excuse l'absence en raison de maladie de l'administrateur. Concernant le centre, il y a peu de différences par rapport à 2018, excepté une baisse des frais d'affranchissement de CHF 5'000.- et une augmentation pour la formation. Sur cet aspect, il est relevé l'importance de suivre une formation basique liée à la communication non violente. Concernant les formations "métier", cela est plus difficile. Toutefois, ils travaillent avec un mandataire privé sur un projet pilote qui devrait permettre de faire gagner du temps aux collaborateurs (1h/jour). L'idée étant que les collaborateurs parviennent à améliorer leur satisfaction au travail et puissent y rester plus longtemps. La situation au niveau du turn-over semble meilleure avec toutefois des difficultés à trouver le temps nécessaire pour assurer le suivi et l'encadrement des collaborateurs

engagés. Les taux estimés en début d'année 2018 ne correspondent pas à la réalité du terrain et il est indispensable d'augmenter le temps consacré à cette tâche. Afin de peaufiner l'organisation, le service collabore avec les ressources humaines.

Parallèlement, il est indiqué que le Canton mène des réformes importantes quant à l'insertion professionnelle et l'aide sociale. Le but étant de favoriser une rapide réinsertion des personnes proches du marché du travail (Stratégie IP) et de repenser l'aide sociale neuchâteloise (projet RAISONE) afin que les personnes dont le soutien est purement financier n'émargent plus à l'aide sociale. Par rapport à ces réformes, les engagements pris par l'État tendent à rassurer les assistants sociaux sur un maintien des postes de travail ou les forfaits des bénéficiaires qui devraient rester stables.

Enfin, il est indiqué que le nombre de dossiers des bénéficiaires, vraisemblablement en raison d'une reprise économique, reste stable ou subit une légère augmentation.

Concernant les investissements, un montant de CHF 60'000.- est prévu pour le réaménagement de la réception de l'Office d'aide sociale afin de garantir une meilleure sécurité aux collaborateurs et d'améliorer la circulation des visiteurs. Le mobilier doit être également adapté afin d'éviter tout incident. À cet égard, le compte *Achat meuble, machines & appareil* a été augmenté de CHF 2'000.- par rapport au BU 2018 et celui relatif à la *Fourniture et matériel de bureau* est abaissé d'un montant de CHF 4'000.-.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Il est rappelé que suite au projet d'agrandissement du Centre Pierre-Coullery qui avait souhaité reprendre les locaux loués au Centre de santé sexuelle - Planning familial (CSS-PF), un déménagement était nécessaire pour cet automne. Après avoir étudié les différentes possibilités, le CSS-PF s'est installé à la rue de la Serre 14 dans une partie des locaux anciennement utilisés par l'Ecole obligatoire (EO). Cette solution présente de nombreux avantages au niveau financier, organisationnel (synergies avec le Centre de santé scolaire), et de par la situation centrale. Une gynécologue du secteur privé assure les prestations à raison de 10h par mois (CHF 135.-/heure), soit une présence deux après-midis le lundi,

totalisant les honoraires budgétés de CHF 16'000.-. À noter qu'au niveau du budget, les recettes budgétées sont légèrement rehaussées en raison de l'augmentation du tarif de certains tests, notamment ceux pour les dépistages des infections sexuellement transmissibles qui étaient très bas.

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

Bien qu'il y ait une réelle volonté du Conseil communal de trouver des solutions pour ces maisons, notamment au niveau de la gestion du bâtiment, la situation n'a pas beaucoup évolué. Avec le départ à la retraite du concierge-résident, un nouvel engagement est prévu avec la poursuite des actions d'animation et d'encadrement pour les résidents. En parallèle, les loyers devront être revus afin que les charges y soient intégrées. Toutefois, en raison des prestations complémentaires qui pourront être sollicitées, les résidents ne devraient pas être impactés par ces hausses ou alors légèrement.

321 – Participation aux institutions sociales

Les subventions accordées aux institutions restent les mêmes qu'en 2018. Pour ce qui est du compte *Avances et contributions d'entretien*, il y a un projet de dé plafonner le montant, actuellement fixé à CHF 450.- maximum. Les avances se récupèrent ensuite auprès des débiteurs (père ou mère) qui sont parfois insaisissables et la dette peut augmenter de manière conséquente en fonction de la durée des avances.

482 – Centre de santé scolaire

La réorganisation des prestations et les formations complémentaires dispensées au sein de l'équipe permettent une bonne poursuite des activités avec de légères baisses au niveau des BSM. À noter que les programmes d'éducation sexuelle à l'EO sont assurés par le Centre. Pour ce qui est des dépistages dentaires qui pourraient faire l'objet de changements en 2019, il est indiqué que le montant de la subvention de CHF 8'000.- sert à couvrir des frais de traitements conservateurs et non orthodontiques d'écoliers lorsque les représentants légaux font une demande conforme aux critères d'octrois.

483 – Centre d'orthophonie

Au niveau du personnel, quelques changements ont été apportés suite au départ à la retraite de la co-responsable en 2018. Avec un renfort du secrétariat et un taux d'activité de 0.75 pour la responsable, la restructuration permet de faire des économies pour palier la baisse de la subvention par l'État (CHF 40'700.- au BU 2019 contre CHF 171'051.- aux comptes 2017). Les prestations facturées à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour les traitements permettent également de compenser cette dernière. En lien au montant de la *subvention aux personnes physiques* de CHF 20'000.-, elle concerne la participation communale budgétée principalement pour les enfants dont les examens n'aboutissent pas sur un traitement ou une prise en charge par l'OES.

Le groupe de travail constitué par l'État en vue d'effectuer de nouvelles coupes de CHF 2 millions d'ici 2020 et auquel la responsable a pris part, a permis d'esquisser des pistes de réflexion, qui sont déjà mises en place par le Centre d'orthophonie, à savoir des réductions de la durée des séances (45 minutes au lieu de 1h, limitation des séances bi-hebdomadaires, durée maximum d'un traitement à cinq ans et évaluation multifactorielle des situations au bout de cette durée.). Par ailleurs, des contrôles des prestations utilisées par les différents cercles scolaires seront effectués par l'OES, afin de permettre de meilleurs équilibres dès 2019. À noter, que les prestations sollicitées par ces derniers ne dépendraient pas du tissu socio-économique et que les coûts relatifs aux traitements du secteur privé sont plus élevés. Ces constats semblent rassurants pour la pérennité des activités du Centre. Néanmoins, avec ces nouvelles coupes, les temps d'attente pour les prises en charge risquent d'être augmentés.

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service tient à remercier les autorités d'avoir entendu les demandes du service par rapport à l'élaboration de ce budget, notamment par rapport aux investissements établis. Une écoute qui semble également être présente au niveau cantonal et avec les villes.

Après la présentation de l'adjointe du chef de service (engagée au 1^{er} mai 2018) dont les missions sont axées sur les événements sportifs, les

centres sont passés en revue. Cette troisième année de travail avec MCH2 permet de réajuster les dépenses au plus juste et de les lisser; certains dépassements restant possibles en fonction des incidents ou de pannes des installations vieillissantes. C'est notamment le cas pour le site des Mélèzes dont le budget de fonctionnement est insuffisant.

Concernant les charges du personnel qui ont augmenté au budget, elles sont en réalité en baisse si on prend en considération la diminution au compte *Prestations de services de tiers* (relatif à l'ancien mandat de la personne qui était en charge des manifestations).

Pour ce qui est des formations, il est précisé que certaines bénéficient de subventions allant jusqu'à CHF 600.- par personne, allouées par l'Association suisse des services des sports.

Enfin, la subvention accordée au Tour de Romandie de CHF 25'000.- concerne une arrivée qui aura lieu le 1^{er} mai 2019 et ne comprend pas les prestations en nature nécessaires à l'organisation. Avec un prologue prenant place à Neuchâtel et un départ depuis Le Locle, les retombées économiques et d'image pour la région seront positives.

Une subvention a été réintroduite en 2019 pour la SEP Olympique et un investissement de CHF 25'000.- a été inscrit pour remplacer les hauts parleurs du stade d'athlétisme, notamment pour la bonne organisation du Résisprint.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Concernant le poste relatif au *Matériel d'exploitation et fournitures* chiffré à CHF 27'000.-, il sert à renouveler le matériel dans les salles de gymnastique. Le contrôle est effectué par un mandataire qui établit un devis sur la base de ses constatations; devis qui dépasse le budget alloué. En collaboration avec les représentants de l'EO et du CIFOM et en fonction de l'utilisation du matériel, une analyse est faite avant de passer la commande. En 2019 dans un souci d'efficience, un enseignement accompagnera le mandataire afin d'être au plus juste par rapport aux besoins spécifiques et à l'utilisation réelle des diverses installations.

Le compte *Entrées* de CHF 6'000.- enregistre les recettes pour les locations du mur d'escalade de la Halle Volta.

Pour ce qui est des investissements inscrits, il est relevé que la réalisation du terrain des Foulets, qui ne correspond plus aux normes et dont l'éclairage doit être changé, fera l'objet de nouvelles procédures (chiffré à CHF 1'990'000.- et abaissé de CHF 120'000.- en comparaison au rapport du CC au CG de 2014). Le système d'éclairage du Chapeau-Râblé doit être changé pour des raisons de sécurité et selon les recommandations de Viteos. Pour rappel, la Ville est responsable de l'entretien de cette installation.

524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz

Le budget de ce centre ne suscite pas de question.

En lien avec les investissements, il est précisé que le remplacement des lampes du bassin de la piscine des Arêtes qui était déjà budgété en 2018 n'avait pas pu être réalisé par rapport à une autre urgence sur la toiture du site des Mélèzes (compensation). À ce jour, le remplacement de ces lampes de plus de 30 ans d'âge, devient indispensable. En effet, quatre d'entre elles ne fonctionnent plus. Concernant l'investissement des joints de carrelage, l'usure provient principalement de l'âge et des conditions spécifiques des piscines (température, produits de nettoyage); cet investissement comportera deux autres étapes. L'assainissement du bassin tampon est également nécessaire, en raison d'une augmentation des fuites. Enfin, il est à relever que l'enveloppe de cette infrastructure nécessitera des investissements à court-moyen terme.

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

Le compte *Entrées* a été réadapté pour coller au plus près de la réalité. Le budget pour le compte *Amortissements patrimoine administratif* est établi par le service des finances et concerne les travaux relatifs à la toiture du restaurant et les nouveaux vestiaires de la piscine.

Concernant les investissements, les postes sont revus en détail. En lien avec la rénovation de la piscine extérieure, il paraît pertinent de poursuivre

le travail initié lors du projet de centre aquatique avec les mêmes mandataires spécialisés, notamment avec le bureau d'ingénieur car ce travail ne peut être fait à l'interne (*Engineering* budgété à CHF 15'000.-). La création d'un prochain comité de pilotage permettra d'établir un nouveau cahier des charges pour chiffrer la rénovation du bassin dont l'état est préoccupant.

Le contrôle des plongeurs est effectué avant chaque saison. En 2019, un sondage du béton sera effectué afin de s'assurer du maintien de l'ouverture de l'installation. Au niveau des fuites d'eau du grand bassin, celles-ci ont augmentées lors de cette saison, sans que ces dernières aient pu être identifiées après que la piscine ait été vidée cet automne. Concernant les prochains matériaux à utiliser pour la rénovation, une analyse devra être faite par rapport aux conditions de la région. En effet, bien que l'inox soit 20% plus cher qu'une solution carrelée, il semble être, à ce stade, la meilleure des solutions au niveau de la durée de vie et de l'entretien. Pour rappel, la membrane d'étanchéité Sarnafil posée en 1988 avait coûté CHF 1.8 mio.

550 – Service de la jeunesse

Les BSM enregistrent de légères augmentations pour les dépenses en nourriture et un projet de remplacement des chaises de bureaux des collaborateurs qui sont dans un très mauvais état.

Au niveau de l'équipe de l'animation socio-culturelle, une nouvelle personne sera engagée à 0.8 EPT pour remplacer un départ.

551 – Accueil parascolaire

Globalement, par rapport à l'exercice 2018, le budget 2019 voit une augmentation de ses charges de CHF 140'000.- alors même que les subventions perçues par la Confédération (mesures d'impulsion de CHF 200'000.-) prennent fin. Toutefois, il est relevé que l'ouverture de la Table de midi lors de cette rentrée scolaire a permis de proposer 18 places supplémentaires pour les enfants du cycle 2 et de soulager un peu les structures dont le nombre de places a pu lui-aussi être augmenté de 10. Ces places supplémentaires ont fait l'objet d'un subventionnement cantonal

(de CHF 500.- à CHF 1'000.- selon le cycle). L'expérience a montré qu'en fréquentant la Table de midi, les enfants âgés de 9 à 12 ans prennent de l'autonomie et les besoins d'accueil en dehors de midi tendent à baisser.

Au niveau de la facturation du service de la jeunesse à la Ville (compte 36310010 subventions aux entreprises publiques), il est rappelé que l'accueil parascolaire est lié au lieu de scolarité de l'enfant, avec une prise en charge communale en fonction des revenus des parents. Le centre totalise CHF 3'541'120.- de charges, correspondant aux coûts liés à l'accueil parascolaire.

Enfin, il est relevé que le service suit de près l'évolution des programmes ou les mesures incitatives fédéraux ou cantonaux afin d'en bénéficier au mieux. Par ailleurs, une attention particulière est également portée au remboursement des structures privées subventionnées lors des exercices bénéficiaires. Il n'est pas possible de prévoir un montant dans le compte correspondant (remboursement de tiers) étant donné qu'il s'agit d'un bénéfice non prévisible (dépendant de plusieurs facteurs).

552 – Accueil préscolaire

Le mobilier vétuste de la crèche du Chat Telot doit être remplacé et pour ce faire, un investissement de CHF 39'900.- a été inscrit dans les investissements. Si les investissements sont acceptés, le montant supplémentaire au compte *Achat meuble, machines & appareil bureau* sera abaissé à CHF 3'000.-.

Enfin, le centre comptabilise dans les recettes une subvention du service de la cohésion multiculturelle d'un montant total de CHF 18'000.- pour un projet financé sur quatre ans qui permettra la création d'une plate-forme présentant les outils liés à l'interculturalité et utilisés par les crèches communales, et d'échanger avec les autres structures du canton. L'idée étant de diffuser ces outils, en faisant connaître les réalisations de la Ville.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Sven Erard	Les Verts, rapporteur
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2018 en présence du chef du dicastère M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI Mme Anne Balmer, de l'administrateur du DICI M. Xavier Huther et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501, 502 et 505 : Mme Sylvie Béguelin (directrice) pour les bibliothèques de la Ville et les archives
- Centres 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : M. Régis Huguenin (conservateur du Musée international d'horlogerie), M. Jean-Daniel Blant (conservateur adjoint institutions zoologiques), Mme Yasmine Ponnampalam (responsable secteur zoologique), M. Francesco Garufo (conservateur du Musée d'histoire), M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts) et M. Xavier Huther (directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur des musées)
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur SBL-SEP) pour les cultes

Remarques générales

Le chef de dicastère salue et remercie les membres de la sous-commission ainsi que les chefs de service pour leur présence.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 – EOCF

En préambule, la Direction excuse le directeur du secteur nord. Elle poursuit en faisant part de la complexification de plusieurs systèmes informatiques, parfois difficile à gérer compte tenu d'une dotation toujours identique au niveau du secrétariat et de la direction. Par ailleurs, l'EOCF est toujours dans une dynamique de rationalisation, comme par exemple en réduisant autant que possible l'utilisation du papier. Elle vise une meilleure articulation des mesures d'aide aux élèves, car les élèves dits "intenses" sont de plus en plus nombreux. Il est fait part de certaines difficultés rencontrées avec le canton, notamment par rapport à la suppression de la subvention de la classe Cric. La Direction évoque également les nombreuses déprédations subies dans les collèges, particulièrement aux Forges.

Le chef de dicastère évoque également les difficultés existantes dans notre ville et souligne les risques potentiels d'une uniformisation du subventionnement cantonal de l'école qui ne tiendrait pas compte de notre composition socio-économique, sans pour autant stigmatiser notre école qui se porte globalement bien.

Un-e commissaire souligne l'importance de la mixité sociale, entre autre dans un collège comme les Forges, et demande où en sont les démarches entre l'AI et le projet TE+. La Direction informe qu'une répartition des élèves entre secteurs est à l'étude ; concernant la classe TE+, 8 élèves sur les 12 de cette classe bénéficient de mesures de formation AI qui permettent de couvrir le salaire du MSP.

Il est également expliqué que l'augmentation des charges est "faussée" par l'assainissement de la caisse de pension. Par contre, une diminution est

constatée au niveau de l'amortissement des bâtiments et de la masse salariale en raison de la réduction de sept classes. Ces prochaines années cependant, la démographie devrait légèrement reprendre et les classes se stabiliser. Les mesures économiques importantes qui ont été prises ces dernières années avec à titre d'exemples une réduction de 10% de l'entretien des bâtiments, de 15% de l'achat de matériel spécial, des spectacles, de la suppression de l'accueil du mercredi après-midi et de la diminution des subventions. De par ces mesures initiées en 2015, on arrive à la limite de ce que l'on peut encore entreprendre. Les investissements 2019 quant à eux concerneront des travaux d'aménagement de salles, des compléments d'équipement en beamers et écrans et le renouvellement de chaises et tableaux noirs.

Un-e commissaire demande, au sujet de la problématique de l'insécurité, s'il ne serait pas judicieux de garder des concierges à domicile dans les collèges. Le constat est que les concierges ne sont aujourd'hui plus en mesure d'intervenir dans ce type de cas.

Il est finalement souligné la qualité du travail des civilistes pour l'appui langagier.

500 – Affaires culturelles

Il est évoqué les projets importants écoulés, comme l'achat du Pantin par l'association Agora, la rénovation des ascenseurs de la gare, le projet Culture.com, un site de communication sur l'offre culturelle cantonale, le centre régional de performance des arts vivants, l'appartement Velan. Dans les projets à venir, les 10 ans de l'Unesco et un grand nombre de manifestations qui seront organisées. Finalement un projet de Capitale culturelle suisse qui pourrait avoir lieu en 2024 est en cours.

Au niveau des subventions, pas de changement par rapport au budget précédent, hormis CHF 10'000.- supplémentaires octroyés à QG, ce qui questionne un-e commissaire. Il est expliqué qu'il s'agit là d'un choix et que dans ce cas précis, ils estimaient que le montant de la subvention n'était

pas suffisant (il couvre uniquement les frais de chauffage) et qu'il est important que QG continue à rendre ce site attractif au vu des projets à venir dans ce quartier.

501 - 502 - 505 – BV / BJ / Archives

La nouvelle cheffe de service commence par se présenter. Elle explique ensuite que beaucoup de changements sont survenus au niveau des collaborateurs pendant l'année 2018, ce qui a créé l'opportunité de réorganiser plusieurs secteurs. Le fait que les archives lui sont dorénavant rattachées permettra de mettre en place des synergies entre les deux services. Les enjeux de la BV et BJ sont le changement du système de gestion avec à la clé la dissolution du réseau romand. L'objectif de RERO21 est mené en bonne collaboration avec la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et le canton du Jura.

D'une manière générale, les grands axes établis par la précédente direction sont maintenus, le projet RFID est en cours de finalisation. La BV est un très bel outil que le public doit s'approprier, un lieu de rencontre, d'étude, d'inspiration et d'expérimentation. Plusieurs animations et publications sont prévues pour 2019.

La subvention cantonale qui devait s'élever à CHF 750'000.- a été ramenée à CHF 712'500.- en raison du refus du budget cantonal 2018 et des mesures d'économies devant être prises.

Concernant la BJ, la cheffe de service a été très impressionnée du travail accompli et notamment du très bel engagement dont fait preuve le personnel. Elle évolue également en proposant l'accès aux nouvelles technologies.

Au sujet de l'éventuel regroupement BV et BJ, voire des centres de documentation, une réflexion est en cours, ce qui pourrait être bénéfique pour la mixité sociale selon un-e commissaire. Il est rappelé qu'il s'agit d'aller vers les gens et de voir la BV comme un lieu public, un centre de vie

et de donner envie aux jeunes d'y venir. Un-e commissaire évoque, au contraire, la possibilité que les jeunes, particulièrement les adolescents des quartiers excentrés, ne se déplacent pas jusqu'à la BV. Cette inquiétude fait précisément partie des points en cours de réflexion.

Au niveau des archives tout reste à faire, leur état est assez inquiétant mais la cheffe de service y voit là une belle opportunité de progresser, avec l'appui du canton. Il faudrait engager une personne supplémentaire.

510 – Services généraux des Musées

Le chef de service indique que d'une manière générale, il n'y a pas de nouveautés, à l'exception du transfert de 0,2 EPT du MIH aux Services généraux des musées qui correspond à un 20% lié au nettoyage. Le renforcement de la sécurité se poursuit, notamment à l'extérieur des bâtiments régulièrement sujets aux déprédations.

Une mise au point est faite sur l'inondation qui a récemment eu lieu dans les locaux de la Poste et pour laquelle les équipes des musées ont été mobilisées pour sauver les collections ; tous les collaborateurs y ayant participé sont salués ; ils ont fait un travail remarquable notamment grâce à une bonne préparation en amont. À la question d'un-e commissaire, qui demande ce que le propriétaire prend en charge dans ce type de cas, il est expliqué que l'assurance de la Ville prend les dégâts en charge et s'occupe ensuite, s'il y a lieu, de se retourner contre l'assurance du propriétaire.

511 - 515 – MHNC et BPC

En termes de budget, très peu de modifications par rapport au budget 2018.

Il est rappelé que l'actualité demeure l'enclos des loutres, mais également l'énorme travail qui a été fait pour établir le rapport sur l'avenir du Zoo et du Musée. Les travaux ont débuté un peu plus tard que prévu mais le service a bon espoir que l'inauguration de l'enclos puisse avoir lieu au printemps.

2019, que le rapport soit accepté par le Conseil général et que le projet de développement du Zoo et du Musée puisse enfin se réaliser. Il est relevé une augmentation au niveau des prestations de tiers pour assurer la préparation des pièces à exposer. *A contrario*, il est salué la mise à disposition gratuite d'un taxidermiste par le Museum de Neuchâtel, ceci afin de remplacer la corne du rhinocéros par un *fac simile*. Cette opération a malheureusement été rendue nécessaire afin d'éviter un éventuel vol.

Deux commissaires trouvent qu'il est incohérent que l'on ne tienne pas davantage compte, dans le budget 2019, des postes qui devraient remplacer les CDmax prenant fin en 2018 et dont on sait déjà qu'il s'agira de combler le manque. Il est relevé que les projections a minima devraient permettre de lancer le projet, même s'il sera peut-être nécessaire d'augmenter certains postes pour permettre la réalisation du projet.

512 – MH

Le nouveau conservateur commence par se présenter. Par rapport à l'année passée, la situation budgétaire est relativement similaire. La seule exposition permanente ne suffit pas à rendre le musée attractif, plusieurs projets sont donc en cours d'élaboration. Comme l'équipe scientifique a été réduite, le musée a cherché d'autres collaborations, notamment avec les milieux universitaires. Au printemps 2019, une *Escape room* sera ouverte au musée, ceci en collaboration avec le Service de la jeunesse, ce qui devrait augmenter les recettes et attirer un public plus jeune. En septembre 2019, une exposition sera mise en place sur le thème du sport et ses dimensions économiques et sociales. Les trois commissaires félicitent le conservateur pour ces beaux projets, mais un-e commissaire soulève la question du désengagement de la Loterie romande. Une rencontre avec ses représentants devra être organisée prochainement et des contacts avec le Conseil d'État sont également pris. Un-e commissaire soumet l'idée de s'approcher des fédérations sportives pour un financement extérieur de l'exposition sur « l'histoire du sport et son rôle à La Chaux-de-Fonds ».

513 – MIH

Le budget est une nouvelle fois en diminution, mais dans la ligne des budgets précédents. Pour l'année prochaine, des réponses de financement doivent encore arriver pour l'exposition prévue sur la publicité horlogère au 20e siècle et la publication prévue, mais le risque est mesuré. La politique d'acquisition de ces deux prochaines années se focalisera sur des ouvrages de référence manquants afin de compléter la bibliothèque du musée.

Il existe également un projet d'exposition avec une grande entreprise de la place qui pourrait se faire au MIH au premier semestre 2020. Des discussions au sujet d'une éventuelle participation financière de l'entreprise doivent encore avoir lieu. Par ailleurs, le MIH renforce également ses liens avec l'étranger, comme par exemple le Palace Museum de Pékin ou le Victoria & Albert Museum de Londres, ceci afin de continuer à le faire rayonner.

La préoccupation principale pour les années à venir demeure le financement de l'étanchéité du toit du Musée.

Un-e commissaire évoque la réflexion relative aux synergies des musées. Il est expliqué que l'idée générale qui en ressort est que les musées conservent leur particularité tout en œuvrant le plus possible ensemble à une vision commune. Plusieurs domaines sont déjà regroupés au sein des Services généraux des Musées ; la question s'était également posée pour la conservation-restauration, mais il existe trop de spécificités dans chaque musée. Le MIH et le MH ont la volonté de travailler sur une exposition avec comme thème commun « Le Travail ».

514 – MBA

Un projet d'expositions sur trois ans est prévu, lesquelles mettront chaque fois en regard deux artistes différents : par exemple, un homme et une femme, un suisse et un étranger ou un jeune artiste et un artiste plus

expérimenté. Un autre projet appelé "Viens manger chez moi" est également mis en place. Il s'agit de personnalités Chaux-de-Fonnières, pas forcément liées au monde de l'art, qui présenteront leur vision du musée pendant la pause de midi. Il explique aussi la volonté de changer régulièrement les œuvres exposées dans l'exposition de référence.

Au niveau du budget, la régularisation de la situation des heures effectuées par une collaboratrice implique qu'elle se trouve dorénavant dans les salaires du MBA.

Un-e commissaire demande à quoi correspondent les CHF 400'000.- de recettes qui apparaissent dans les investissements. Il s'agit là des subventions cantonales de l'OPAN et du Fonds de l'énergie.

560 – Cultes

Budget identique aux années précédentes. Le chef de dicastère continue à être en contact régulier avec les différentes communautés. On essaie de les soutenir de façon indirecte, comme par exemple avec une aide au déneigement.

Le rapporteur de la sous-commission
Sven Erard

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS
 Madame Monique Erard Les Verts, rapporteure
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 octobre 2018 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) pour la Sécurité publique (SP). Cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique), excusé
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâteloises (OPCMN)

Remarques générales

Le service de la sécurité publique est encore en recherche de stabilité car il fait face à plusieurs départs pour des causes diverses, ce qui induit de la vacance dans le personnel. Cependant, la brigade auxiliaire est

opérationnelle. La formation des nouveaux collaborateurs a été répartie sur 2017 et 2018.

En outre, les missions sont de plus en plus variées pour la brigade d'intervention, ce qui se ressent sur les recettes des amendes, puisqu'un nombre croissant de ces tâches ne débouche pas sur des amendes.

Enfin, de nombreuses manifestations, engendrant des services d'ordre importants, devront être gérées en 2019 et tout l'effectif sera exclusivement chargé de ces missions. Il s'agit, entre autres, de la Braderie, des 100 ans du HCC, de la célébration des 10 ans de la reconnaissance du patrimoine de la ville par l'Unesco, de la Plage des Six-Pompes et du Tour de Romandie.

Pour ces trois raisons et afin de représenter au plus proche la réalité attendue, il a été décidé de revoir à la baisse le budget des recettes d'amendes.

On constate une excellente collaboration de terrain avec la Police neuchâteloise (PONE). Cependant, ses effectifs sont restreints, compte tenu des difficultés financières de l'Etat, notamment au niveau de la police de proximité.

Le secteur de la gare CFF retient toujours une grande attention de la part du Conseil communal et des services. Le groupe de travail constitué l'année passée et composé de la Ville (DSEPE et DJASS), de la PONE, des acteurs sociaux (Le Seuil) et des CFF (Police des transports et Immobilier) continue ses travaux. Compte tenu de la compétence très partagée entre les différents acteurs concernés, le rythme d'avancement est cependant relativement lent. Quoi qu'il en soit, le secteur de la gare nécessite aujourd'hui une présence régulière de la police afin que la situation reste acceptable en termes de tranquillité publique. Le groupe de travail a notamment visité les gares d'Yverdon-les-Bains et de Bienne, ce qui a été instructif, mais n'a pas permis de dégager des pistes de mesures à reproduire telles quelles à La Chaux-de-Fonds.

Ce secteur a également fait l'objet d'une attention particulière de la part du SEP. Le nettoyage des environs de la gare a ainsi été récemment renforcé. Il est également désormais fait les samedis et dimanches matins.

Depuis sa création en 2001, le SIS enregistre ses deux premiers départs à la retraite, dont celui du chef de caserne à fin novembre, ce qui constitue une opportunité de modifier l'organisation de l'état-major dans le sens exigé par la certification IAS (interassociation de sauvetage). Un responsable médicoteknique a été engagé, qui chapeautera globalement la gestion des ambulances et sera notamment chargé du suivi des actes médicaux délégués (AMD), du contrôle des fiches d'information du patient (FIP), du choix du matériel et du véhicule de soutien sanitaire (VSS) qui est intégré dans un dispositif intercantonal.

Il est toujours difficile de trouver des ambulanciers sur le marché du travail. Il a donc été décidé d'en former, ce qui explique le montant élevé du budget de formation. Grâce à cela, la situation devrait se stabiliser d'ici deux à trois ans et permettre de respecter durablement les exigences de l'IAS. Dans ce marché tendu et afin d'éviter des départs vers d'autres services, le Conseil communal estime nécessaire de revaloriser les conditions-cadres des ambulanciers. L'analyse des possibilités, compte tenu des conditions financières difficiles, est en cours par le SIS et le service des ressources humaines.

Le SIS est le dernier service de Suisse à être polyvalent pompiers/ambulanciers. Dans ce cadre, tous les sapeurs-pompiers sont également techniciens-ambulanciers. Si le SIS devait séparer les deux activités, cela induirait un surcoût estimé à environ CHF 900'000.- par an, ce qui n'est pas envisageable, d'autant que l'attractivité des activités du travail des sapeurs serait amoindrie.

L'OPCMN a dû modifier son organisation suite à la perte d'un EPT dans le cadre de la réorganisation cantonale, qui a également vu le Littoral, aujourd'hui doté de trois régions, être regroupé en une seule. La répartition

des tâches de l'OPCMN a été faite à la convenance des trois officiers restants.

205 – Forêts

La Ville du Locle facturera la part de La Chaux-de-Fonds à l'assainissement de prévoyance.ne.

700 – Administration des travaux publics

Rien de particulier à signaler.

708 – Service des espaces publics

L'effectif a été réduit de 9,6 EPT depuis la fusion au 1^{er} janvier 2016, alors que les missions sont toujours aussi variées. Il n'y a donc pas de marge pour compenser les éventuelles absences. Actuellement, on compte par exemple 21 conducteurs disponibles pour 21 poids lourds. Dès lors, pour renforcer l'équipe, pour cet hiver, deux engagements en contrat à durée maximale ont été effectués. A noter encore que dans certaines fonctions, il existe des difficultés de recrutement et que l'âge moyen des collaborateurs du service est relativement élevé, ce qui impliquera de nombreux départs en retraite ces prochaines années.

710 – Voirie-frais d'entretien

L'imputation des heures de travail entre les différents centres financiers doit encore être précisée. Des outils sont en train d'être finalisés à cet effet, qui constitueront également un bon outil de pilotage pour les cadres du service.

L'entretien des abris aux arrêts de bus est maintenant à la charge du SEP. Il se trouvait précédemment au chapitre 201 (bâtiments divers d'utilité publique).

Une nouvelle ligne budgétaire est prévue pour les réparations et l'entretien des jeux, précédemment aux espaces verts.

Les investissements concernent principalement des rénovations indispensables d'infrastructures ou des remplacements de véhicules dont l'entretien devient déraisonnable : surfacage des routes, gravillonnage en zone urbaine, remplacement d'une brosse âgée de plus de 12 ans, réfection d'une volée d'escaliers, ragréage des abris aux arrêts de bus, renouvellement de places de jeux, achat d'un véhicule multi-usages notamment destiné au déneigement de la place de la Gare, achat de toilettes mobiles pour handicapés, aménagement du local du sellier pour créer une salle de conférences. Pour ce dernier point, tous les travaux pouvant être exécutés à l'interne le seront.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget, pour une majorité des postes, est établi sur la moyenne des cinq dernières années. Le poste de prestations de services est en baisse, car le véhicule de la déchetterie auparavant utilisé pour le déneigement et refacturé n'existe plus.

Investissements : remplacement d'une fraiseuse à neige et d'un véhicule porte-outils, âgés tous deux de plus de 25 ans.

715 – Service des ateliers

Transfert des frais d'acquisition de la peinture pour le marquage qui viennent du centre 860.

725 – Déchets des personnes physiques

Pour rappel, le financement se compose de trois sources: la taxe au sac, la taxe de base et une participation de l'impôt à hauteur de 20% des charges nettes. L'augmentation du nombre de conteneurs enterrés, dont le

déploiement se poursuit, induit une augmentation des amortissements et des intérêts.

Au niveau des recettes, l'effondrement globalement constaté du prix de reprise du carton induit une baisse de revenus de CHF 20'000.-.

Les investissements correspondent à la poursuite de l'équipement en conteneurs enterrés pour ordures ménagères et en écopoints ainsi qu'au remplacement du camion de ramassage du compost.

726 – Déchets des entreprises

Le budget comprend peu de différences par rapport aux exercices précédents. Il convient toutefois de s'attendre, dès 2020, à des différences sensibles de charges en raison de la libéralisation du ramassage des déchets des grandes entreprises, introduite dès le 1^{er} janvier 2019 par l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Le SEP et l'administration des infrastructures suivent la situation de près et sont en étroits contacts avec l'administration cantonale et les autres communes du canton pour évaluer les effets de ces changements.

727 – Déchetterie intercommunale

Les diverses filières de déchets valorisables ne subissent pas toutes les mêmes fluctuations. La déchetterie fonctionne correctement et les partenaires sont satisfaits. Le rouleau compacteur, qui permet de réduire le volume occupé par les déchets dans les bennes, est un bon achat.

Le nouveau partenariat avec Emmaüs pour le ramassage des objets réutilisables à la déchetterie est apprécié de la population et devrait se pérenniser. Emmaüs est présent un demi-jour par semaine, mais ne peut pas augmenter sa présence pour le moment.

La réalisation de la nouvelle signalétique est en bonne voie.

Investissements : remplacement de deux bennes.

730 – Service des espaces verts

Le chef de secteur (ancien chef de service des espaces verts) part à la retraite fin novembre. Une réorganisation à l'interne a été faite, ce qui a induit des promotions. Une jeune pépiniériste débutera début janvier 2019. Les compétences en paysagisme du chef de secteur partant n'étant pas totalement compensées dans l'immédiat, quelques mandats devront certainement être confiés à l'extérieur ces prochaines années.

735 – Centre horticole

Rien de particulier à signaler.

Investissement : suite du remplacement des écrans thermiques.

740 – Cimetière et centre funéraire

La désaffectation du massif IV, dont les monuments datent de 1960 pour les plus récents, a débuté. Ce travail était prévu sur quatre ans, mais en raison des conditions atmosphériques idéales, les travaux ont avancé plus vite que prévu. Une nouvelle offre sera vraisemblablement proposée sous forme d'emplacements pour urnes, entre 6 à 24, sous une cinquantaine d'"arbres du souvenir", ce qui simplifiera l'entretien.

Le glyphosate n'est plus utilisé depuis cinq ans, mais il n'est pas possible de lutter aussi efficacement contre les herbes envahissantes avec d'autres moyens. De nouvelles solutions doivent être trouvées, notamment d'avoir un lieu plus "vert" à l'image des cimetières anglo-saxons.

Investissements : réfection des chemins, remplacement du four initialement prévu en 2018, mais dont la réalisation n'a pas pu être effectuée, faute de disponibilité des prestataires.

860 – Sécurité publique

Le budget est assez similaire à celui de 2018. Les charges du personnel sont stables.

Le service technique et le SEP reprennent la gestion et l'acquisition du matériel de signalisation et de marquage. Une personne a été engagée au service technique à cet effet, en compensation d'un EPT non remplacé à la sécurité publique depuis fin 2016.

Le montant des amendes encaissé a été réduit à CHF 1,5 mio, soit un quart de moins qu'au budget 2018, pour les trois raisons susmentionnées.

Lors de grandes manifestations telles que la Braderie, d'autres communes, en particulier Neuchâtel, mettent du personnel à disposition et la réciprocité est faite, notamment pour la Fête des Vendanges. Aucune facturation n'est établie dans ces cas.

Investissements : remplacement d'un véhicule de patrouille qui roule beaucoup et souffre de son utilisation essentiellement urbaine. Les véhicules sont amortis en principe sur 10 ans, mais la décision a été prise de le faire sur 5 ans en raison de ces conditions particulières et remplacement des appareils "Ticketman", qui permettent d'établir informatiquement les amendes d'ordre. La technologie privilégiée pour le remplacement permet de saisir les données sur un simple smartphone.

870 – Défense incendie régional

L'augmentation des charges en raison de la cotisation d'assainissement de prévoyance ne est directement intégrée au centre financier compte tenu de la refacturation aux autres communes de la région de défense incendie et de secours des Montagnes (RDISMN). Le budget est assez semblable à celui de 2018.

Le commandant et l'administrateur travaillent en étroite collaboration avec l'ECAP. Dans ce cadre, les véhicules du service du feu sont maintenant achetés par l'ECAP. Le taux de subventionnement est variable suivant le type de véhicule, mais se situe généralement au-delà de 50%. La part à charge de la RDISMN est facturée sous forme de location que l'on trouve sous le compte 31620000 Leasing. Une fois les annuités payées, l'ECAP reste propriétaire du véhicule, mais le laisse gracieusement à disposition du service.

Le nouveau bras articulé (moyen de sauvetage de grande hauteur) a été subventionné à hauteur de CHF 980'000.-. Il reste, dès lors, moins de CHF 100'000.- à charge de la commune.

D'autres négociations avec l'ECAP ont permis notamment d'acquérir une participation pour le travail effectué en faveur des missions de secours, dont le commandement est assuré au niveau cantonal par le Lt col König.

Au niveau des investissements, les nouvelles normes européennes pour les appareils respiratoires interdisent le démontage de certaines pièces. L'acquisition d'une machine à laver spéciale est donc nécessaire, mais elle traite moins d'appareils en même temps, soit 4 à 5 par heure contre 6 à 8 auparavant, ce qui induit une perte de temps non négligeable.

871 – Service ambulancier

Pour les mêmes raisons qu'au centre 870, l'augmentation des charges en raison de la cotisation d'assainissement de prévoyance ne sont directement imputées.

Les charges du personnel sont stables. Les salaires ont été budgétés pour un effectif complet de personnel formé, même s'il est peu probable que ce soit le cas durant l'année 2019, afin de permettre d'éventuels engagements en cours d'année.

Investissements : achat d'une nouvelle ambulance (remplacement du dernier véhicule Chevrolet, peu maniable, peu pratique et peu écologique), réparti sur deux ans (2019 et 2020) et remplacement du véhicule du chef de caserne pour le nouveau responsable médicoteknique, qui effectuera beaucoup de services de piquet (13 semaines/an) étant donné qu'il doit, d'une part, assumer la fonction d'ambulancier chef des secours (ACS) pour les événements majeurs et, d'autre part, gérer l'opérationnel au niveau des ambulances.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la quote-part de la Ville par rapport à la RDISMN, en fonction des unités de risque.

877 – Service de sauvetage

Ce centre correspond à la quote-part de la Ville par rapport aux autres communes des Montagnes, en fonction de la population.

878 – Service routier / hydrocarbures

Rien de particulier à signaler.

880 – PC – détachement catastrophe

Rien de particulier à signaler, montant inchangé à CHF 14.- par habitant.

902 – Services industriels

Sur la base d'une analyse financière, le dividende budgété de Viteos, pour 2019, a été porté à 6% ce qui correspond au taux versé ces dernières années. La valeur de la participation Viteos a été réévaluée, également en fonction de la tendance observée ces dernières années.

La redevance sur l'usage du domaine public baisse à nouveau de CHF 500'000.- selon les termes prévus par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), soit CHF 1,5 mio sur 3 ans (2018, 2019 et 2020).

911 – Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler, les charges sont maîtrisées et autofinancées.

Pour les investissements, seuls des travaux mineurs seront réalisés en 2019 pour l'amélioration des conditions hydrauliques au Crêt-du-Loche. Au niveau du renouvellement de l'adduction d'eau, la 2^{ème} étape, relative au secteur de Jogne et aux conduites ascensionnelles, sera poursuivie et la 3^{ème} étape débutera avec l'étude de la future chaîne de traitement des eaux (CTE) aux Moyats. A noter également le début des travaux de rénovation au réservoir de Plaisance et divers investissements habituels de rénovation.

La rapporteure de la sous-commission
Monique Erard

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2018 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur au SIEN) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Les centres 122 (service de l'économie) et 621 (sécurité et santé au travail) sont gérés par la cheffe de dicastère du DFER.

122 – Service de l'économie

Il faut rappeler que la directrice de l'économie ne s'occupe pas seule du service de l'économie. Sa secrétaire de direction effectue également un certain nombre de tâches pour ce service (organisation des UP La Chaux-de-Fonds deux fois par année, préparation du budget et des comptes, préparation des rapports et des notes présentées au Conseil

communal, ...). La directrice de l'économie est également secondée par plusieurs chef-fe-s de service au sein de l'administration, notamment la cheffe du service des finances, l'urbaniste communal, le délégué au marketing urbain - commerce et immobilier, ainsi que la responsable des permis de construire. Chacun-e de ces chef-fe-s de service est spécialiste dans son domaine de prédilection et la directrice de l'économie rencontre souvent les entrepreneurs accompagnée de l'un-e ou l'autre des chef-fe-s de service, afin qu'ils soient renseignés de manière précise en fonction des besoins de l'entreprise.

En parallèle, la directrice de l'économie a des contacts mensuels avec le chef du service de l'économie du canton de Neuchâtel. Ils travaillent ensemble sur plusieurs dossiers. D'une manière générale, beaucoup de projets sont en train de se finaliser ou sont en cours de développement.

Les subventions prévues (3636360010) pour la Journée internationale du marketing horloger, la Société d'agriculture et ID Région sont en principe octroyées chaque année.

123 – Service informatique communal

M. Mikaël Déal s'occupe dorénavant de l'informatique au sein de la Ville en remplacement de M. Jean-Luc Abbet, qui est parti à la retraite.

Il a été décidé de lisser, à partir de 2019, le renouvellement des postes informatiques. Cela induit de réduire le nombre de postes informatiques à renouveler par rapport à ce qui était prévu dans le schéma directeur informatique. Cette opération permettra ainsi d'arriver à un coût de remplacement annuel plus régulier, de mieux répartir la charge de travail et d'appréhender de manière plus évidente les évolutions du parc informatique.

S'agissant des frais d'impressions, on constate une économie d'environ CHF 30'000.–, grâce notamment à la renégociation des « contrats CANON », dans lesquels a été intégré un coût d'exploitation tout inclus, dit

« au clic ». Ce changement a eu pour conséquence directe une modification dans la présentation des comptes. En effet, jusqu'à 2017, les frais étaient répartis sur deux lignes (31020200 *Frais d'impression, photocopies* et 31610100 *Location appareil/véhicule/matériel*). Aujourd'hui, les frais sont rassemblés dans le compte 31020200 *Frais d'impression, photocopies*. Certaines améliorations au niveau des impressions devraient encore être envisagées, car il arrive encore régulièrement que les documents ne soient pas imprimés recto/verso ou soient imprimés en couleur, alors que ce n'est pas nécessaire à la compréhension du document.

Il est à relever que tous les détails du crédit d'investissement relatif au schéma directeur informatique ont été présentés dans un rapport au Conseil général le 23 avril 2018.

130 – Contrôle des habitants

Depuis 2016, on constate à La Chaux-de-Fonds une inquiétante baisse du nombre d'habitants. Il en va de même pour Le Locle. On totalise 38'155 habitants à fin septembre. Les départs concernent principalement des permis B (ressortissants portugais). Le nombre de frontaliers augmente quant à lui et cela se ressent dans les prévisions fiscales.

Le contrôle des habitants compte aujourd'hui 6.8 EPT. Après plusieurs années en sous-effectif en raison d'absences pour cause de maladie et/ou accident, la situation est enfin stable dans ce service.

Le service comptabilise environ 2'700 clients par mois en moyenne au guichet et environ 15'000 courriers expédiés chaque année (rappels, convocations, etc.).

Bien qu'il y ait des élections fédérales prévues en 2019, le montant budgété pour les élections/votations (31300090 *Prestations tiers-Elections, votations*) est inférieur à 2017. En effet, les élections communales et cantonales sont beaucoup plus coûteuses que les élections fédérales,

dans la mesure où, pour les élections communales, la Ville doit imprimer et envoyer toute la documentation à sa population, ce qui représente un coût non négligeable. En 2017, il s'agissait d'élections cantonales et une augmentation des ressources avait été demandée par le Conseil communal.

S'agissant des subventions impactées au centre 130, il s'agit en réalité de dédommagements que la Ville a l'obligation de prendre en charge, tel que l'Etat civil des montagnes neuchâteloises.

600 – Service des finances

On constate une augmentation des intérêts, ainsi qu'une augmentation de 34 millions de l'endettement de la Ville. Il est important de relever que ce n'est pas parce que les résultats comptables sont relativement corrects par rapport à la conjoncture économique que les finances de la Ville se portent bien. En effet, le passage à MCH2 à fin 2015 a permis de créer beaucoup de provisions. Toutefois, il s'agit uniquement d'écritures comptables et si l'utilisation de ces provisions évite un impact au niveau des comptes, la trésorerie et les liquidités de la Ville diminuent bel et bien. C'est pour cette raison que le règlement communal sur les finances prévoit un mécanisme de maîtrise des finances par le biais du calcul du degré minimal d'autofinancement (frein à l'endettement). Toutefois, ce mécanisme n'a jamais pu être respecté depuis son entrée en vigueur, car cela signifierait l'arrêt de l'entretien de nos infrastructures et des investissements très réduits.

S'agissant du calcul du frein à l'endettement, la capacité d'autofinancement de la Ville se monte à 9.12 millions. Toutefois, ce calcul est quelque peu artificiel, car il prend en compte uniquement les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Il n'est pas tenu compte des investissements autofinancés. Ainsi, le résultat ne correspond pas à celui qui figure dans les comptes et permet uniquement de calculer le montant de la dérogation au frein à l'endettement (2.1 millions).

Pour le budget 2018, la capacité d'autofinancement de la Ville était de CHF 839'430.–. La dérogation représentait un montant beaucoup plus important, soit une insuffisance de financement de CHF 10.8 millions. La différence par rapport à aujourd'hui s'explique principalement par la réévaluation des actions Viteos (qui figuraient au budget 2018 pour un montant nettement inférieur) et par les bénéfices prévus sur la vente de biens du patrimoine financier.

Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est prévu au budget 2019. Il sera cependant possible d'effectuer un prélèvement à cette réserve lors du bouclage des comptes si les conditions prévues par la LFinEC sont remplies. En raison de l'obligation de dissoudre la provision de prévoyance, la Ville présentera probablement un bénéfice en 2018 et ne pourra pas effectuer de prélèvement à cette réserve en 2018. La dissolution de cet excédent de provision doit encore être discutée avec l'organe de révision de la Ville. Cette réserve se monte aujourd'hui à 56.1 millions.

Les uniques honoraires du service des finances sont liés à la révision des comptes.

Sur question d'un commissaire, il est indiqué que l'allocation de résidence a sensiblement augmenté pour 2019. Cela s'explique par plusieurs changements intervenus au sein du personnel du service suite à des départs, les nouveaux collaborateurs engagés étant Chaux-de-Fonnières.

La subvention 36350800 *Subv. Org. Privées à but non lucratif – Prêt* concerne des prêts sans intérêts octroyés à certaines sociétés à but non lucratif.

610 – Contributions

Les prévisions fiscales sont stables par rapport aux années précédentes en prenant en considération la modification des coefficients de répartition entre l'Etat et les communes. Pour les personnes physiques, la tendance

est toujours à la baisse depuis 2016. Il est toutefois possible que les adaptations de tranches n'aient pas été demandées et que les rentrées fiscales soient légèrement supérieures par rapport à ce qui a été annoncé par le service des contributions (71% des personnes physiques taxées à fin septembre 2018). Il y a également malheureusement souvent des rattrapages pour les jeunes qui commencent leur activité professionnelle. Ils ne s'annoncent pas au service des contributions et doivent une année plus tard rattraper leurs arriérés. Cela les poursuit alors souvent pendant plusieurs années, car ils n'ont encore aucune économie pouvant leur permettre de payer leurs arriérés.

Au niveau des personnes morales, il est constaté une très légère augmentation. L'impôt sur le bénéfice augmente par rapport aux comptes 2017, alors que l'impôt sur le capital baisse. Cela tend à démontrer que les entreprises font à nouveau du bénéfice, ce qui est un bon signe de reprise conjoncturelle. À préciser encore que la Ville ne perçoit que le 5% des bénéfices, donc les entreprises doivent faire plusieurs millions de bénéfices pour que des recettes supplémentaires soient perçues en millions par la Ville.

Les estimations des recettes fiscales se basent sur les chiffres communiqués par le service des contributions. Si la Ville s'aperçoit avant l'adoption du budget que les prévisions doivent être adaptées, il est possible que le Conseil communal propose un amendement au budget lors de la séance du Conseil général. Toutefois, le chef du service cantonal des contributions rencontre les plus gros contribuables, afin d'obtenir de leur part des chiffres aussi précis que possible et de les inviter à annoncer tout éventuel changement de situation fiscale. Dès lors, il paraît raisonnable de se fier aux prévisions communiquées par le service des contributions et de ne pas gonfler ces dernières, même si plusieurs signes indiquent une reprise conjoncturelle.

620 – Service des ressources humaines

Le service des ressources humaines est très surchargé, en raison notamment des réflexions qu'il faut continuellement faire dans chaque service lors d'un départ. Cela comprend également la gestion des départs à la retraite anticipée. Il s'agit d'une charge importante de travail pour le service, qui évalue pour chaque cas comment le pont peut être financé (délai de carence, remplacement partiel, ...). D'une manière générale, on constate une très nette augmentation des départs à la retraite anticipée pour l'année 2018, puisqu'on comptabilise 14 ponts payés en 2016, 11 en 2017 et 25 en 2018. Les départs sont principalement intervenus suite à la nouvelle réglementation de prévoyance.ne. En 2018, les 25 ponts représentent près de CHF 600'000.– d'économies à trouver dans les services pour que les ponts puissent être financés sans que cela implique un coût supplémentaire pour la Ville.

Un important travail a également été effectué au niveau des statistiques, et tout particulièrement s'agissant de l'absentéisme, où une analyse très complète est en train d'être effectuée. Cela permettra de renégocier les contrats pour l'assurance-maladie pertes de gain, mais également de cibler les services pour lesquels il y a plus d'absence maladie/accident, d'améliorer la prévention dans ces services et d'intervenir le plus rapidement possible. De manière générale, on constate une augmentation des absences pour cause de maladie. Les absences en lien avec les accidents sont stables, voire ont tendance à diminuer s'agissant des accidents professionnels.

A la question d'un commissaire, il est indiqué qu'il n'est aujourd'hui plus possible de procéder systématiquement à un délai de carence en cas de départ. Cela s'explique premièrement car il y a déjà, dans la plupart des cas, un ou deux mois de carence en raison de la réglementation, qui ne prévoit que deux mois de préavis en cas de départ pour les collaborateurs nommés. Il est dès lors rarement possible de remplacer le collaborateur immédiatement après son départ. Par ailleurs, les effectifs de tous les

services ont été réduits au maximum et il semble aujourd'hui impossible d'aller en-dessous de cet effectif sur une durée supérieure à un ou deux mois, sans quoi le fonctionnement du service en serait grandement affecté.

Il est par ailleurs constaté un certain nombre de départs en lien avec la reprise économique, avec une tendance à voir partir certains collaborateurs pour un poste dans une entreprise privée. Des réflexions sont en cours pour tenter d'inverser cette tendance.

En moyenne, 15'000 courriers sont envoyés par année par le service des ressources humaines, sans prendre en compte les courriers en lien avec le recrutement, qui sont pratiquement tous traités de manière informatique.

S'agissant de la subvention 36370800 *Subventions aux personnes physiques – Prêt*, il s'agit d'un prêt sans intérêts accordé à un collaborateur.

Un commissaire souhaite obtenir, pour la séance de la présentation des comptes, les chiffres liés aux cas de maladie et la durée de ceux-ci.

621 – Sécurité et santé au travail

Un nouveau centre a été créé pour ce secteur, qui dépend directement de la directrice du DFER. Ainsi, il n'est plus sous la charge du service des ressources humaines. Le groupe santé et sécurité au travail est composé depuis 2016 de deux coordinateurs sécurité, pour un total de 1.5 EPT. L'administrateur sécurité, qui n'a pas de pourcentage attribué dans ce secteur, apporte également son appui aux coordonnateurs sécurité, lesquels sont tous titulaires d'un brevet de chargé de sécurité. La secrétaire de direction du DFER apporte également un soutien administratif à ce groupe de manière ponctuelle.

Une plateforme a été mise en place en début d'année afin de permettre aux services concernés d'avoir connaissance de manière assez précise du

suivi des dossiers en lien avec la sécurité, qui sont gérés par les coordinateurs.

La réglementation en vigueur prévoit que la Ville doit assurer la protection de ses collaborateurs s'agissant de la vaccination. Pour cette raison, une campagne de vaccination a été effectuée, qui a permis de vacciner tous les collaborateurs de l'administration présentant un risque de contracter une maladie dans le cadre de leur fonction (tétanos, hépatite B, encéphalite à tiques). Il a également été mis en place une procédure afin de vacciner tous les nouveaux collaborateurs entrants. Si le collaborateur se fait vacciner, les frais lui sont intégralement remboursés. Toutefois, s'il ne souhaite pas le faire, il doit alors signer un formulaire déchargeant la Ville de toute responsabilité si l'une de ces maladies est contractée.

Tous les collaborateurs ont également la possibilité, sur demande, de se faire vacciner contre la grippe. Cette campagne de vaccination est gérée une fois par année par le service des ressources humaines, avec l'appui du Centre de santé scolaire (qui procède à la vaccination).

Les collaborateurs du service des espaces publics vont par ailleurs être formés à l'utilisation des défibrillateurs, car il est constaté que peu de personnes se sentent aujourd'hui capables de les utiliser. La question se pose de savoir s'il ne serait pas utile de procéder à une telle formation pour les conseillers généraux et les citoyens de La Chaux-de-Fonds, en précisant où les défibrillateurs sont installés en ville.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres : Monsieur Nathan Erard POP, rapporteur
 Monsieur Daniel Surdez PLR
 Monsieur Thierry Brechbühler UDC, excusé

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre 2018 en présence de Monsieur Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, chef de dicastère, de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centre 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour le centre relatif aux transports.
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 250 et 755: Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM. Philippe Carrard (urbaniste communal, responsable du secteur planification et aménagement du territoire,) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier, responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME).
- Centres 701, 712, 720, 721 et 770 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) pour le Service technique (ST) incluant désormais la géomatique et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP).

Remarques générales

Le chef de dicastère rappelle les changements intervenus récemment.

Suite au départ de sa cheffe de service, le service géomatique est désormais inclus dans le Service technique. Une analyse est actuellement en cours sur son avenir.

Au niveau des ressources humaines, le SBL connaît une forte charge de travail au sein de son secteur architecture. La petite équipe étant surchargée, le chef de service se voit contraint d'aller sur les chantiers et de dessiner des plans, ce qui n'est pas idéal à son niveau. Une nouvelle architecte a été recrutée afin de renforcer cette équipe.

Un commissaire demande si une étude a été faite pour savoir si un *outsourcing* serait possible dans ce domaine, au lieu d'engager de nouveaux collaborateurs. Plusieurs architectes de la place se plaignent de n'avoir que peu de mandats de la Ville en rapport à ce qui se faisait dans le passé. Le chef de dicastère comprend ces préoccupations. Concernant les petits dossiers, les compétences existant à la Ville, il vaut mieux réaliser à l'interne. Par contre, pour certains gros projets, comme la future réalisation du Zoo et musée du Bois du Petit-Château, alors que les premiers plans ont été dessinés par le service, les études de détails seront confiées à un bureau externe. Un autre dossier, celui de la requalification du lotissement du Châtelot, devrait également être confié à l'extérieur. Nous allons donc petit à petit revenir, pour quelques dossiers spécifiques, à des mandats externes.

Pour terminer, le chef de dicastère informe sur le départ de l'architecte du patrimoine.

150 – Transports

Aucune remarque particulière n'est faite sur ce centre au niveau du budget.

Un commissaire s'enquiert de l'avenir des lignes de trolleybus.

Le chef de dicastère souligne que cette question devra être reprise lors du choix du nouveau matériel roulant, soit en 2021. En effet, si les trolleybus ne sont plus choisis, les lignes de contact seront enlevées et ne seront plus jamais reposées, car avec un coût de CHF 800'000.- le kilomètre, cela sera impayable. La Ville de Neuchâtel pour sa part, devrait renouveler totalement sa flotte de trolleybus. Selon les techniciens, un autre modèle de bus électriques (permettant de rouler toute la journée sans besoin de recharge) devrait cependant arriver sur le marché ainsi que des bus à hydrogène. Au niveau politique, l'Etat estime pour l'instant que les trolleybus sont bien plus coûteux, le point qualité est ainsi deux fois plus élevé que pour les autres bus.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service salue le fait qu'un renfort a été accepté par le Conseil communal. Une personne va donc être engagée prochainement afin de renforcer le secteur architecture. Cet engagement, effectif au 1^{er} janvier 2019, est inscrit au budget des ressources humaines du SBL. Aucune remarque particulière n'est à mentionner sur ce centre, si ce n'est que des efforts sont faits continuellement afin de dépenser au plus juste.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Les charges en frais de personnel concernent les concierges s'occupant des bâtiments d'utilité publique. A noter qu'à chaque départ de concierge, une réflexion est menée pour savoir si une rationalisation est possible.

La recette visible au 250 Foncier de CHF 1'900'000.-, découlant de la future vente de l'Usine électrique, trouve ici son utilisation, puisque des travaux pourront ainsi être réalisés aux Anciens abattoirs.

Il est notamment envisagé de réaliser des aménagements extérieurs à l'Est et à l'Ouest pour CHF 1'200'000.-, un assainissement de la mérule pour CHF 80'000.-, un ragréage de la cheminée/chaufferie pour CHF 125'000.- ainsi que divers travaux sur les immeubles Commerces 120 à 126.

La convention liant la Ville à la société Wincasa à Espacité, bien trop généreuse à la base et entraînant des coûts considérables, va être dénoncée et renégo-ciée.

La manière dont les locations sont comptabilisées, tant à l'interne qu'à l'externe, est présentée. Un commissaire s'interroge sur le léger creux dans les locations et le retour à la normale prévu : il s'agit de la conséquence de la vente de l'Usine électrique. Le retour à un niveau normal interviendra lorsque les locations pourront avoir lieu aux Anciens abattoirs.

Au poste 4511030 existe désormais un prélèvement au fonds à vocation énergétique. En effet, afin de combler la perte qu'aurait subie la Ville suite à la réforme décidée par l'Etat en matière d'énergie, celui-ci a permis à la Ville de créer un fonds à vocation énergétique, financé par une redevance. Le fonds a été constitué par le Conseil général au mois de novembre 2017 et permettra, dès 2019, d'investir dans différents projets. Ainsi, tant les charges que les revenus liés à ce fonds seront désormais visibles dans les comptes. A noter que la subvention prélevée sur ce fonds ne correspond pas à l'entier des coûts des travaux, mais à la part relative à l'amélioration énergétique.

210 – Gérance-secrétariat

Aucune remarque particulière.

211 – Bâtiments locatifs

Le poste relatif aux travaux de gros entretien est plus important que pour 2018, car deux immeubles situés à la rue Agassiz 7-9-11 et 10-12-14 seront rénovés. En outre, comme chaque année, un montant est prévu pour la rénovation de 16 appartements vétustes; des travaux auto-financés suite aux plus-values générées.

212 – Parkings

Suite à une demande d'un commissaire, des informations concernant le parking Volta sont données. Il y a désormais davantage de places à l'année et pour les places à l'heure, l'horodateur fonctionne désormais bien.

En outre, le parking est davantage occupé suite à l'ouverture du Centre médical Volta. Ce parking présente donc un bénéfice. A relever également que de nouveaux parkings ont été intégrés dans ce centre suite à la dissolution de la société immobilière "Hôtel Pierre-François".

240 – Domaines

Ce centre comprend les surfaces et domaines agricoles loués ainsi que le vin de la Ville. Les comptes de celui-ci sont désormais très légèrement bénéficiaires. La Coop a notamment acheté notre vin et le retour est positif.

Les nombreux projets qui ont été réalisés par le service l'année dernière sont passés en revue.

Les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs prévus en 2019 aux Anciens abattoirs sont ensuite présentés. Il est, pour l'heure, prévu d'assainir à l'extérieur la partie entourant QG ainsi que celle proche des anciens frigos qui seront désormais loués pour des événements. Pour la suite de l'évolution du site, cela est encore en réflexion. L'un des commissaires soulève la question de savoir s'il ne faudrait pas éviter les dépenses sur la partie nord, si celle-ci devait être urbanisée à court terme. Cette donnée a été prise en compte et seuls des travaux minimes seront réalisés sur cette zone.

250 – Foncier

Deux variations importantes sont relevées : les frais nouveaux de déneigement de l'îlot A, toutefois compensés par une augmentation des recettes, et le gain prévu sur la vente de l'Usine électrique. Celui-ci sera utilisé afin d'effectuer des travaux sur le site des Anciens abattoirs. Cette information conduit un commissaire à s'interroger sur d'éventuels travaux prévus pour récupérer les espaces non utilisés à la Maison du Peuple. Le chef de dicastère évoque les travaux effectués cette année dans la discothèque pour l'installation de FabLab et la rénovation de la grande salle. Pour le reste, les montants nécessaires sont pour l'instant trop élevés.

Alors qu'un horodateur sera posé prochainement sur l'îlot A, dont les recettes figurent au budget, un commissaire se demande s'il est bien judicieux d'investir dans ce parking puisqu'à moyen terme, un projet immobilier devrait être développé. Le chef de dicastère précise que cet espace ne pouvait être laissé en friche et que le matériel utilisé (horodateur, bordures) pourra être récupéré pour un autre parking. En outre, les recettes attendues ne sont pas négligeables et il a été prévu d'inclure le prix de ce parking dans le prix de vente du terrain de l'îlot A. Si tout se passe bien, au vu des investisseurs actuellement sur les rangs, un premier coup de pioche pourrait intervenir fin 2021.

Les commissaires se réjouissent d'entendre que ce quartier va encore évoluer, en effet, l'attente sur cette partie de la Ville est très grande. Pour les îlots C et D, la pression va être mise sur les CFF afin qu'ils agissent sur le terrain pollué.

701 – Service technique / 712 – Constructions nouvelles

Désormais, le Service technique est séparé en trois secteurs d'activité; le génie civil et la signalisation, la STEP et la géomatique. En effet, comme indiqué en préambule, suite au départ de la cheffe du service géomatique, une intégration de ce service au sein du Service technique a été décidée. Les montants auparavant budgétés au centre 770 sont désormais inclus au 701, la STEP restant indépendante car financée par la taxe d'épuration. Afin de compenser le départ de la cheffe de service, un géomaticien a été engagé pour une année, laissant ainsi le temps nécessaire à une réflexion sur l'avenir du service.

A la demande d'un commissaire de savoir s'il est envisagé d'augmenter ou de réduire l'activité de la géomatique, il est répondu que cet outil est indispensable pour une ville de la taille de La Chaux-de-Fonds, notamment pour la planification. Nous devons vraisemblablement y recourir davantage à l'avenir.

A noter que le désenchevêtrement des comptes 701 et 712, effectué au niveau des budgets, permet de bien séparer les travaux, imputés au 712, du fonctionnement du service imputé au 701. Le chef de service relève que le montant indiqué au 712 pour l'entretien des autres ouvrages de génie

civil (CHF 10'000.-) reste très insuffisant par rapport au volume du patrimoine concerné, notamment les murs de soutènement dont la Ville est propriétaire. L'inventaire de ces ouvrages et de leur état faisant toujours défaut faute de ressources humaines pour le dresser, il n'est pas possible d'évaluer le montant qu'il faudrait pour assurer l'entretien constructif de ce patrimoine.

En outre, déterminer à qui revient la charge d'entretenir un mur de soutènement s'avère assez complexe. Cela requiert une étude spécifique et chronophage pour chaque cas.

La taxe d'équipement est proportionnelle au volume construit et, pour les constructions nouvelles, à la surface du bien-fonds. Elle n'est prélevée que lorsque les travaux commencent. Le budget est donc établi selon une moyenne glissante de 3 ans.

Un commissaire se demande si, lorsque des chantiers sont effectués en Ville, notamment par Swisscom, une taxe est prélevée. Il est répondu qu'en effet une taxe est facturée lors de l'octroi d'un permis de fouille, sauf pour Swisscom qui bénéficie d'une exonération (hors séance: art. 35 al. 4 de la loi fédérale sur les télécommunications du 30 avril 1997).

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Le chef de service précise que la taxe d'épuration ne devrait en principe pas être augmentée au cours des 3 à 4 prochaines années, malgré les grands travaux planifiés à moyen terme. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) donnera une projection sur 20 ans des écarts attendus entre les recettes et les dépenses imputables à cette taxe, confirmant ou infirmant la stabilité évoquée.

Le Conseil d'administration de Viteos statuera début novembre sur l'avenir du projet de turbinage des eaux épurées. Cette décision est attendue avec impatience, car la planification des ouvrages liés au traitement des micropolluants doit impérativement en tenir compte. Un premier et important lot ayant été mis en appel d'offres public à mi-octobre, il n'est plus possible de donner un délai supplémentaire à Viteos pour se

déterminer. Le projet de traitement des micropolluants sera mis à l'enquête en 2019 et mis en service en 2022.

Investissements

A la question d'un commissaire de savoir si les cessions de trottoirs sont toujours possibles, il est répondu par l'affirmative, la Ville subventionnant 40% des travaux de réfection et fournissant gratuitement les bordures côté route.

Le chef de service présente les travaux prévus sous la rubrique "entretien constructif" et met en évidence la différence avec les chantiers annoncés dans le rapport qui avait été soumis au Conseil général, puisque certains d'entre eux ont dû être repoussés à 2020.

Un commissaire remarque que les travaux engagés pour la construction des sept immeubles sur la rue de l'Helvétie ne sont probablement pas étrangers au fait qu'il faille la refaire et estime qu'une partie des coûts pourrait être prise en charge par le promoteur. Si la réflexion paraît justifiée, une telle clause n'a cependant pas été inscrite dans les permis de construire de ces immeubles d'une part et, d'autre part, des taxes d'équipement (pour un total de CHF 233'812.45) ont été encaissées par la Ville, le promoteur ayant ainsi déjà participé, indirectement, à la réfection de la route.

A la question d'un commissaire de savoir si les CHF 400'000.- prévus pour la politique de stationnement devraient être annulés si le rapport qui sera présenté en février au Conseil général devait être refusé, il est répondu par l'affirmative.

Les investissements de la STEP sont également passés en revue et expliqués. La réparation du digesteur devait être faite en 2018, mais a été repoussée à 2019 pour éviter la simultanéité avec les travaux d'entretien du gazomètre. La modification du bassin d'eaux pluviales (BEP), pour laquelle un crédit d'étude est inscrit au budget 2019, permettra d'éliminer davantage de déchets visibles dans les eaux qui sont déversées directement dans la Ronde sans passer par les traitements mécaniques et biologiques de la STEP. Le CCF (couplage chaleur-force) et la

microturbine, machines qui produisent de l'énergie électrique et thermique en brûlant le gaz provenant de la digestion des boues, seront remplacés en 2019. Le projet prévoit l'installation d'un seul CCF, de meilleur rendement électrique. Le gain net annuel attendu pourrait s'élever à environ CHF 130'000.-. La reprise à prix coûtant de l'énergie électrique produite (RPC) nous est promise jusqu'en 2033.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

Le service a été rebaptisé : "Urbanisme, mobilités et environnement" afin de davantage représenter la réalité de ce que sont effectivement les tâches du service. Le budget reste dans la ligne du budget 2018.

Le dossier Velospot pourrait connaître un développement technique permettant de passer aux vélos électriques. Cela pourrait être une amélioration particulièrement bienvenue et une chance pour La Chaux-de-Fonds au vu de sa topographie. La nouvelle offre prévoit de laisser les vélos comme propriété d'Intermobility tout comme leur entretien. Alors que le mandant souhaite que cela soit effectué par des personnes venant de Bienne, nous essayons d'imposer que Job Service s'en occupe. Des négociations sont en cours. La mise en route serait prévue pour mi-2019.

Au niveau des permis de construire, la responsable du secteur ressent une petite baisse d'activité, étonnamment davantage au niveau des petits objets. Concernant la construction de logements, la tendance reste similaire aux années précédentes, même si nous arrivons au bout des plans de quartier et des grands développements.

De nouveaux gros projets sont en discussion, mais le marché fluctue de façon toujours plus rétrécie. Pour envisager de grands travaux, il faut avoir les reins très solides, ou simplement vouloir améliorer le fonctionnement de l'entreprise en rassemblant plusieurs sites, par exemple.

Investissements

La révision du Plan d'aménagement local (PAL) sera l'un des principaux dossiers du service en 2019. Quelques études seront données à l'extérieur (notamment sur le trafic et le volet nature), mais la majeure partie du travail

sera réalisée à l'interne. A noter, en comparaison, que la Ville de Neuchâtel demande un budget de CHF 2'000'000.- pour le même dossier.

Suite à la demande d'un commissaire, il est précisé que les mesures d'accompagnement à la H18 seront financées par la commune, mais soutenues par le biais des projets d'agglomération. Au contraire, les frais d'études trafic, génie civil, achats fonciers, etc. sont assumés par le Canton.

La première partie du guide des aménagements urbains, en cours de rédaction, est présentée. Il s'agit de la partie relative à la trame verte. Il y aura également une trame grise et un recensement du mobilier urbain. Composé de fiches techniques thématiques, ce guide sera publié sur le site internet de la Ville et distribué aux gérances et spécialistes des jardins lors de la séance annuelle qui est prévue à ce sujet.

Outre un texte explicatif, des références à des bases légales et des recommandations, il est agrémenté de schémas illustratifs. Un recensement des arbres adaptés à notre environnement est également rédigé en fin de document.

A la remarque d'un commissaire de savoir si l'érable canadien fait partie de cette liste, il est répondu par la négative. Le chargé des aménagements urbains rappelle que l'érable plane (situé sur le Pod et assez peu coloré) et l'érable sycomore sont pour leur part indigènes. Ce dernier, bien que plus coloré, atteint cependant une taille conséquente, ce qui doit également être pris en compte lors de décisions d'aménagements.

Le point est fait sur les rapports en cours de rédaction; le rapport sur la monnaie locale est toujours en préparation, on ne sait pas encore de quel côté penchera le Conseil communal lors de sa prise de décision. Plusieurs modèles ont été étudiés et lui seront présentés. Le rapport devrait être soumis au Conseil général en mars ou avril.

Le rapport relatif à la politique de stationnement a, pour sa part, pris un léger retard, le dossier étant vraiment complexe. Il sera soumis au Conseil général en février. Si celui-ci devait être accepté, il faudrait compter une année pour préparer la mise en œuvre, pour une application souhaitée au

1^{er} janvier 2020. A la demande d'un commissaire qui souhaite s'assurer que les différents groupe d'influence sont pris en compte dans les discussions, il est répondu par la positive. Cependant, si un référendum devait tout de même être lancé, la solution qui sera proposée devrait permettre de rallier une majorité.

Plus tard dans l'année, un rapport sur la mise en valeur des intérieurs remarquables sera également présenté au Conseil général.

Suite à la demande d'un commissaire sur le réaménagement de la scierie des Eplatures, il est précisé que quatre projeteurs ont été reçus par une délégation du Conseil Communal ainsi que par les services concernés. Une sélection sera faite et 2-3 projets seront analysés plus précisément. D'ici fin 2018, début 2019, il est prévu de faire un choix. Le premier coup de pioche est prévu en 2022 si tout se passe bien.

Le rapporteur de la sous-commission

Nathan Erard

M. Alain Vaucher, Président : A qui puis-je donner la parole ? La parole peut-être au président, s'il a un mot à dire ? Monsieur Haldimann.

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Commission financière s'est réunie à quatre reprises entre septembre et novembre dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. Dans une situation financière toujours très difficile, les débats ont néanmoins pu être constructifs. Lorsque l'on voit ce qui se passe pas loin de nos frontières, on peut être extrêmement fiers de notre système politique suisse, où chaque parti est représenté dans un système à la proportionnelle. Travailler dans la recherche d'un consensus, travailler dans un esprit ouvert où la parole de l'autre est respectée, est particulièrement précieux et nous mène, surtout en temps de crise, vers des solutions pragmatiques pour le bien de la collectivité, même si le chemin peut paraître long. C'est ainsi que tant le budget que la dérogation au frein à l'endettement ont pu être acceptés à l'unanimité en Commission financière.

A la Commission financière, comme dans cet hémicycle, nous avons tous l'objectif d'atteindre l'équilibre financier à plus ou moins court terme. Les perspectives présentées pour les années à venir sont inquiétantes, avec un déficit qui se creuse, mais nous nous devons d'agir rapidement, ensemble et dans un esprit consensuel. Comme cela a également été évoqué en Commission, nous devons rechercher de nouvelles recettes, en travaillant sur notre attractivité, en soutenant l'innovation et en incitant les personnes travaillant dans notre Commune de venir s'y établir. Nous ne devons en aucun cas attendre sur l'Etat. Vous l'aurez compris, nous devons être proactifs dans tous les domaines.

Malgré la situation financièrement difficile, cela se passe relativement bien en Commission financière, ce qui nous a amené également à nous rencontrer hors Commission avec le bureau pour vous présenter une modification du règlement, ce qui nous permettra de mettre un cadre aux interventions des partis dans la prise de positions des partis dans les rapports. C'est ce que je vais vous présenter tout à l'heure.

Pour conclure, je profiterai, en tant que président de la Commission financière, de remercier les membres de ladite commission pour leur engagement, remercier également le Conseil communal qui a été présent in corpore lors des séances du budget 2019, la cheffe du Dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines Madame Morel pour son accueil et ses présentations, également Madame Aeschlimann, qui nous apporte des compléments bienvenus et précis dans la compréhension du système financier de notre Commune ainsi que la secrétaire de direction, Madame Brahier, pour son travail administratif. Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En tant que rapport de la Commission financière, je n'ai pas grand-chose à rajouter à la présentation du président, si ce n'est signaler que, au cours des quatre séances que nous avons eues au sein de la Commission financière, nous avons eu une présentation des résultats provisoires de la Commune pour 2018. Je crois que tout le monde n'a pas eu cette chance pour la préparation de son budget.

Je voulais encore rajouter justement des remerciements à Madame Brahier, sans laquelle le rapport de Commission financière est nettement plus difficile à rédiger, sans les PV qu'elle a la qualité de faire. Je n'ai pas grand-chose d'autre à rajouter. Je vous remercie.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Pour le point productif, je donne la parole à la présidente du Conseil communal, Madame Babey.

Voix dans la salle : Normalement c'est les groupes.

M. Alain Vaucher, Président : Excusez-moi alors. Mauvais préparation du président. Je donne la parole aux groupes. Qui désire s'exprimer?

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent pour les finances de La Chaux-de-Fonds. En effet, le budget 2019 demeure le reflet d'une situation financière particulièrement difficile dont l'ampleur et la réalité consternante ne s'inversent pas depuis les comptes 2014. Donc ce soir, on va un peu se répéter.

Pour rappel, les recettes fiscales ont chuté de près de CHF 15 millions et elles ont même dégringolé de près de CHF 20 millions par rapport à nos bonnes années, en bonne conjoncture ! Quant aux charges, elles ont augmenté de près de CHF 10 millions, principalement pour la mise en œuvre de lois cantonales, et ce sont des charges qui ne sont pas réparties équitablement sur l'ensemble du Canton et qui impactent les communes avec de nombreuses familles, à faible revenu, comme la nôtre.

Pleinement conscient de cette situation, le groupe socialiste soutient ce budget avec toute la responsabilité d'élu qui est la sienne tout en saluant l'union sacrée des groupes politiques sur la suppression du frein à l'endettement.

Malgré nos efforts sur tous les fronts possibles, les modifications des flux financiers au sein du Canton intervenues ou prévues, loin de gommer les disparités, telles des vagues successives, contribuent à maintenir notre Ville dans une situation précaire, voire même à empirer cette situation.

Force est de constater que nous sommes aujourd'hui très loin des objectifs du rapport de novembre 2013 visant à l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes. Selon ce rapport, les modifications proposées devaient représenter une réforme essentielle en faveur de la cohésion sociale et régionale de notre Canton. Pour rappel, les objectifs étaient les suivants : garantir à chaque commune un niveau de revenu en moyenne équivalent à la situation antérieure à la réforme, éviter d'aggraver les disparités de ressources entre les communes, instaurer un système qui réduit les disparités en amont de la péréquation.

Si lors de notre intervention sur le budget 2018 et sur les comptes 2017, nous comptions sur une meilleure répartition des flux avec une nouvelle péréquation intercommunale, force est de constater, avec une amertume rarement égalée, que la Commune de La Chaux-de-Fonds fait partie des dix communes à perdre des plumes par rapport à la situation actuelle.

Certes ce n'est qu'un projet, mais c'est même à peine croyable lorsqu'on met les résultats et le bilan de ce projet en regard aux objectifs de la péréquation qui sont : renforcer la solidarité entre les communes, distribuer plus équitablement les ressources fiscales entre elles et enfin donner à chaque commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.

Il fallait vraiment des analyses financières technocratiques des charges des communes pour atteindre un résultat aussi loin de la réalité du terrain ! En effet, à l'exception notable de la Ville de Neuchâtel, qui perd aussi des plumes, on retire les ressources aux communes les plus pauvres et qui ont déjà les plus fortes charges fiscales. Afin de nous faire avaler la pilule, on nous laisse généreusement l'impôt sur les frontaliers – sans quoi ce n'est pas CHF 800'000.- mais plus de CHF 2.7 millions que nous pourrions biffer.

La seule bonne nouvelle du rapport de la péréquation intercommunale est que nous sommes officiellement considérés comme un Centre et que nous touchons CHF 4.7 millions à ce titre. Cependant, force est de constater que cette somme est très loin de la réalité des charges d'un Centre.

Par ailleurs, nous entendons, des plus grands bénéficiaires de la nouvelle péréquation, dire sans vergogne qu'ils payaient jusqu'à maintenant sans raison valable ! Comme si construire des villas et attirer des pendulaires, qui stationnent dans nos rues et utilisent nos piscines, salles et terrains de sport, musées et manifestations populaires, vie nocturne et transport publics, ce ne serait pas une raison valable ?

Faut-il rappeler que nous hébergeons et que nous soutenons des fleurons du Canton que sont le HCC, le FCC, l'Olympique, le Badminton club, qui a été champion suisse l'année passée, le TPR, la Plage des Six Pompes, le MBA, le MIH et bien d'autres encore qui rayonnent au-delà du

canton ? Faut-il rappeler que nous n'avons ni université, ni centre administratif fédéral, ni autre institution publique d'importance nationale ? Faut-il rappeler encore que nous hébergeons et que nous accueillons dans nos écoles la population la plus précaire et la plus fragile de ce canton ? De plus, alors que ladite péréquation doit permettre aux communes de faire face à la réforme fiscale "pour tous", nous n'avons pas à espérer de ces nouvelles recettes puisque, contrairement à d'autres, des entreprises qui sont chez nous ne sont plus dans un régime spécial.

Nous ne demandons pas une péréquation et une fiscalité sur mesure pour la Chaux-de-Fonds, mais force est de constater que nous sommes face à une péréquation et une réforme fiscale taillées pour les communes les plus riches, avec taux d'impôts déjà bas, et pour celles qui accueillent des entreprises à statuts spéciaux – l'antithèse de notre Ville. Partant, nous allons perdre sur tous les tableaux ! Rien que ça ! Ce n'est pas comme si nous étions déjà au bord du précipice. Pour la cohésion cantonale, il faudra donc repasser. Et c'est à craindre que, comme pour le dossier hospitalier, la cohésion doive se faire dans les urnes.

Malgré ce tableau très pessimiste sur l'avenir des flux financiers au sein de de notre Canton, nous gardons optimisme et confiance en notre capacité à rebondir. En effet, La Chaux-de-Fonds vit et bouge d'une manière remarquable, qui ne reflète pas l'état de ses finances. C'est ça notre réussite et c'est sur cet état d'esprit qu'il faut construire notre avenir. En effet, grâce à la suppression du frein à l'endettement, notre budget 2019 des investissements permet de voir l'avenir avec envie tant les projets prévus participeront à la vitalité et au rayonnement de notre Ville.

Nous saluons en particulier les magnifiques projets votés ces derniers mois, comme le Zoo-Musée, la rénovation des Abattoirs et des ascenseurs de la gare ainsi que la création d'un nouvel enclos pour les loutres et des projets encore à venir comme la politique de stationnement et le quartier et centre administratif cantonal de la Fiaz et des Forges. Ainsi que, nous l'apprenons hier, les archives cantonales, qui permettront à la Ville de rayonner et, lorsque la reprise économique portera ses fruits, à en profiter pleinement.

Il ne faut pas oublier les contournement routiers H20 et H18 ainsi que la ligne plus ou moins directe qui nous est promise. Des projets qui permettront une mise à niveau essentielle de nos infrastructures. Des modernisations que les autres agglomérations du Canton et de Suisse ont obtenues depuis longtemps. Elles nous permettront de nous placer au niveau de connexion requis pour notre attractivité et notre développement.

Conjugués aux superbes projets privés qui fleurissent aux quatre coins de notre Ville, comme la récente Hall'Titude, la future brasserie de l'Usine électrique ou les nombreux projets immobiliers de qualité, La Tchaux aura de quoi séduire même avec des difficultés financières et sera irrésistible lorsque ses finances seront meilleures.

Cependant, il faut maintenir toutes les réflexions à un haut niveau d'expertise afin de creuser et étudier toutes les pistes de développement pour notre Ville. Dans ce sens, nous estimons que nous n'en faisons pas assez pour l'économie, notamment en matière d'écoute et d'accueil des entreprises petites, moyennes ou grandes, c'est pourquoi nous déposons ce soir une motion pour étudier les pistes de création d'un vrai Service de l'économie. Pour nous, l'emploi et l'accès à l'emploi est une réponse centrale à notre problématique financière.

Bien qu'il s'agisse d'une thématique qui ne soit pas uniquement en mains communales, il est en effet important d'avoir une réflexion de fond, liée à la diversification de notre tissu économique, qui nous permette d'atténuer les effets conjoncturels particulièrement violents et une trop pauvre mixité, qui doit être améliorée via une offre d'emplois plus qualifiés.

Finalement, la baisse de la population est inquiétante. Due, essentiellement à des départs ou des retours à l'étranger, elle semble également liée à la fin de la pénurie de logement sur le plateau suisse, qui ne nous aide pas à attirer des populations de plus en plus mobiles. Cela aura des incidences financières. Est-ce que le Conseil communal peut nous en dire plus sur ce sujet ?

Pour attirer de nouveaux contribuables, baisser les impôts serait inutile car l'impôt communal n'a pas assez d'importance face à l'impôt cantonal. Il faut donc maintenir notre attractivité autrement, principalement en maintenant notre offre culturelle, mais surtout en requalifiant le centre-ville pour dynamiser la vie commerciale et les espaces publics. Notre groupe se retrouve trop souvent seul à soutenir avec enthousiasme des projets urbains qui permettraient de remettre notre centre-ville aux standards actuels de ce qu'attend la population d'un centre-ville commerçant et vivant.

Convaincus qu'il faudra s'unir, notamment en se rapprochant des communes voisines, comme Le Locle, pour inverser les tendances actuelles et éclaircir un avenir qui semble aujourd'hui pour le moins incertain, nous en appelons au sens des responsabilités de chacun et chacune et à l'esprit d'innovation qui a fait la réputation de notre région. Nous tenons encore à remercier l'ensemble des services et des collaborateurs pour tous les efforts fournis dans cette situation particulièrement difficile.

Dans un cadre financier toujours aussi serré et austère, notre objectif reste le même : maîtriser les finances communales tout en préservant les institutions et les acteurs qui font de notre Ville une ville attractive et animée de culture et de sport.

Or, ce budget permet de préserver, malgré tous les vents contraires, un soutien essentiel aux activités populaires, culturelles et sportives du tissu associatif, des commerçants et artisans qui font vivre La Chaux-de-Fonds.

Afin de relever ce défi, il va falloir poursuivre les réformes déjà engagées par le Conseil communal et par le Conseil général et continuer à faire des choix parfois douloureux. Il faudra donc continuer de développer des synergies, réduire les coûts de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes.

Nous saluons la volonté, pour l'heure, de maintenir, malgré la tempête, un cap qui permette à notre Ville de précisément conserver les prestations d'une ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme lors des précédents budgets, le groupe PLR ne peut pas se satisfaire d'un résultat déficitaire comme présenté aujourd'hui. La situation financière est préoccupante, avec un déficit économique se montant à plus de CHF 10 millions. Malgré les mesures prises ces dernières années, nous ne tendons pas vers une amélioration significative. Loin de nous de penser que ces mesures n'étaient pas indispensables, sans quoi, vous l'aurez compris, nous serions dans une situation encore plus compliquée. De surcroît, le plan financier 2020-2022, en page 169 du fascicule, ne présente pas de perspectives encourageantes. L'embellie de la conjoncture, visible à travers les nombreux engagements, notamment dans nos manufactures horlogères, ne se fait pas encore ressentir réellement dans nos finances. Force est donc d'admettre que nous devons prendre ensemble d'autres mesures qui s'accompagneront inmanquablement par des baisses de prestations, ou du moins faire payer à chacun un minimum de ce qu'il perçoit. L'heure des cadeaux n'est plus d'actualité et comme cela avait été dit dans cet hémicycle par le Conseil communal : payer ne doit plus être une exception.

Toujours à la page 169, nous constatons que la reprise de l'octroi des échelons automatiques en 2021 va engendrer une augmentation des charges du personnel de CHF 800'000.- par année, ceci alors qu'on peut estimer le déficit structurel entre CHF 8 et 10 millions. Cela est extrêmement préoccupant. Nous faisons remarquer que ce concept a été accepté, grâce à un relatif consensus, reposant sur le fait que l'augmentation globale des salaires était compensée par la différence des salaires entre les employés qui partent à la retraite et ceux, plus bas, de ceux qui les remplacent. Force est de constater que ce principe ne fonctionne pas et engendre une augmentation insupportable pour la Ville.

Le groupe PLR soutient le Conseil communal, qui a fait preuve de rigueur dans l'élaboration de son budget 2019. La prudence est de mise afin d'éviter toute mauvaise surprise. Certes, nous espérions, comme je l'ai dit tout à l'heure, des recettes fiscales plus importantes pour les personnes morales, en constatant une reprise économique pour 2018, mais force est de constater que les prévisions ne vont pas encore dans ce sens. Et nous

ne nous permettrons pas, comme certains autres services des finances, de gonfler ces prévisions de revenus fiscaux pour diminuer le déficit. Dans ce sens, nous félicitons le Conseil communal dans leur gestion du budget qui nous concerne.

La prise de conscience du Conseil communal de la réelle situation financière de notre Ville est rassurante. Attentif à toute économie et rationalisation potentielles, il s'engage à saisir chaque opportunité qui se présentera à lui. Notre groupe ne peut que lui apporter son soutien et à l'encourager afin de poursuivre sur ce chemin de la restructuration. Nous devons, dans les années à venir et à court terme, freiner un maximum l'endettement communal, sans quoi l'augmentation des intérêts, liée à l'augmentation de la dette, anéantira tout effort. Nous avons le devoir de nous réformer avant qu'il ne soit trop tard.

Tant que cela sera nécessaire, nous soutiendrons qu'il est indispensable de continuer les négociations avec l'Etat afin d'obtenir une répartition plus équitable entre les recettes et les charges, mais s'en plaindre continuellement ne résout pas notre problème. Certes, les projets de réforme cantonale au niveau financier, réforme de la péréquation financière intercommunale et réforme de la fiscalité (détaillées par mon collègue du Parti socialiste), feront à nouveau perdre des millions à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous devons nous y opposer fermement et exiger une plus juste équité. Ce report de charges constant n'est pas viable. Néanmoins, nous ne devons attendre de l'aide de personne et agissons sur les éléments que nous maîtrisons ! Les restructurations et économies que nous jugeons encore possibles n'apporteront vraisemblablement et certainement pas les CHF 10 millions qui marquent le déficit structurel actuel. L'augmentation des recettes est donc l'élément sur lequel le PLR appelle à travailler.

Dans ce sens, nous ne nous inquiétons pas des nombreux logements qui naissent dans notre Ville. Une fois ceux-ci construits, nous nous devons de les remplir en appuyant sur la qualité de vie de notre Commune, la qualité de ses infrastructures à proximité immédiate, tant sportives que culturelles, éducatives avec le Lycée et autres écoles et les infrastructures de soin avec l'Hôpital et les cliniques. En appuyant également sur son dynamisme économique, nous avons toutes les bonnes raisons pour inciter tout un chacun à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds.

Je fais ici un appel tout adressé à la presse dite « régionale » d'humeur intrigante et à l'esprit chagrin, qui devrait, une bonne fois pour toute, parler positivement de la Commune de La Chaux-de-Fonds. Par exemple, lorsque l'on octroie un crédit pour la construction d'un nouveau musée pour nos concitoyens, pourquoi parler exclusivement de son parking, qui est une évidence. La presse préfère entretenir l'intrigue en faisant passer comme plus importante la discordance des avis au sujet du parking que la démarche fondamentalement positive et profitable à tous,

bien que modeste, de création d'un nouveau Musée d'histoire naturelle. Discordance toute relative, vu le résultat du vote des arrêtés respectifs par notre Conseil.

Ou encore, lorsque l'on arrive à attirer un investisseur pour redonner une deuxième vie à un bâtiment historique, comme l'est l'Usine électrique, pourquoi en parler négativement au lieu de se réjouir qu'un tel projet, qui permettra de garder ce lieu ouvert au grand public, respecte, entretienne et mette en valeur la majestueuse et grandiose architecture industrielle de ce bâtiment, et ceci, Mesdames, Messieurs, sans un seul franc à la charge de la collectivité, ce qu'aucun projet imaginé jusque-là ne permettait de manière aussi complète. Nous devons travailler ensemble pour que notre communication soit positive et vendeuse pour l'ensemble de la région. Avec notamment, nous l'appelons des deux mains, le soutien des professionnels nous entourant, dont les acteurs médiatiques, qui ont un rôle essentiel de pivot.

Ainsi, avec l'arrivée de nouveaux contribuables, nous arriverons à augmenter de manière significative nos recettes. Les places de travail sont présentes, les entreprises le sont également, nous manquons simplement d'une population suffisante pour les prestations offertes actuellement. A l'heure où tous les centres urbains connaissent une augmentation du nombre d'habitants, nous ne pouvons pas être l'exception. Sans quoi, nous devons admettre ne plus être une métropole pouvant offrir 4 musées, une multitude d'infrastructures sportives, des cinémas et des commerces qualitatifs. Le PLR ne veut pas envisager cette situation. Nous avons tout pour suivre la tendance actuelle des centres urbains connaissant une croissance démographique, travaillons donc sérieusement sur ceci.

Concernant les investissements, le groupe PLR soutiendra la demande de dérogation au principe du mécanisme du frein à l'endettement, car un Etat doit investir, et encore plus en période de crise, pour soutenir son économie locale. Il doit le faire de manière modérée et intelligente comme le prévoit le Conseil communal.

Bien que déficitaire, le budget 2019 a été fait de manière consciencieuse et rigoureuse compte tenu des éléments sur lesquels nous n'avons pas la mainmise. C'est dans cet état d'esprit et uniquement dans celui-ci que le groupe PLR accepte le budget 2019, sous réserve d'amendements acceptés par notre Conseil, qui alourdirait encore de manière inacceptable le budget.

Merci de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PDC a pris connaissance avec intérêt du budget 2019 qui n'a pas soulevé un enthousiasme délirant, bien au contraire.

En préambule, il nous importe de relever et de saluer l'effort du Conseil communal, de l'ensemble des services et du personnel qui année

après année recherche des solutions afin de limiter les dépenses. Nous tenons également à souligner la bonne qualité des rapports de la Commission financière et des sous-commissions. Nous en remercions les auteurs.

A la lecture du budget, force est de constater que la sortie du tunnel n'est pas pour demain. Si on écrivait un livre on pourrait l'intituler : « L'angoisse du Conseiller général lorsqu'il arrive au résultat de l'exercice et qu'il découvre le montant du découvert ».

Adopter, en pleine conscience, un budget déficitaire à hauteur de CHF 6'789'200.- est une pilule difficile à avaler et qui nous laisse la gorge sèche. Comme lorsque l'on a une forte toux ou un rhume carabiné, il est difficile de se soigner en une journée, mais l'on peut néanmoins trouver des remèdes calmants voire des tranquillisants !

Ces quelques remèdes calmants, qui adoucissent un peu la pilule, peuvent être détaillés comme suit : – soyons un brin optimiste – c'est avec plaisir que nous avons pris connaissance que le personnel communal bénéficiera d'une adaptation de 0,4 point en janvier 2019. Ensuite, l'engagement de 4 EPT au Service de l'action sociale qui certes aura un coût mais permettra certainement à ces collaboratrices et collaborateurs d'œuvrer avec plus de sérénité dans une activité difficile émotionnellement. Ou encore, aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est prévu en 2019. Enfin, sommes-nous tentés de dire, un horodateur a poussé sur l'îlot « A » du quartier Le Corbusier. Même à titre provisoire, c'est une recette qui sera appréciable. Je suis content, Monsieur le Conseiller communal.

Voix dans la salle : Deux !

RIRES

M. Blaise Fivaz, PDC : Deux, ah, d'accord. Alors j'ai pas été regardé. Mea culpa. Un autre exemple sont les investissements à hauteur de CHF 23.5 millions, dont plus du 50% financés par diverses taxes, qui démontrent s'il en est besoin que la Ville reste dynamique dans la mesure de ses moyens. Finalement, le chômage est en baisse et nous espérons que ces statistiques sont bien réelles et augurent d'une reprise synonyme de recettes supplémentaires en terme fiscal. Par contre, la baisse de la population et l'augmentation de l'endettement à hauteur de CHF 34 millions nous laissent amers. Quel héritage allons-nous laisser à nos enfants ? Et les continuels reports de charges du Canton ne diminueront certainement pas cette dette.

Au risque de provoquer une fois de plus une motion d'ordre de mon collègue de l'UDC qui est, osons le dire, un fan inconditionnel des Conseillers communaux portant la même couleur que lui – au lieu de faire

un constat objectif et avec de la hauteur, comme aime à le dire un de nos Conseillers communaux – je constate avec satisfaction que le montant relatif aux contraventions a été revu à la baisse. Comme quoi, notre intervention lors du budget 2018 n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Je constate avec bonheur, parfois il faut peu de chose, que c'est un juste retour au pragmatisme. D'ailleurs ne désirant pas lâcher cet os, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lors du bouclage des comptes 2018.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Vous l'aurez compris, le représentant du PDC acceptera sans grand fracas le budget 2019 ainsi que ses arrêtés qui autorisent le Conseil communal à déroger au respect de la limite du degré d'autofinancement, tout en souhaitant que l'exception ne devienne pas la règle. Le PDC croit aux habitants de cette Ville. Notre Ville a un énorme potentiel. Cette Ville improbable retrouvera à terme un équilibre budgétaire, nous en sommes convaincus.

Je vous remercie de votre attention.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du budget 2019 et se réjouit d'y voir une amélioration substantielle par rapport aux budgets des années précédentes. Bien que celui qui nous est proposé ce soir pour l'exercice prochain présente encore un déficit structurel de plus de CHF 6.8 millions, nous tenons à remercier, une fois de plus, l'ensemble des services et le Conseil communal pour le travail fourni afin de réduire au maximum les dépenses et autres biens et services et charges d'exploitation.

Nous pouvons nous réjouir de ne pas avoir recours à la réserve de politique conjoncturelle afin de « boucher les trous », mais les éléments extraordinaires inscrits y contribuent grandement. A futur, de tels éléments ne se répèteront pas et nous ne pourrions plus compter sur de telles recettes pour obtenir un budget au moins équilibré.

Les projets de révision de la péréquation et la nouvelle mouture de la révision de la fiscalité proposés par le Conseil d'Etat ne vont apparemment pas dans un sens positif pour notre Commune et nous en sommes inquiets. Il s'agira ici, de défendre nos intérêts au Château et de minimiser les dégâts d'un gouvernement cantonal trop gourmand quand il s'agit de piocher dans les caisses des communes.

Le transfert d'un point de l'impôt des personnes physiques au profit du Canton provoque également une diminution des recettes, ce qui pèse un peu plus notre budget. Nous ne pouvons plus tolérer l'attitude du Conseil d'Etat qui ne cesse, et là nous avons un exemple concret de ce que nous disions juste avant, de ponctionner dans les caisses communales afin d'atteindre son objectif d'équilibre budgétaire à l'horizon 2020.

Des solutions permettant de retrouver des chiffres noirs existent. Malheureusement, celles-ci passent par une réduction de certaines prestations et d'autres mesures drastiques qui ne satisferont probablement pas la majorité de cet hémicycle. Il s'agira donc, à terme, de trouver des consensus permettant d'assainir nos finances tout en garantissant une certaine qualité de service à la population.

Il nous paraît également important de tout mettre en œuvre afin d'attirer de nouveaux contribuables. Par des infrastructures de qualité, des espaces attrayants ainsi qu'une politique immobilière et foncière favorable, les services concernés seraient en mesure de promouvoir les divers aspects positifs de notre Ville. Notre reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO et notre patrimoine architectural doivent aussi être mis en avant. Nous souhaitons que notre Ville rayonne à l'extérieur et que l'image négative qui nous poursuit s'éteigne à jamais. Certes, le coefficient fiscal n'est pas l'argument majeur à mettre en avant car trop élevé, mais notre Ville jouit de bien d'autres atouts qui doivent permettre l'attrait de nouveaux habitants.

Au sujet des investissements, nous sommes satisfaits que sur les CHF 23.5 millions prévus, plus de CHF 12 millions soient financés par le biais de taxes. Nous regrettons néanmoins de devoir déroger au mécanisme de frein à l'endettement. A force d'en faire usage, celui-ci prend un caractère automatique et ne joue plus son rôle premier. Nous avons pu constater que pour certains investissements prévus, les sommes dévolues peuvent paraître élevées. Néanmoins, nous avons toute la confiance en nos Autorités exécutives qui sauront, intelligemment, reporter les excédents dans d'autres projets à mener.

S'agissant des subventionnements, nous constatons qu'ils restent élevés, notamment pour la Culture. De notre point de vue, une réévaluation de l'ensemble des bénéficiaires devrait être faite afin de s'assurer que les montants attribués soient réellement nécessaires et justifiés. Les différentes organisations se doivent également de fournir des efforts financiers afin de garantir leurs prestations. Nous ne demandons pas ici une suppression totale des subventions mais qu'une réflexion soit faite à ce sujet.

Les travaux de la Commission financière s'étant déroulés de manière claire et précise, nous y avons trouvé réponses à toutes nos questions. De ce fait, nous n'en poserons pas dans le cadre de cette discussion ni dans l'examen de détail.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC ne peut se satisfaire d'un tel budget déficitaire mais l'acceptera dans un esprit consensuel et afin de poursuivre l'objectif permettant de retrouver les chiffres noirs au plus vite.

Merci.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Depuis 2015, ça a déjà été plus ou moins dit, les budgets se suivent et se ressemblent. Etant donné que tout se ressemble, j'ai fait un rapide retour sur ces années et aujourd'hui sur ce cinquième budget déficitaire. Donc pour rappel, l'année 2015 c'était l'année où les difficultés ont brusquement apparu et est apparue une crise de revenu. Il faut le rappeler que la Ville n'avait pas de problèmes de dépenses mais un problème de recettes.

Depuis, tout le monde s'est mis à la tâche. La Commune a fait un nombre énorme d'économies dans bien des services, dans bien des prestations. Elle a fait énormément de coupes dans les dépenses, majoritairement sur le personnel. Le POP tient à remercier aujourd'hui pour les conditions difficiles dans lesquelles il doit travailler, en étant en sous dotation, en ayant des blocages de salaires, etc., etc. Mais force est de constater que tous ces efforts ne sont pas suffisants. Nous avons encore dû faire certaines coupes dans les prestations. Nous avons dû créer ou augmenter des taxes. Nous avons dû baisser les investissements, des investissements qui sont aujourd'hui à un niveau insuffisant. Nous avons tout fait dans les limites pour que La Chaux-de-Fonds reste, ça a été évoqué tout à l'heure, une métropole ou ne serait-ce qu'une ville déjà. Nous ne voulons pas ramener La Chaux-de-Fonds au statut de village, 125 ans après avoir obtenu le statut de ville.

De petites économies restent toujours à faire, toujours à trouver, nous ne le contestons pas et nous continuerons à travailler pour trouver ces petites économies, mais le gros du travail est fait. Nous avons fait ce qui était en notre pouvoir, ce qui était entre nos mains. Depuis 2015, nous avons consenti à tous ces efforts et l'idée était en 2015 de faire des efforts pour arriver à l'équilibre en 2020.

Aujourd'hui, au vu du plan financier préparé par le Conseil communal, nous avons donc un déficit de CHF 6.8 millions pour 2019, CHF 9.8 millions pour 2020, CHF 11.1 millions pour 2012 et CHF 12 millions pour 2022. Donc les chiffres noirs ne sont pas à l'approche. Donc tout ceci sans compter, et cela a déjà été évoqué, un rapport qui va passer devant le Grand conseil sur la péréquation intercommunale, un rapport que s'il est accepté en l'état nous fera encore perdre CHF 800'000.- annuels, et une réforme de l'imposition des personnes physiques et morales qui pourraient nous coûter CHF 3-4 millions, on ne sait pas exactement.

Dans cette situation, où nous ne sommes pas dans une situation de crise, il s'agit d'un problème de système, un système qui est établi dans ce Canton et aussi au niveau national et qui fait des baisses de soutien aux zones productrices de richesse au profit des zones résidentielles. C'est ce que j'avais déjà résumé dans une précédente intervention sous le titre « L'argent n'aime pas le travail ». Le résultat c'est une ségrégation spatiale

entre des communes riches, qui concentrent du logement et pas forcément de l'activité, qui peuvent se permettre de baisser leurs coefficients d'impôts fiscaux, vis-à-vis de communes qui concentrent elles de l'activité et des emplois, qui concentrent également des familles et des employés qui ont des revenus relativement modestes dans des zones où il faut augmenter l'imposition des personnes physiques pour obtenir à peu près le même rendement par personne. En théorie, mais on voit qu'aujourd'hui, avec des coefficients fiscaux très différents, on a des revenus par personne qui sont également très différents.

Cet équilibre entre les régions de ce Canton doit cesser. Il faut que la Commune de La Chaux-de-Fonds, que le Conseil communal et que le Conseil général soient clairs vis-à-vis du Canton. Nous ne pouvons plus tolérer cette ségrégation spatiale entre zones résidentielles et zones d'activité. Le Conseil communal devrait également expliquer à la population pourquoi nous sommes dans une situation financière aussi délicate aujourd'hui. Pourquoi nous le sommes depuis de nombreuses années et pourquoi cela ne devrait pas s'améliorer au vu de ce qui s'annonce.

Malgré la situation actuelle, le POP est d'accord d'accepter ce cinquième budget dit « de crise », ce cinquième budget déficitaire malgré tous les efforts faits. Le groupe POP sera également d'accord d'accepter ce énième budget avec des investissements que l'on considère comme insuffisants. Le POP ne pense pas qu'il soit vraiment nécessaire de le répéter mais est tout à fait d'accord de déroger au frein à l'endettement. Et le POP attend surtout une réponse forte tant au niveau cantonal que de la part de nos Autorités communales. Le Canton serait d'ailleurs bien inspiré d'écouter nos revendications, parce que ce sont des revendications qu'il pourrait également porter au niveau national où l'on voit que là également s'opère cette ségrégation entre zones actives et zones résidentielles.

Je terminerai juste par une question au représentant du groupe PLR. Je n'ai pas compris pourquoi il disait que le système de classe salariale ne fonctionnait pas ? Puisque les personnes qui partent à la retraite sont remplacés par des personnes qui ont des revenus nettement moins élevés, voire amènent des suppressions de postes. Je ne vois donc pas en quoi ce système ne fonctionne pas, c'est peut-être parce que les échelons sont bloqués.

En résumé, le groupe POP acceptera ce budget, peut-être le dernier budget de crise que le POP acceptera – je ne suis même pas sûr d'avoir l'adhésion complète du groupe à cette acceptation. Nous ne pouvons plus continuer à réduire nos prestations, à vivre dans une situation de crise sans que cela par la suite n'ait un effet néfaste sur la vitalité de notre Ville. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'établissement de ce budget de crise, car il nous faut bien le

qualifier comme tel, tout comme ceux des années précédentes d'ailleurs, n'a pas donné lieu à des discussions passionnées, à des parties de « ping-pong » orales nécessitant arbitrage et vote final frontal pour maintenir telle coupe ou revendiquer une quelconque augmentation. Il n'y avait pas grand-chose à remettre en question, tant nos moyens sont limités et notre marge de manœuvre conditionnée par ce qui est obligatoire, légalement ou réglementairement parlant, et ce que notre capacité financière – pardon « incapacité financière » serais-je presque tentée de dire – nous permet.

La Chaux-de-Fonds a mal à ses finances et ceci même si on semble ressentir un « frisson » de reprise économique. Nos crayons rouges sont usés d'avoir été déjà bien utilisés ces dernières années et « strict nécessaire » est un mot d'ordre qui semble avoir été donné à chaque service de notre Ville. Il n'y a donc plus grand-chose à retrancher où que ce soit. Les sacrifices ont déjà été faits. N'oublions surtout pas que derrière chaque ligne de chiffres de ce budget, il y a des hommes, il y a des femmes, des personnes qui œuvrent pour le bien de notre collectivité !

Des projets ont été reportés, d'autres revus à la baisse afin qu'ils puissent tout de même enfin voir le jour. Les conditions de travail du personnel ont déjà été péjorées, les subventions recalculées, certains services regroupés et/ou réorganisés. Lors d'un départ, chaque poste est réévalué et remis en question. Certaines taxes ont été augmentées, des gratuités supprimées (prestations); des travaux d'entretien de nos infrastructures ont été différés, étalés dans le temps, voire « minimisés », véritables « bombes à retardement »...

Les employé(e)s de notre Ville ne tentent plus d'atteindre l'excellence mais juste – et attention, ce « juste » n'est pas réducteur ! – elles et ils tentent de maintenir un service à la population au standard le plus élevé possible avec les moyens tant humains que financiers qui leur sont attribués. Qu'elles et ils en soient ici toutes et tous sincèrement et chaleureusement remercié(e)s !

Les charges semblent maîtrisées mais les recettes, dont on constate la baisse depuis plusieurs années, peinent à remonter. La baisse de la population, la conjoncture encore morose et les réformes fiscales peuvent expliquer cela. Le défi que nous devons relever est colossal ! Parfois, le découragement nous guette car les efforts déjà consentis par notre Collectivité sont mal récompensés car immédiatement annihilés par des transferts de charges, ou des baisses de subventions cantonales, ou des modifications de législation et de réglementation sans autre véritable solution de financement.

Nous avons cependant espoir que, malgré les difficultés d'aujourd'hui, de beaux projets sauront redorer le blason de notre Cité afin d'attirer de nouveaux habitants, de stimuler des entreprises à s'installer dans nos Montagnes ! Les nombreux projets immobiliers qui fleurissent aux quatre coins de notre Commune auront de quoi les satisfaire. Les projets routiers

et ferroviaires marquent un avenir que nous espérons plus souriant et nous sortiront quelque peu de la « pseudo-périphérie » dans laquelle, ceux qui n'habitent pas encore ici, nous relèguent ou veulent nous enfermer...

Il nous manque encore un vrai projet fédérateur, dans lequel toute la population pourrait se retrouver afin de remotiver les troupes, de donner des raisons d'espérer des lendemains qui chantent... un air un peu plus gai. Peut-être que l'idée de faire de nos Montagnes la capitale suisse de la Culture durant une année pourrait remplir ce rôle, sachant que cela peut être l'occasion pour la Ville désignée de se mettre davantage en avant ou de changer son image, de lui faire gagner un profil national, voire davantage

Le « slogan » choisi par nos voisins loclois ne l'a pas été par hasard et il peut également s'appliquer à notre Cité. La « qualité de vie » que nous connaissons dans nos Montagnes n'est pas encore assez reconnue et nous peinons à nous en faire les ambassadeurs tant les critères habituels de divers classements à ce propos ne nous correspondent pas. Soyons fiers de ce que nous avons ici, de notre mode de fonctionnement, de notre débrouillardise à défaut de finances mirobolantes, de notre génie du vivre ensemble, de notre convivialité ! Faisons-le savoir, invitons les autres à venir y goûter !!!

Je vous remercie.

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reprends la parole pour répondre à mon collègue du POP. Nous constatons simplement dans le plan financier 2020-2022 que les charges du personnel augmentent significativement, à partir de la reprise des échelons automatiques, et donc simplement que le système ne fonctionne pas, peut-être parce qu'on arrive trop vite à l'échelon supérieur et que le tournus ne se fait pas comme on aurait pu l'espérer. C'est pour ça que le départ à la retraite n'est pas forcément compensé par des bas salaires, c'est ce qui explique que nous avons continuellement des charges du personnel qui augmentent. C'est dans ce sens que nous disons que le système ne marche pas et ce n'est pas parce que nous pensons que les échelons s'élèvent trop vite, mais plutôt parce qu'ils devraient être plus étalés, pour que le tournus se fasse correctement. Voilà, merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil communal, de remercier pour vos interventions qui sont toutes de haute qualité, pleine de réflexion, de sagesse. On peut partager beaucoup de choses que j'ai entendues tout à l'heure. Je crois qu'on est tous sur la même longueur d'onde. Malheureusement nos finances ont encore quelques soucis mais nous allons tous y travailler.

Il n'est pas évident d'accepter un budget déficitaire de cette ampleur, mais tous les groupes sont conscients des efforts faits par notre administration et espèrent, comme le Conseil communal, que la situation financière s'améliorera bientôt.

L'année passée, je vous disais que le budget 2018 était encore déficitaire mais que la reprise économique était à nos portes. Si cela est vrai pour bon nombre d'entreprises, cela ne se traduit toujours pas positivement dans le budget 2019, qui est malheureusement toujours déficitaire. Le taux de chômage est bien en baisse puisqu'il atteint à fin novembre 3.9%, alors qu'il était à 5.5% en novembre 2017, mais les prévisions fiscales de fin novembre 2018 fournies par le Service des contributions sont à la baisse en ce qui concerne le pot commun des personnes morales. Quant aux personnes physiques, elles progressent légèrement, malgré la baisse de notre population, car il y a moins de chômeurs.

L'impôt des frontaliers est en hausse dans le budget 2019, mais la France n'a toujours pas réglé sa dette de 2017. Nous sommes donc en train de faire des prévisions sur la base des versements 2016 et en tenant comptes des permis de travail délivrés à La Chaux-de-Fonds. Toutefois, une fois le permis de travail délivré, il est possible de travailler dans tout le Canton. Dès lors, il est possible que la base de notre prévision, basée sur le nombre de permis délivrés à La Chaux-de-Fonds, ne corresponde pas au nombre de frontaliers travaillant à La Chaux-de-Fonds.

Le plus inquiétant reste à venir. Il s'agit de la réforme de la péréquation intercommunale qui aggraverait nos comptes de CHF 800'000.- et de la réforme de la fiscalité qui, en l'état, ferait perdre à la Ville CHF 7 millions. Pour compenser ces CHF 7.8 millions, l'Etat nous dit que nous pourrions modifier les règles quant à la prise en charge des coûts de l'élimination des déchets, en les finançant entièrement par la taxe déchets, et que nous pourrions introduire une redevance pour l'utilisation du domaine public pour le gaz et le chauffage à distance, ainsi que l'introduction d'un impôt foncier pour les immeubles appartenant à des privés qui ne les utilisent pas pour leur propre usage. Un rapide calcul nous a permis de dire que nous pourrions obtenir au maximum CHF 5.8 millions pour autant que la population accepte de telles mesures, ce dont nous doutons. Ces mesures ne sont pas obligatoires, ce qui fait que nous nous démarquerions d'une manière très négative vis-à-vis des autres communes, ce que nous ne sommes pas d'accord de faire.

Cerise sur le gâteau, le Conseil d'Etat annonce qu'il nous fait un cadeau en renonçant à prendre 2 points d'impôts qui nous coûteraient CHF 2.4 millions, alors qu'il entend en prendre CHF 7.8 millions. Le Conseil d'Etat annonce des baisses d'impôts aux entreprises et aux habitants, ce que nous ne contestons pas si le Canton assume, mais dans le projet, ce sont les communes qui devront annoncer des taxes à leurs habitants.

Comment le citoyen peut-il comprendre que l'Etat baisse la charge fiscale et que la Commune prélève des montants au travers de taxes ? Evidemment le Conseil communal est très attentif pour éviter d'en arriver à de telles conséquences et entend être entendu par le Conseil d'Etat, mais l'inquiétude est grande et les Montagnes sont parfois bien seules dans ce genre de dossier.

Voilà pour les enjeux à venir, mais qu'en est-il du budget 2019 ? Le déficit économique est de CHF 10.4 millions, inférieur au déficit économique du budget 2018 mais à peine supérieur au déficit économique des comptes 2017. Il y a certes quelques améliorations exceptionnelles qui ramènent notre budget 2019 à CHF 6.8 millions mais nous n'avons pratiquement plus d'opérations exceptionnelles pour les années à venir. Il faut donc bien avoir en tête les CHF 10 millions de déficit, voire CHF 18 millions si les projets de l'Etat sont validés en février ou mars 2019. Il faut bien sûr toujours espérer une progression naturelle des recettes fiscales, liée à la conjoncture, mais il est impératif de trouver de nouveaux habitants.

Certes, il faut s'employer à trouver de nouvelles entreprises mais il faut aussi être conscient que, si une entreprise déclare CHF 10 millions de bénéfices, ce qui est rare dans notre contrée, cela représente CHF 500'000.- d'impôts aujourd'hui et CHF 350'000.- demain si la réforme est acceptée. L'enjeu n'est donc pas uniquement dépendant des bénéfices des sociétés mais de leurs collaborateurs que nous devons attirer en Ville de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal réfléchit à cette problématique et va tout mettre en œuvre pour expliquer aux pendulaires que vivre à La Chaux-de-Fonds est agréable et que les avantages sont nombreux. Un comité de pilotage est au travail afin d'inciter les travailleurs à vivre chez nous.

Quant aux charges, comme vous avez pu le constater, elles sont assez stables. En ce qui concerne le personnel, l'octroi de l'IPC et l'augmentation de la cotisation patronale de Prévoyance augmentent les charges de CHF 1 million. Pour les charges de biens et services, il y a une augmentation de CHF 1.9 millions affectée à la rénovation des Abattoirs et de la Maison du peuple. Ce montant est compensé par une recette exceptionnelle de CHF 1.9 millions provenant de la transaction entre Viteos, la Ville et le brasseur qui va acquérir l'Usine électrique. La charge d'intérêts augmente de près de CHF 1 million liée à notre déficit et aux montants à verser à Prévoyance.ne qui sont provisionnés, donc n'impactant pas notre résultat, mais qui ne représentent pas des liquidités à disposition.

Ce budget 2019 est donc dans la continuité des comptes 2017 et du budget 2018. Par contre, si l'on étudie le plan financier et des tâches 2020-2022, on peut s'inquiéter. En effet, les déficits progressent et passent de CHF 6.8 millions à CHF 12 millions en 2022, sans la prise en compte des

réformes cantonales. Les éléments uniques ne se reproduiront plus, mais malgré une progression de la fiscalité, nous n'arriverons pas à supporter une progression des charges salariales et financières sans la venue de nouveaux habitants. Je vous rappelle quand même, c'est un plan financier, on l'a établi, ça n'est quand même pas encore la réalité. C'est ce qui pourrait se passer si rien ne change, donc on espère quand même que l'on ne va pas simplement en arriver là.

Sur la base des statistiques 2016, il est possible de dire que sur 100 emplois, 16 sont occupés par des frontaliers, 37 habitent la Commune, 36 y travaillent seulement et 11 ne sont pas identifiés. Une étude plus détaillée devra être réalisée, mais il est certain que nous avons une perte de masse fiscale importante. Il est vrai que la péréquation des ressources atténue l'effet des différences de niveau de revenus mais pas du nombre de contribuables perdus par la Ville du fait qu'ils résident ailleurs. Il y a donc un travail important à faire pour convaincre ces travailleurs à venir s'établir chez nous.

Je vais évoquer maintenant les différentes réserves qui figurent dans notre bilan et qui sont remises en question par le Service des communes. Aux dernières nouvelles, le Service des communes nous informe que la réserve de politique conjoncturelle ne devrait pas excéder le 5% du total des charges. Pour la Ville, ce montant est de l'ordre de CHF 13 millions. Or, nous avons une réserve de CHF 56.1 millions créée en 2015, suite au passage à la LFinEC.

Aujourd'hui, il semble que nous pourrions transférer la différence à l'excédent du bilan. De plus, la provision pour le déficit de couverture de Prévoyance.ne devra être partiellement dissoute lors du bouclage des comptes 2018. Dès lors, il est possible que l'excédent du bilan à fin 2018 soit supérieur à CHF 100 millions. Quelque part, ce chiffre est rassurant puisque l'on s'écarte des CHF 40 millions mais il est aussi dangereux car il pourrait être interprété par certains comme une non-nécessité de trouver des solutions pour assainir notre situation financière ou par d'autres de ne pas avoir de scrupules à nous assommer avec des réformes coûteuses pour La Chaux-de-Fonds. Depuis le bouclage 2015, nous subissons les décisions du Service des communes qui nous fait créer des provisions puis nous demande de les dissoudre, ce qui rend difficile la comparaison des comptes avec les budgets. Cela explique aussi pourquoi nous n'avons pas du tout mis dans notre budget de prélèvements de réserve de politique conjoncturelle, parce qu'à chaque instant les décisions changent. Une fois on ose y puiser, d'autres fois on n'ose plus, maintenant il faut qu'on la dissolve. Donc il y a quand même encore un certain nombre de choses à régler d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire la semaine prochaine probablement. Il est probable que les comptes 2018 seront excellents, non pas parce que tout va bien, mais parce que nous devrons dissoudre partiellement la provision pour Prévoyance.ne créée en 2015.

Parlons maintenant investissements. Ceux-ci sont modestes puisque les investissements soumis se montent à CHF 13.2 millions. Toutefois, le Conseil communal doit solliciter le Conseil général de déroger au mécanisme du frein à l'endettement à hauteur de CHF 2.1 millions. L'insuffisance de financement provoque une augmentation de la dette en plus du déficit d'exploitation et de toutes les diminutions de réserves. Dès lors, notre dette se situera aux alentours de CHF 420 millions. Espérons que les taux restent bas car une augmentation des taux de 1% se traduirait par une aggravation de notre déficit de CHF 4.2 millions.

Comme vous avez pu le lire en introduction dans le rapport du Conseil communal, celui-ci ne baisse pas les bras. Toutes sortes de chantiers sont à l'étude et devraient nous aider à retrouver la prospérité. Le Conseil communal y croit et se bat pour notre Ville. Les embûches sont nombreuses mais il est prêt à relever de nombreux défis. Toutefois, il ne peut y arriver seul. La Commission financière partage ses soucis et est au courant des chantiers en cours, mais le Conseil communal a besoin du soutien de tout le Conseil général. Il en va de même de la presse, on en a déjà parlé. Nous avons besoin de vous aussi ! Une équipe soudée peut aller loin. C'est ce que vous demande le Conseil communal.

Je terminerai par adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel de l'administration qui doit travailler avec moins d'effectifs, qui trouve des solutions pour améliorer la gestion, pour réduire les coûts et qui, malheureusement, n'est pas toujours reconnu dans son travail. Tirons tous à la même corde, et surtout dans le même sens, cela demande moins d'énergie et les résultats sont plus vite là.

Voilà je n'ai pas eu beaucoup de questions. En ce qui concerne la problématique des échelons, Monsieur Haldimann a un petit peu répondu. Nous allons étudier cette problématique mais aujourd'hui, en fait ce qui se passe, c'est que les gens ne font plus une carrière entière à l'administration. Il y a des gens qui arrivent, il y a des gens qui partent, et la compensation qui devait se faire naturellement entre les jeunes qui arrivent et les anciens qui quittent ne fonctionne malheureusement pas et c'est un dossier dans nous allons aussi nous occuper.

Voilà je vous remercie. Je ne crois pas avoir omis de répondre à quelque chose mais si jamais nous y reviendront.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. Donc j'ai entendu que le pot commun, ce qu'on devait toucher sur le pot commun, était plus bas que prévu initialement. Je ne sais pas si le Conseil communal peut nous dire à quel montant il estime ce montant aujourd'hui ? Et si le Conseil communal avait prévu des amendements pour l'actuel budget pour recalculer en fonction de cette évolution ?

Ensuite je me permettrais une remarque. Je suis très content des chiffres donnés, donc très heureux de voir que cette réforme fiscale pourrait nous coûter CHF 7 millions et non pas CHF 3-4 millions, encore une bonne nouvelle...

RIRES et BROUHAHA

...et que sur ces CHF 7 millions, on pourrait donc en transférer CHF 5.8 millions sur notre population, encore des bonnes nouvelles, et c'est là aussi où je parle de système. Ce n'est pas une crise, mais la pression vient depuis en haut. Elle arrive sur le Canton, le Canton peut se décharger sur les communes et les communes doivent se rattraper sur leur population, soit par des taxes, des hausses d'impôts et autres baisses de prestations. J'ai presque envie de dire que si le Canton souhaite des baisses d'impôts généralisées, qu'il les prenne entièrement à sa charge et qu'il laisse les mêmes revenus aux communes. Je pense qu'il ne sera pas d'accord mais n'empêche.

Ensuite autre commentaire sur l'« escalator » des échelons de la Commune. Qu'on engage des personnes sur courte durée, qu'on rengage au même âge ou à l'âge moyen, à moins que tout l'âge moyen des employés de la Commune augmente en même temps sans qu'il ne baisse jamais, alors oui effectivement ça va monter, mais il y a de toute façon des limites. Ces compensations doivent se faire. Ce qui se passe aujourd'hui c'est que cette échelle est en place depuis 2004, ça correspond à peu près au milieu de l'échelle. On devrait arriver maintenant à un système à peu près équilibré. J'aimerais bien que, si le Conseil communal veut bien étudier cette affaire-là, on reprenne ces éléments de manière précise, en tout cas en Commission financière, et éventuellement avec le Syndicat. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui alors le pot commun baisse un peu, les personnes physiques montent à peine. Finalement on avait une variation d'environ CHF 300'00.- et on a décidé de ne pas refaire toute la brochure pour CHF 300'000.- et nous ne déposons pas d'amendement. Après coup, on a un autre élément qui est venu détériorer le résultat, c'est la facture sociale qui augmente de CHF 135'000.-, mais on est quand même toujours dans un budget donc on ne va pas changer continuellement nos chiffres. Donc globalement, on en reste à ça mais c'est vrai que le pot commun est très inquiétant puisqu'on parle de reprise économique – les entreprises vont bien – et pourtant, le pot commun baisse. Donc il se passe quelque chose, on n'en sait pas plus mais ça fait souci, oui, effectivement.

Et en ce qui concerne toute notre grille salariale, bien sûr que vous serez associés, les syndicats aussi évidemment, mais on est en train pour le moment de regarder ce qui se pratique un peu partout, de comprendre notre système, et quand le moment sera venu évidemment, on associera tout le monde.

M. Alain Vaucher, Président : Si la parole n'est plus demandée, on va directement passer à la discussion de détail.

121 Chancellerie

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans les remarques concernant le point « Salaire du personnel », page 130, nous pouvons lire qu'il y aurait une nécessité, voire une pertinence, à renforcer le Secteur juridique par l'engagement d'un ou d'une Juriste à temps partiel afin de permettre une diminution des mandats externes qui coûtent plus chers. La lecture de cette remarque interroge le POP. Nous le savions déjà, comme nous démontrent la lecture des prises de position des partis, qui à droite ne voyaient dans les fonctionnaires que des charges et des statistiques à faire baisser à tout prix, mais voir une telle formulation dans le budget nous inquiète sur la vision du Conseil communal à ce sujet. Je viens encore de vérifier sur le site de la Ville et il n'y a pas d'offre d'emploi concernant l'engagement d'un ou d'une Juriste. Or le Conseil communal parvient à la conclusion qu'il serait plus efficace, ou moins coûteux, et donc mieux pour l'utilisation de l'impôt octroyé par les Chauxoises et les Chauxois, d'engager du personnel, mais ne le fait pourtant pas. Est-ce qu'un ou une Juriste a été engagé entretemps ? Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal peut-il nous expliquer les raisons de cet état de fait qui explique ce non-engagement ? Nous précisons que cette question s'intéresse à ce cas particulier mais que cette logique pourrait s'élargir à d'autres postes. Nous nous réjouissons d'avance de la réponse du Conseil communal. Je vous remercie.

126 Communication

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste tient à relever encore une fois la magnifique organisation des journées du Patrimoine horloger. Nous tenons à remercier le Service de la communication mais également tous les services concernés. Tout a été parfait et le public est venu de loin ! Nous avons même apprécié la venue d'un Conseiller Fédéral, ce qui montre l'intérêt national de cette manifestation. Nous nous demandons si cette Biennale se tiendra exceptionnellement également en 2019 en raison des 10 ans de l'inscription au Patrimoine UNESCO ? Par ailleurs, est-ce que le

Conseil communal peut nous en dire plus sur l'organisation des festivités liées à cet évènement?

150 Transports

Mme Marina Schneeberger, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis rentrée un samedi soir, le samedi 27 octobre à 23h à la gare, en venant depuis Neuchâtel. Le train avait 2 minutes de retard, le bus n'attendait pas. Alors une demi-heure d'attente à la gare ou rentrer à pied... Je voulais savoir quelle est la politique des transports, des bus chauds-de-fonnières, neuchâtelois, en la matière ? Est-ce qu'ils attendent les trains, est-ce qu'ils ont des contacts avec des chefs de gare, etc.?

Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre très rapidement à Monsieur Gressot. C'est à l'étude. Disons qu'évidemment il n'y a pas encore de poste. C'est une option. Vous savez qu'on a réorganisé et après chaque réorganisation évidemment on attend quand même un moment de fonctionnement pour ensuite pouvoir, si cela est souhaitable, souhaité ou nécessaire, de revoir peut-être certaines options choisies. Mais pour le moment, c'est à l'étude, rien n'est encore décidé et évidemment, quand ça le sera, vous serez tenus au courant.

Interpellation du groupe socialiste du 30 octobre 2018

La Chaux-de-Fonds et la fibre optique

La fibre optique. Nul ne peut contester qu'elle représente aujourd'hui l'avenir et nombreuses sont les grandes communes de Suisse à l'avoir déjà optée. Cependant, les cartes affichées par les réseaux mobiles suisses nous indiquent que La Chaux-de-Fonds ne semble pas encore être dotée de cette technologie.

Dès lors, le groupe socialiste souhaiterait savoir ce qu'il en est. Au vu des nombreux travaux routiers qui ont occupés notre ville cet été, y a-t-il eu simultanément une pose de fibre optique ? Et dans tous les cas, nos autorités ont-elles déjà réfléchi et envisagé ce type de raccordement ? Dans quelle mesure et à quelle échéance ?

Oguzhan Can

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une interpellation au sujet des fibres optiques. Alors ce que je peux vous dire c'est que tous les bâtiments de l'administration sont reliés à des fibres optiques, simplement ces fibres optiques arrivent jusqu'à l'entrée du bâtiment et ensuite, on utilise des câbles en cuivre. Pour notre administration, il y en a partout. Il pourrait y avoir éventuellement une exception, si on avait un bâtiment complètement perdu quelque part, mais en principe ils devraient tous être reliés à la fibre optique.

Et en ce qui concerne notre population, Swisscom s'en occupe. On peut dire que la moitié de la population maintenant est reliée à la fibre optique mais ils y travaillent encore pour que tout le monde soit couvert ainsi. Ils utilisent aussi des fibres en cuivre pour aller dans les appartements. Par contre dans les nouveaux bâtiments, Swisscom va jusque dans les appartements avec la fibre optique. Donc on est plutôt en avance. Il y a encore du travail mais j'entends, ça se présente plutôt bien en Ville de La Chaux-de-Fonds.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de répondre à la question qui a été posée par le groupe socialiste portant sur le centre 126 Communication. Le Service de la communication, qui est un service transversal, aussi c'est moi-même qui répond et non pas notre Présidente, parce que la Biennale du patrimoine horloger et l'UNESCO sont des dossiers qui sont portés par mon dicastère et par le service transversal qui est le Service de communication.

D'abord, vous remercier Madame Gagnebin pour vos remerciements à l'adresse des services communaux. Le Conseil communal partage ces remerciements et est très fier du travail réalisé à l'occasion de la Biennale du patrimoine horloger 2018, notamment par le Service de communication, mais pas seulement. Vous l'avez relevé, il s'agit de remercier également le Musée des beaux-arts, le Musée International d'horlogerie, le Service d'urbanisme, le Service des espaces publics, la Culture et autres services que je pourrais oublier. Concernant le 10^{ème} anniversaire de la reconnaissance mondiale de l'urbanisme horloger par l'UNESCO, 10^{ème} anniversaire qui aura lieu en 2019 comme vous le savez, une série de manifestation est en train d'être organisée en bon partenariat avec la Ville du Locle naturellement et également avec l'Etat de Neuchâtel et Tourisme neuchâtelois. Je ne souhaite pas ce soir lever le voile sur les évènements dont la teneur sera annoncée le moment voulu mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous souhaitons tout à la fois donner une audience nationale, au moins nationale, à cet anniversaire et nous adresser à notre population qui doit durant ces festivités y trouver pleinement son compte.

Les évènements devraient commencer au printemps pour se concentrer de manière très dense et très forte et festive les 27, 28, 29 et 30 juin. Pour rappel, le 27 juin est la date de l'annonce fêtée dûment sur la Place Espacité et le 30 juin est la date officielle inscrite sur « le diplôme » qu'ont reçu les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds de la part de l'UNESCO. A la suite du dimanche 30 juin, d'autres manifestations plus éparses auront lieu jusqu'à l'exceptionnelle Biennale du patrimoine horloger 2019, exceptionnelle parce qu'elle rompt effectivement avec son rythme bisannuel à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'UNESCO. Permettez-moi d'en rester là, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, parce que si je parle, je finirai par tout vous dire.

Je peux continuer avec une question qui porte sur le centre 150 Transports posée par Madame Schneeberger et puis également la réponse à une interpellation qui a été déposée par le groupe des Verts, avec comme première signataire Madame Erard.

Alors, la question que vous posez sur l'attente des bus de TransN sur des trains en gare de La Chaux-de-Fonds, Madame Schneeberger, sachez qu'il y a une règle qui a été fixée par TransN en collaboration avec le Service cantonal des transports et que cette règle est la suivante. Lorsque la cadence est à 10 minutes, soit en journée, les bus n'attendent pas la correspondance qui est assez naturelle parce que dans le pire des cas l'usager attendra 9 minutes, ce qui nous semble quelque chose d'admissible. Dès 19h, les bus attendent les correspondances durant 5 minutes. En effet, TransN estime ne pas pouvoir attendre plus longtemps car ces 5 minutes correspondent au temps de battement en tête de ligne et il s'agit de ne pas être en retard sur le trajet du retour, soit le trajet de rabattement vers le centre-ville. Donc dès 19h, 5 minutes. Lorsque, dernier cas de figure, nous sommes à la dernière course, l'attente des bus de lignes de nuit est portée jusqu'à 15 minutes, ce qui règle pratiquement toutes les situations sur le dernier bus. Cela dit, les statistiques de ponctualité des trains sont globalement bonnes. Je profite pour vous les donner, 93% des trains arrivent en gare de La Chaux-de-Fonds avec moins de 3 minutes de retard. Et puis dans le cas personnel, qui a été l'occasion pour vous de poser des questions sur ces règles par TransN et le Service cantonal des transports, je suis obligé d'admettre que la règle n'a pas été respectée par le chauffeur du bus et j'en suis désolé. Cela dit j'espère que c'est un cas qui reste isolé et rare.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je me propose de passer sans transition à la réponse à l'interpellation déposée par Madame Erard et d'autres.

Voix dans la salle : Ce n'est pas Madame Erard, c'est Monsieur Erard.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur Erard ! Je vous prie de m'excuser.

Interpellation

TITRE : Accès à Emmaüs et réseau de transports publics en Ville de la Chaux-de-Fonds

QUESTIONS :

Nous interpellons le Conseil Communal sur les points suivants. Concernant plus précisément Emmaüs:

- *Nous avons compris que la Chaux-de-Fonds avait contribué à l'étude de la solution « prolongement de la ligne 312 » jusqu'à Emmaüs, ce que nous saluons vivement. Néanmoins, après le refus du canton d'aller de l'avant, quelles ont été les actions de la Ville pour tenter de débloquer la situation ?*
- *A notre connaissance, aucune autre solution n'est à l'étude pour parer à l'accès dangereux d'Emmaüs pour les piétons. Que propose la Ville de la Chaux-de-Fonds dans le futur immédiat pour remédier à cette situation qui a déjà occasionné un accident mortel ?*

Concernant plus précisément la refonte du réseau « transport public » en Ville de la Chaux-de-Fonds, nous nous posons les questions suivantes :

- *Est-il vrai que cette refonte est d'ores et déjà à l'étude par plusieurs bureaux d'étude, qu'elle est planifiée pour 2020 et qu'elle est en discussion depuis 2017 déjà ? Si c'est le cas, comment se fait-il que la commission des transports n'en ait pas été informée ?*
- *Est-il vrai que le seul objectif est de faire des économies imposées par le canton ?*
- *Comment peut-on déjà dire que la ligne 312 sera supprimée, alors qu'à ce jour aucune décision allant dans ce sens n'a été prise par les législatifs du Canton et de la Ville, et comment cette éventuelle future suppression peut-elle justifier le blocage du projet de prolongation de la ligne 312 dans le présent ?*

- *L'argument du Service des transports pour justifier cette suppression est de dire que cette ligne est fortement déficitaire. Une prolongation jusqu'à Emmaüs permettrait justement d'attirer une nouvelle clientèle sur cette ligne. Comment se fait-il qu'un essai de quelques mois ne soit pas effectué pour le vérifier ?*

Je vous remercie.

Pour le groupe Les Verts

ERARD Sven

ERARD Monique

Pour le POP

Gressot Julien

Schneeberger Marina

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Alors six questions ont été posées dans votre interpellation, de fait, je serai obligé d'être un peu long pour être complet et pour répondre aux six questions.

La première question est la suivante pour rappel : quelles ont été les actions de la Ville après le refus du Canton de prolonger la ligne 312 jusqu'à Emmaüs ? Alors vous avez raison, le Canton a refusé la prolongation mais il l'a fait avec un argument qui est à notre avis recevable, qui est d'ordre déontologique, quant au financement des transports publics. Et cette règle que se fixe le Canton, pour que vous soyez rassurés, est appliquée à notre connaissance systématiquement partout dans le Canton. L'argument est le suivant : le Canton refuse de verser au pot commun ou de financer une ligne ou un tronçon de ligne à destination d'un seul usage privé. Cela correspondrait à ses yeux à une desserte privée devant être financée par l'entreprise elle-même, ou l'association, ou le particulier privé. Par contre, le Canton n'était pas opposé à un financement par Emmaüs de ce tronçon ou même par la Ville, si la Ville l'avait souhaité. Le coût de cette prolongation du lundi au vendredi entre 7h22 et 18h50 se montait à près de CHF 50'000.- annuels. Le Conseil communal a décidé d'y renoncer.

Vous posez également le problème de l'accès problématique à Emmaüs pour les piétons. Alors différentes variantes ont été étudiées par la Ville pour diminuer la dangerosité de la traversée piétonne. Un projet a été validé par le Service de l'urbanisme, le Service technique et le Service cantonal des ponts et chaussées. Ce projet prévoit l'aménagement d'un îlot reliant le refuge au milieu de la route cantonale et l'ajout d'un candélabre supplémentaire. Ainsi la sécurité des piétons devant traverser la route cantonale serait singulièrement améliorée. Cela dit cet aménagement

imposera aux véhicules venant du Jura et voulant accéder à Emmaüs d'aller faire demi-tour au Passage de l'alambic. Sachez que, pour que vous ayez une juste représentation de quoi il s'agit, un même type d'aménagement a été réalisé par le Service cantonal des ponts et chaussées au Col de la Vue-des-Alpes. Le coût estimatif de cet aménagement est d'environ CHF 30'000.-, sans la valorisation du travail des services communaux et cantonaux, travail de planification. Ces CHF 30'000.- correspondent donc au génie civil, à la signalisation, au marquage et au prix du candélabre. Le Canton est prêt à financer une partie importante des coûts mais estime qu'Emmaüs doit participer, étant donné que cet aménagement, à nouveau, est uniquement destiné à son activité. Un courrier a été envoyé en ce sens à Emmaüs en septembre 2017 et nous attendons toujours à ce propos une prise de position.

Vous posez également la question de la refonte du réseau des transports publics en Ville de La Chaux-de-Fonds. Effectivement, un mandat d'étude parallèle a été lancé à la fin de l'année 2017. Le rendu final a été fait en avril 2018. Depuis la variante retenue est en cours d'affinage, en cours de correction et en cours de vérification. En effet, on ne sait toujours pas aujourd'hui si la variante retenue pourra être mise en application. L'étude de ce point de vue-là n'est pas terminée. Le but du mandat d'étude parallèle est de trouver le schéma optimal pour la Ville à partir de 2020, donc le changement d'horaire 2019. Dans ce cadre-là, l'objectif du Conseil communal est notamment, et j'imagine que c'est un objectif qui sera partagé, d'améliorer la desserte du quartier de l'Orée-du-Bois qui ne nous apparaît pas suffisante aujourd'hui et de prolonger la cadence à 10 minutes en soirée jusqu'à 20h si possible. Quant à la Commission des transports, qui selon vous n'aurait pas été informée et qui devrait l'être, sachez que vos informations sont mauvaises. La Commission des transports a été informée dûment dans sa séance du 4 juin 2018, visiblement à satisfaction, et naturellement continuera de l'être.

Vous posez également la question de savoir comment on peut affirmer que la ligne 312 sera supprimée. Eh bien, vous avez raison, on ne peut en effet pas l'affirmer et le Conseil communal s'en est bien gardé. En outre, le blocage de la prolongation de la ligne 312 jusqu'à Emmaüs n'a rien à voir comme expliqué précédemment avec la refonte du réseau.

Vous évoquez également le caractère déficitaire de la ligne 312. Vous avez raison et c'est un véritable sujet de préoccupation pour le Canton et la Commune. La ligne 312 est en effet la ligne la moins utilisée du réseau avec un taux de couverture extrêmement faible d'un peu plus de 12%. Pour que vous ayez une comparaison, la ligne 304, qui connaît le meilleur taux de couverture de la Ville, a un taux de couverture qui dépasse les 35%.

Voilà, Monsieur le président, il me semble ainsi avoir répondu à toutes les questions de l'interpellation.

M. Alain Vaucher, Président : Merci beaucoup. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Sven Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellateur est satisfait.

250 Foncier

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons constaté en lisant « Arcinfo » que le montant de la vente de l'Usine électrique intrigue les journalistes qui sous-entendent même que c'est un secret étant donné que le Conseil communal a refusé de communiquer le prix exact de la transaction ! Cela nous met quelque peu mal à l'aise dans la mesure où la transparence nous semble de mise et même nécessaire pour nos concitoyens.

Nous insistons particulièrement en raison du flou que cette réponse peu claire laisse planer et qui ne sert ni le Conseil communal ni le Conseil général en ces temps difficiles ! On ne brade pas nos bâtiments pour équilibrer à tout prix notre budget ! Je vous remercie.

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons une question similaire au PS. La vente de ce bâtiment nous paraît effectivement très obscure. Nous aimerions avoir des renseignements sur cette vente, sur le déroulement de la vente. Est-ce qu'on pourrait connaître le montant de cette vente ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord j'aimerais vous dire que la transaction n'est pas terminée, les actes notariés ne sont pas signés. Nous sommes toujours dans le secret des affaires. Nous avons mis un montant au budget 2019 de CHF 1.9 millions. Là on est tout à fait transparents, c'est ce que nous imaginons recevoir, pour autant que tout se concrétise, pendant l'année 2019.

D'autre part, j'aimerais quand même vous rappeler qu'actuellement notre règlement est ainsi fait, que le patrimoine financier est de la compétence du Conseil communal et que sur ces sujets-là nous avons deux commissions, la Commission foncière et la Commission financière, qui sont informées dans les moindres détails. Ces deux commissions savent exactement ce qui se passe.

Maintenant, je ne peux pas vous en dire plus, on devra quand même discuter. Il faut déjà que la transaction se termine, que les actes notariés se fassent. C'est un dossier très compliqué parce qu'en fait nous ne bradons pas notre patrimoine, il s'agit du bâtiment de Viteos, ce n'est pas le nôtre.

Nous nous possédons le sol, donc vous imaginez la complexité des transactions, des actes, des servitudes, etc. entre Viteos, ensuite entre la Ville, ensuite entre la Ville et l'acquéreur. Donc c'est un dossier compliqué qui n'est pas fini et il faudra voir ensuite comment nous allons communiquer et aussi en accord avec les personnes au contrat. Mais évidemment que quand tout sera terminé, de toute façon, les Commissions financière et foncière seront informées de la concrétisation de ce projet et ensuite on étudiera la communication avec le Conseil communal et les partenaires.

450 Ecole obligatoire - Bâtiments

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste demande si nous ne sommes pas allés trop loin quant aux économies sur les postes de travail, notamment des concierges. Il nous semble que les charges de travail vont plutôt dans le sens de l'augmentation, mais pas le nombres d'heures de présence d'où surcharge, fatigue, burnout ! Qu'en est-il exactement?

482 Centre de santé scolaire

Mme Paola Roulet, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans les remarques au budget, en page 139, il est indiqué qu'une baisse de charge est due au manque de personnel pour la conduite des projets. Alors je regrette que des projets ne puissent pas se réaliser par manque de personnel et j'aurais voulu savoir si les projets en questions sont tombés aux oubliettes ou est-ce qu'ils sont reportés ?

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mon intervention ne concerne pas le Centre d'orthophonie mais je ne sais pas trop où la mettre. Nous nous étonnons que, bien que le dicastère se nomme Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration, il n'y ait aucune ligne budgétaire concernant le dernier libellé, c'est-à-dire l'intégration. Quelle est la vision de la Ville sur ce point ?

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à la question qui porte sur le centre 450 de Ecole obligatoire – Bâtiments parce qu'en fait il s'agit d'une question touchant à la conciergerie qui se trouve au Service des bâtiments et du logement. Cela dit mon collègue Théo Bregnard, le cas échéant, pourra aussi compléter.

Sachez d'abord que comme dans tous les services de la Ville, lorsqu'un concierge quitte son poste, une analyse du poste est effectuée, une analyse du temps de travail est également effectuée et présentée

d'abord à la direction du dicastère et ensuite au Conseil communal pour décision. Depuis le début de la crise financière, soit 2015, les postes ont effectivement évolué et des diminutions sont observées. Je vais passer en revue chaque année pour que vous ayez une idée précise de la situation.

En 2015, il n'y a eu aucune diminution de poste. En 2016, il y a eu une diminution importante des postes de conciergerie. 2.5 EPT réalisées entre Espacité, entre Passage Léopold-Robert 3, entre Numa-Droz 4, 5 et 7, soit les halles de gymnastique et l'ancien hôpital, le collège de l'Ouest et également un poste sur les concierges polyvalents, soit les concierges qui sont appelés à intervenir dans tous les bâtiments de la Ville. En 2017, il y a eu une diminution de 0.7 EPT, qui a été consentie entre les Foulets, Numa-Droz, la Bibliothèque de la Ville et à nouveau les concierges polyvalents. En 2018, il y a eu une nouvelle diminution de 0.3 EPT qui a encore été consentie, notamment sur Espacité. Aucune nouvelle diminution n'est prévue pour 2017. A ses diminutions, se sont ajoutés des changements de paradigmes parfois importants, notamment la suppression d'appartements de fonction, ceci sur demande et après analyse avec la direction de l'Ecole obligatoire. Ainsi la suppression des appartements de fonction des Crêtets, mais ça ça remonte à il y a longtemps, au début des années 2000, puis récemment la suppression des appartements de fonction aux Foulets, à la Promenade, aux Gentianes et à Bonne-Fontaine sont intervenues.

Aujourd'hui, seuls les grands centres, outre les Crêtets, sont encore dotés de concierges résidents. Notons que dans plusieurs collèges, dont la Promenade, qui est souvent citée en exemple, il n'y a pas eu de diminution d'effectif depuis de très nombreuses années. Le Conseil communal sait que l'effort qui a été sollicité auprès de la conciergerie est important et doit veiller au bon fonctionnement du système. Pour ce faire, des pistes de réflexion sont aujourd'hui ouvertes et devront aboutir. La première piste consiste à envisager l'augmentation des budgets du personnel auxiliaire à même de remplacer un concierge lorsque celui-ci est malade, sans doute qu'il y a là un point notamment important, par rapport à ce que vous évoquiez. La deuxième piste de réflexion est le suivi du personnel absent qui doit être repensé en bon partenariat avec le Service des ressources humaines afin d'obtenir un retour des absents peut-être plus rapide mais surtout mieux adapté aux problèmes de santé rencontrés par nos collaborateurs. Et la troisième piste de réflexion est un meilleur suivi du personnel sur site qui doit être envisagé, soit un suivi plus régulier et de fait également plus valorisant. Voilà quelle est la situation de la conciergerie globalement dans les bâtiments d'utilité publique et dans les collèges.

Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à Madame Roulet du POP, tout d'abord c'est vrai que la remarque est peut-être pas très claire et je m'en excuse.

Comme vous vous en souvenez sans doute, en 2017, il y a eu le départ volontaire de l'adjointe du chef de service à 0.8 EPT que nous avons décidé de ne pas repourvoir du tout. Ce qui fait que l'année 2018 a été un peu une année de transition, puisqu'il a fallu former des collaboratrices déjà présentes à la prévention et à toutes les actions en terme de prévention de la santé. 2019 devrait être une année plus apaisée sur ce domaine-là, puisque les actions vont reprendre, mais très clairement avec un 0.8 EPT de moins, ce qui correspond quand même à 18% de l'ensemble du personnel. Moins d'actions seront menées mais des actions continuent à être menées dans la prévention parce que nous y tenons particulièrement, notamment pour tout ce qui est santé scolaire. Là il n'y a aucune baisse d'interventions, mais dans les actions plutôt tout public, nous allons pouvoir mener en 2019 de belles actions, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait en 2018. Donc je vous rassure, c'est plutôt la remarque qui est libellée de manière un peu difficile à comprendre.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour ma part, je répondrai à la question qui porte sur le centre qui n'existe pas, Madame Jeandroz.

Alors s'il n'y a pas de ligne budgétaire, ça ne veut pas dire de notre côté qu'il n'y a pas une ligne claire et relativement volontariste en matière d'intégration. Dès lors, nous soutenons vraiment au travers de l'ensemble des services la question de l'intégration. La majeure partie des soutiens se trouve néanmoins dans le rapport à la page 178, si vous souhaitez l'ouvrir, avec des subventions sociales, dont nombre d'entre elles portent sur la question intégrative. J'en cite 2-3 à titre d'exemples : RECIF CHF 19'000.-, Centre Mosaïque CHF 8'400.- ou Bel-Horizon CHF 2'700.-. A côté de ça, on a aussi soutenu l'été dernier, vous vous en souvenez peut-être, les cours de français au Bois du Petit-Château. On a aussi soutenu aux Affaires culturelles dernièrement, si certains d'entre vous sont allés, un festival des artistes du monde qui avait un côté intégratif. Au Service des sports, au Service de la jeunesse, à la Santé, je crois que je ne vais pas faire l'ensemble des services, il y a aussi des projets qui portent sur l'intégration et c'est vraiment un sujet sur lequel on est attentif. Et je ne parle pas Madame Jeandroz de l'Ecole, que vous connaissez.

Alors comment valoriser ce travail intégratif ? Faut-il une ligne budgétaire comme on la voit dans à peu près toutes les grandes villes de Suisse ? On la voit par exemple à Bienne, à Neuchâtel, qui ont des budgets importants – je crois qu'il faut le reconnaître – de plus de CHF 200'000.- pour Neuchâtel, CHF 300'000.- pour Bienne, qui mettent en valeur ce travail. Je crois que nous on a n'a pas à rougir, je crois que le travail est fait, peut-être qu'il s'agirait à futur d'avoir un poste à ce niveau-là plutôt que de devoir aller puiser dans le fonds Favre-Robert-Guyot-

Bingguelly, où les prestations vont dans un sens social et intégratif ou alors aller chercher dans d'autres centres. Ça pourrait être une idée d'avoir vraiment un centre qui soit pour toutes les questions transversales ou qui porte spécifiquement sur l'intégration. Donc on y réfléchit mais pour l'instant, vous voyez qu'on répond globalement à ces questions d'intégration.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je souhaite juste réagir à la réponse de Monsieur Huguenin-Elie. Le problème des concierges ne se résume pas à un seul collège et pour travailler dans ce collège-là précisément, effectivement, le pourcentage n'a peut-être pas été réduit, par contre le nombre de classes et surfaces à nettoyer ont augmenté et le concierge a aussi été détaché au parascolaire. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'excuse, je vais faire l'affreux mauvais élève et vous auriez tout à fait le droit de faire une motion d'ordre, Monsieur le Président, simplement comme la remarque de Madame Erard est venue un peu sur le tard, je m'étais déjà partiellement assoupi.

RIRES

J'aimerais corriger ce qui a été dit parce que simplement c'est faux. Le concierge actuel du Collège de la Promenade a été muté au Collège de la Promenade à sa demande le 1^{er} janvier 2011 pour un mandat à 87.5% et 12.5% au Temples de l'Abeille. Il n'y a depuis pas eu d'économies. Il ne travaille plus au Temple de l'abeille pour 12.5% mais dans un accueil parascolaire. Le pourcentage pour le Collège de la Promenade est resté strictement le même. Par ailleurs, au Collège de la Promenade, le principe du concierge résident a effectivement été supprimé, supprimé pour être plus clair à la demande de la direction de l'Ecole obligatoire et à la demande du concierge résident auquel nous avons souhaité, avec la direction de l'Ecole obligatoire, donner satisfaction afin de préserver sa motivation. J'espère que c'est le cas.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les surfaces ont néanmoins été augmentées par le nombre de classes qui a augmenté dans le Collège, sans que le pourcentage n'ait lui été augmenté, à tel point qu'à l'heure actuelle les WC ne peuvent pas être nettoyés à satisfaction, par exemple.

BROUHAHA

620 Service des Ressources humaines

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a récemment appris que le remplacement d'un congé non payé au Musée des beaux-arts de trois mois avait été mis au concours sur le réseau *museum.ch* et non pas en interne. Ce cas de figure nous surprend et soulève une question subsidiaire. Quelle est la pratique générale de notre Ville en ce qui concerne les engagements temporaires ? Dans quelle mesure recourt-on à une recherche externe ? De plus, quand est-il de l'application de l'article 121a de la Constitution qui stipule expressément la préférence indigène. Nous souhaiterions que le Conseil communal puisse nous éclaircir sur le cas du Musée des beaux-arts et sur la procédure générale de mise en concours.

M. Oguzhan Can, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste soutient les offres d'apprentissages et de stages. En effet, dans un marché du travail de plus en plus sélectif et concurrentiel, il nous semble important d'offrir à nos jeunes des connaissances pratiques, afin de leur garantir une intégration professionnelle réussie. Cet objectif doit aussi être celui de nos services publics, garants d'une exemplarité essentielle dans le monde d'aujourd'hui. À ce titre, nous savons que notre Ville offre déjà des places et nous lui en sommes reconnaissante. Cependant, nous souhaiterions en connaître les chiffres et plus généralement la politique générale appliquée et le bilan que nos autorités en tirent.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la demande du groupe socialiste, je concède un petit couac au Musée des beaux-arts et vous fait dès lors notre mea culpa concernant la mise au concours à l'externe. Enfin, pour un CDMax comme ici, de trois mois, 50%, nous ne faisons pas systématiquement des mises au concours externes mais je laisserai ma collègue vous répondre sur la politique générale.

En général, effectivement, on cherche toujours en priorité à l'interne pour les remplacements, comme cela se fait depuis longtemps, comme on l'a encore fait trois fois cet automne au sein des musées. Donc de manière générale, on fait appel aussi – je crois que c'était une demande plus large – aux collaborateurs des musées, et des musées-amis si l'on veut, pour renforcer les équipes et les remplacements. Enfin, ce qu'il faut dire sur le Musée des beaux-arts, c'est que l'été dernier, il y a eu un départ à la retraite et que finalement le Musée s'est retrouvé en manque de personnel, notamment lors de remplacements ou lors des weekends. C'est dans ce cadre-là, ça n'excuse pas forcément l'erreur et la mise au concours à

l'externe, mais c'est vraiment dans ce cadre-là que ce poste a été proposé à l'externe, parce qu'évidemment si on veut renforcer les équipes au weekend, on ne peut pas seulement travailler avec les équipes des musées. Voilà, donc c'est pour palier à ces problèmes d'équipes parfois un peu serrées en cas de maladie qu'on a voulu postuler à l'externe mais on aurait quand même dû passer par la procédure, qui n'était pas totalement adéquate en l'occurrence. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors la procédure normale, c'est que lorsque quelqu'un demande un congé maternité, ou bien un congé simplement, cette demande arrive en général au Conseil communal et on valide la procédure pour décider si on accepte un remplacement ou non. Ensuite, si le Conseil communal valide le remplacement, le service concerné normalement s'informe des disponibilités de son personnel et revient au Ressources humaines pour voir comment il peut procéder au remplacement. Soit on a une solution à l'interne, soit la personne qui est en charge du service propose une autre solution et ensuite les Ressources humaines interviennent pour un engagement sur un CDMax. Voilà la procédure normale. Mais tout passe quand même par le Conseil communal avant pour savoir si nous remplaçons ou non.

En ce qui concerne les stages, si vous regardez dans le budget, il y a les salaires pour les stagiaires un petit peu dans tous les services. C'est une décision du chef du dicastère avec les chefs de service de mettre des postes de stagiaires et ensuite il sont validés dans le budget que l'on valide ce soir. Donc en fait, en acceptant ce budget, il y a par endroit des postes de stagiaires. La procédure est la suivante : ces stagiaires ce sont les services qui viennent proposer des postes de stagiaires, les Ressources humaines interviennent à ce moment-là pour contrôler si ce qu'on leur demande correspond bien à ce qui était prévu dans le budget comme poste de stage et ensuite si tout est en ordre, si on est dans le budget et que c'est comme prévu, les Ressources humaines préparent les contrats et définissent la politique salariale pour ces postes-là. Autrement, les Ressources humaines contrôlent aussi si parfois il faut faire des conventions – suivant les stages, il pourrait y avoir des conventions qui se préparent avec les écoles – mais dans un premier c'est la validation dans le budget des postes de stage, ensuite une demande au Service des ressources humaines et on finalise simplement le travail lorsque les services ont fait des choix.

Maintenant, vous me demandez toutes sortes de chiffres dont je n'ai pas connaissance aujourd'hui, donc il faudrait me demander plus précisément ce que vous voulez et on regarde si on peut vous les donner, ou bien éventuellement les mettre dans le rapport des comptes 2018.

701 Service technique

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Un chantier, avant de générer des perturbations supportables pour les citoyens, est à valoriser. Il construit, améliore, rénove ou sécurise. Force est de constater que de nombreux chantiers importants, sauf les nouveaux ascenseurs de la gare, se sont déroulés cette année sans aucun panneau informatif visible des citoyens. Une simple pancarte plastifiée A3 suffirait pour indiquer qui est le maître d'œuvre du chantier, ce à quoi il est destiné et jusqu'à quand il va durer. Le Conseil communal peut-il nous garantir qu'une nette amélioration est envisageable dès le printemps 2019 ? Je vous remercie.

M. Oguzhan Can, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre de la loi sur les finances, le Grand Conseil a dernièrement prévu et adopté des réserves de lissage applicables dans certains secteurs. Dépendant des réalités météorologiques, le compte dédié à l'enlèvement de la neige subit des fluctuations qui tantôt effleurent le budget, tantôt l'étouffent. Dans ce cas, le groupe socialiste se demande s'il serait possible, nécessaire et utile de prévoir une réserve de lissage pour ce compte. Le Conseil communal pourrait-il l'envisager et, le cas échéant, nous faire part de sa position à ce sujet ? Merci.

715 Ateliers

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une question en rapport avec un événement qui apparaît dans ce centre, qui est l'externalisation du travail du sellier. Je n'ai pas besoin de réponse sur ce transfert-là, mais je souhaitais faire une remarque en disant que ce serait peut-être intéressant qu'on puisse avoir, en tout cas pour les comptes, pas ce soir forcément, un bilan des externalisations qui ont été faites, parce qu'on sait que certaines fois ça vaut la peine de prendre à l'interne, comme avec le Service de la communication, et d'autres fois c'est profitable de le faire à l'externe. Et puis je voulais savoir si c'était possible d'avoir, le mieux ce serait dans le cadre des comptes, une évaluation des résultats des externalisations ou des internalisations – je ne sais pas si ça se dit ? – au sein de l'année. Je vous remercie.

755 Urbanisme-Mobilités-Environnement

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de l'adoption du budget 2017 et lors de l'adoption également de la stratégie pour la législature 2016 à 2020, le Conseil

général avait adopté un postulat relatif à la création d'une monnaie locale. Deux ans se sont écoulés, d'autres villes ont mis en place ce type de système. Nous avons eu notamment un exemple avec la ville de Delémont qui, dans le cadre des festivités de l'Arcjurassien, a expliqué tous les bienfaits finalement de cette monnaie locale à l'échelle delémontaine. La question que nous nous posons aujourd'hui est : où en sommes-nous à La Chaux-de-Fonds ? Puisque ça fait deux ans. Et est-ce que nous pouvons espérer recevoir un rapport, en tout cas d'information, ou de mise en œuvre qui serait encore mieux, sur l'état des lieux des réflexions du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Deux questions. La première porte sur le centre 701 Service technique et particulièrement sur la signalisation des chantiers, une question posée par Monsieur Borel que je taxerai de sévérité concernant le chantier des ascenseurs de la gare. Il y a des panneaux, on peut juger qu'il n'y en a pas assez mais il y avait une signalisation particulière. Cela dit, globalement, jusqu'en 2017, le Service technique avait effectivement pour habitude de poser des grands panneaux format A0 aux abords de ses chantiers. En 2018, surchargé, le Service technique s'est contenté de communiqués de presse et des informations aux riverains pour les chantiers les plus importants. Le Conseil communal reconnaît aujourd'hui, et avec le Service technique, que c'est insuffisant. Aussi, le manquement de 2018 sera corrigé en 2019 et la seine habitude de poser de tels panneaux sera reprise. Les panneaux mentionneront le ou les maîtres d'ouvrage avec numéro de téléphone et contact, le périmètre du chantier avec un plan, la durée du chantier, un descriptif sommaire des travaux et encore les entreprises concernées. Toutefois, cette signalétique ne sera posée qu'aux abords des chantiers importants et qui sont de la prérogative de la Ville.

Cela dit, il a été demandé à Viteos d'en faire de même pour ses propres chantiers. Donc mon collègue Marc Arlettaz, en charge des Services industriels et du Service des espaces publics, est aussi concerné par cette question. Aussi, Marc si tu souhaites ajouter quelque chose, n'hésite pas.

RIRES

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En complément à ce qui vient d'être annoncé par Théo Huguenin-Elie, qui est prévu dès l'année prochaine, la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est greffée sur un projet initié par le Service cantonal des ponts et chaussées qui

permettra à terme, certainement pas pour l'exercice 2019 mais vraisemblablement pour 2020, d'avoir une plateforme Web sur la base du SITN Système d'information du territoire neuchâtelois, qui recensera en direct les chantiers dans notre Ville, plateforme qui est consultable par tout un chacun en accès public. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je poursuis avec la deuxième question qui m'a été posée, une question qui porte sur le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et singulièrement sur la monnaie locale. Alors sachez Madame Locatelli qu'un projet est à l'étude dans les services. Une note est déjà remontée au Conseil communal, qui l'a validée. Il a validé le principe proposé, donc le principe fondamental est retenu. Permettez-moi de ne pas vous l'exposer étant donné qu'il fera naturellement l'objet d'une présentation d'abord en Commission de gestion du Service d'urbanisme, la Commission INFRUEN, puis d'un rapport au Conseil général, devant votre Autorité, et en réponse au postulat qui a été déposé il y a exactement deux ans jour pour jour, et ceci si possible lors de la session du mois de mars 2019. Pour l'heure, le Secteur du marketing urbain et commerces du Service d'urbanisme et la direction du dicastère concerné planifient une large consultation qui commencera encore en décembre, naturellement par le CID, et puis dès janvier par un certain nombre d'entreprises répondant à un certain nombre de critères. En d'autres termes, si nous trouvons les soutiens suffisants auprès du CID et auprès des entreprises, nous serons à même de vous proposer prochainement un beau projet qui nous l'espérons vous satisfera, satisfera les employés communaux et satisfera les commerçants.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il restait deux questions. La première concernant le centre 711 et l'enlèvement de la neige, dont vous savez tous effectivement qu'il peut subir, en fonction des conditions météorologiques, des grosses fluctuations, mais les dispositions de la LFinEc, dont il serait question, ne sont pas encore en application aujourd'hui. Il s'agit du rapport du Conseil d'Etat 18033, dont le Grand Conseil ne s'est pas encore saisi. Et quand il s'en saisira, les propositions qui lui seront faites concerneront des réserves de lissage pour les revenus, en particulier pour les revenus fiscaux, et en principe pas pour les charges. Quand bien même une possibilité de cet ordre-là devait être à la disposition du Conseil communal, il faudrait encore voir dans quelle mesure ce serait véritablement intéressant, puisque si effectivement une année ou l'autre ça représente des charges

supplémentaires, parfois dans des exercices difficiles, ça peut être l'occasion d'un peu d'air frais aux comptes.

Question concernant le sellier, au centre 715 Ateliers. Alors j'ai de la peine à me prononcer sur la faisabilité de votre demande générale Monsieur Boukhris sur l'ensemble des externalisations, qui semblent quand même représenter un travail extrêmement conséquent, mais c'est très volontiers que je vous réponds sur le cas particulier du sellier. Vous avez vu en remarque qu'il est prévu d'externaliser pour environ CHF 25'000.-, ce qui correspond dans les très très grandes lignes au quart des charges du poste du sellier. Alors effectivement, au fil des années, les prestations de sellerie, que ce soit sur cuir, sur tissu ou sur plastique, ont baissé et, profitant du départ à la retraite du titulaire, il n'apparaissait vraiment pas opportun de reprendre en interne ce type de compétence, par rapport à l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Je vous remercie.

871 Service ambulancier

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste s'inquiète de l'augmentation constante des frais de poursuite relatifs aux factures d'ambulances. Cela signifie-t-il que nos habitants peinent de plus en plus à payer ces frais qui ne sont couverts qu'en partie par l'assurance de base? Ou alors que l'on recourt plus facilement aux transports par ambulance? La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel et Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds pour examens complémentaires, pour des enfants, etc. ? Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. Pour répondre à la question de Madame Gagnebin, concernant le centre 871 Service ambulancier et la question des frais de poursuite, c'est une question qu'on a me semble-t-il déjà thématiqué une fois ou l'autre, que ce soit au nouveau du Service ambulancier ou au niveau de la partie défense incendies du SIS, ou encore à la Sécurité publique avec l'augmentation là aussi relativement constante du nombre de commandements de payer qui sont remis. Effectivement, il y a une augmentation, mais vous constaterez surtout que le montant qui a été inscrit au budget 2019 a principalement pour but de s'aligner sur le montant aux comptes 2017. C'était plutôt le montant prévu au budget 2018 qui était sous-estimé. Alors, c'est évidemment multifactoriel cette augmentation. Il y a l'amélioration de la collaboration des processus entre le Service des finances et le SIS, pour procéder de manière plus rapide et plus systématique à la mise aux poursuites. Il y a effectivement les difficultés qu'une partie de nos concitoyens peuvent rencontrer. Il y a également, je crois qu'il faut le dire, des changements de société, qui font qu'une partie

de nos concitoyens sont moins attentifs, moins diligents à régler leurs factures et finalement se préoccupent du paiement une fois la mise aux poursuites réalisée, ce qui est malheureux, puisque ça engendre des frais et pour eux et pour nous. Et puis il y a une petite marge de la population qui utilise les services du SIS pour des courses ambulancières, qui bénéficient du remboursement de la course et utilisent l'argent reversé par leur assurance maladie à d'autres fins. Cela existe aussi. C'est marginal, mais cela existe. C'est multifactoriel. Ça démontre effectivement une certaine difficulté pour une partie de notre population mais ça reflète également d'autres types de comportement qui sont assez actuels.

Voilà. Je suis un petit peu dans le même cas que Madame Jeandroz, qui ne savait où poser sa question sur l'intégration, je ne sais pas à quel centre rattacher l'interpellation qui restait en suspens – puisqu'on n'a pas de centre sur les Affaires militaires, n'ayant pas d'armée communale – de Hughes Chantraine concernant l'éventuelle présence d'un dépôt d'explosifs sur notre territoire.

Interpellation Hughes Chantraine

" Mitholz, la poudrière "

Toute la population suisse s'émeut depuis quelques semaines du danger extrême vécu par les habitants de ce village de l'Oberland bernois.

La raison en est qu'un stock gigantesque de munitions y a été entreposé à la seconde guerre mondiale et dont une partie a déjà explosé en 1947, produisant un réel cataclysme dans la vallée. C'est donc une énorme bombe qui sommeille encore quelques encablures du village.

Le fait n'est pas isolé, et l'armée suisse a enseveli durant la dernière guerre (et directement après celle-ci) des tonnes de munitions et d'explosifs. Certains pour les stocker, d'autres, à titre défensif.

Il m'a été expliqué il y a bien des années par un haut gradé, que La Vue des Alpes avait également été le théâtre d'une telle opération et que plusieurs dizaines de tonnes d'explosifs y avait été emmurés.

L'objectif militaire était purement défensif et consistait à faire effondrer la route du col de La Vue et créer ainsi, un barrage contre une invasion du pays par cette voie. Un tel effondrement pouvait, selon mes sources, ralentir la progression ennemie de près de trois jours.

Toujours selon mes sources, comme la menace d'une invasion du territoire (le Réduit National!) par la voie neuchâteloise à perdu de sa crédibilité, les forces armées s'étaient posés la question de sortir de la montagne les explosifs qui avaient été entreposés. Mais apparemment, une certaine instabilité du produit créait un risque beaucoup trop élevé et il aurait finalement été décidé de simplement sceller l'entrée ... !

Le Conseil communal est-il au courant d'une probable présence d'explosifs instables en quantité monstrueuse au creux de La Vue des Alpes ?

Peut-il se renseigner sur le risque " Mitholzien " d'une telle situation, si elle s'avère réelle ?

Pour le groupe UDC

*Hughes Chantraine
Thierry Brechbühler
Marc Schafroth*

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Alors je peux vous rassurer, mais vous l'avez déjà été par la presse régionale, que je vous rassure, je n'ai pas mandaté pour ça mais qui a fait son travail en parallèle du nôtre, mais nous avons vraisemblablement les mêmes sources puisque votre serviteur s'est renseigné auprès du Service cantonal de la sécurité civile et militaire qui lui-même a posé la question au Secrétariat général du DDPS. La réponse est la suivante : il y a effectivement eu alors, peut-être sur notre territoire mais peut-être aussi à l'époque sur celui de la Commune de Fontaines, le long de la route de la Vue-de-Alpes, des explosifs inertes qui étaient disposés sous la route pour pouvoir barrer une éventuelle poussée ennemie. Des explosifs qui étaient là sans les éléments de mise à feu évidemment, pour des questions de sécurité. Ces explosifs ont été démantelés à l'époque où Armée XXI a été mise en place au début des années 2000, donc le SSCM nous confirme, par les informations qu'il a reçues de la Confédération, qu'il n'y a actuellement aucun dépôt de munitions dans la région de la Vue-de-Alpes. J'espère que vous en êtes donc rassuré. Merci.

M. Hughes Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je voulais simplement présenter ma satisfaction par rapport à la réponse qui a été faite à mon interpellation et elle est... maximale.

RIRES

M. Alain Vaucher, Président : Alors veuillez m'excuser pour toutes les imprécisions ce soir. J'ai eu beau me préparer mais c'est assez difficile. Mais par contre, il y a une chose que je n'ai pas oublié, c'est que plus ou moins en milieu de séance, on doit s'arrêter et on doit aller se restaurer au Flic-bar ici en haut.

BROUHAHA

Ah mais alors si le Conseil général désire terminer, on peut finir. On continue donc la discussion de détail sur les budgets des investissements, page 185.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je voulais vérifier auprès de mon groupe, nous n'avons pas de questions sur les investissements. Si tous les autres groupes sont comme nous, je pense qu'on peut vous épargner cette lecture. Je ne sais pas si les autres groupes ont des questions ou pas ?

RIRES

M. Alain Vaucher, Président : Si personne n'a de question, je suis tout à fait d'accord de m'arrêter. Ok. Donc on peut passer aux votes des arrêtés.

L'arrêté n° 1 est accepté par 39 voix, sans opposition.

L'arrêté n° 2 est accepté par 39 voix, sans opposition.

L'arrêté n° 3 est accepté par 39 voix, sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 39 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 39 voix sans opposition.

M. Alain Vaucher, Président : Je vous annonce que les motions vont être développées à la prochaine séance.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il me semble que, si nous avons consenti à aller jusqu'au bout du budget, est-ce que nous ne faisons pas toujours une pause ? Mais la

pause est une pause, c'est-à-dire que nous n'avons pas terminé notre session puisqu'il est prévu dans le règlement général que nous avons jusqu'à 22h. Donc comme je n'imagine pas que nous pourrions aller jusqu'à 22h mais je pense qu'une demi-heure voire 45 minutes seront suffisantes et ça nous permettra ensuite de reprendre nos travaux et aller au bout de l'ordre du jour et de commencer l'année 2018 avec un tout nouvel ordre du jour.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. De toute façon, je vous donne rendez-vous dans 45 minutes dans cette salle et effectivement nous...

BROUHAHA

De toute façon, je ne vous libérerai qu'après la pause, donc dans 45 minutes. On se retrouvera ici, parce que je sens un petit flou artistique actuellement.

BROUHAHA

Vous pouvez aller manger. On se retrouve après, que ce soit pour 5 secondes ou 50 minutes !

PAUSE

M. Alain Vaucher, Président : Nous avons donc en point 3 la réponse à la motion du groupe parti socialiste sur la mobilité douce sur la nouvelle place de la gare.

Motion du groupe PS

Stationnement pour la mobilité douce sur la nouvelle place de la gare

Le bel été que nous avons passé a permis aux chaux-de-fonniers d'utiliser leurs 2 roues (vélos, vélos électriques, scooteurs, motos et autres trottinettes) comme probablement jamais auparavant ! Preuve en est le parc à vélo du couvert de la gare qui n'a pas désenpli ou presque depuis le mois de juin.

Ce qui est très réjouissant c'est bien entendu que le vélo est en train de se faire une belle place dans notre ville.

Ce qui l'est un peu moins, c'est que la place dédiée à la mobilité douce sur la place de la gare est déjà presque saturée à tel point que certains jours,

des vélos sont attachés sur les nombreux piliers du couvert jusqu'au milieu de celui-ci.

Dans le but de soutenir l'utilisation du vélo et de la mobilité douce en direction de la gare, il nous semble indispensable d'anticiper et de prévoir des installations de stationnement dignes de ce nom.

Nous demandons au conseil communal d'étudier des solutions afin d'adapter le stationnement des deux roues sur la place de la gare ou dans ses alentours afin de promouvoir encore un peu plus l'utilisation de la mobilité douce dans le respect de l'esthétique de la place et du couvert en question.

La Chaux-de-Fonds, le 30 octobre 2018

Pour le groupe PS

Patrick Jobin

Monique Gagnebin

Rose Lièvre Assamoi

Silvia Locatelli

Carmen Brossard

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour que nous puissions honorer l'horaire du Conseil général, je me propose une réponse particulièrement longue.

RIRES

Non, passez-moi la boutade... Alors d'abord, le point de la situation. Le Conseil communal reconnaît la pertinence de la motion. Il répondra favorablement à cette motion. De fait, il proposera, après que nous ayons développé, au groupe socialiste, de retirer la motion afin que nous puissions mettre en œuvre ce que nous proposons, pour autant que ça satisfasse le groupe socialiste, sans passer par un rapport.

La situation à l'heure actuelle est la suivante : le couvert polyvalent de la Place de la gare compte 24 arceaux à vélo. Bien entendu qu'un arceau permet de parquer deux vélos. Au-delà de ces 24 arceaux, il y a encore un parking à vélos derrière Gare 4, entre le sous voie qui va à la gare et Gare 4, et ici nous avons 18 arceaux, soit 36 places, qui sont installées à l'arrière du bâtiment. Force est de constater, cela dit, que ce parking à vélos est peu utilisé, moins utilisé que celui du couvert et ceci peut s'expliquer d'une

part parce qu'il est peu visible depuis la Place de la gare, d'autre part parce qu'il est moins accueillant, plus retiré et plus à l'abri des regards. On peut imaginer aussi qu'un certain nombre de cyclistes rechignent à parquer leur vélo dans ce parc à vélos, avec le souci d'éventuelles déprédations. Cela dit, on ne constate pas de déprédations, mais enfin ça peut être un sentiment existant. Il est à noter que le parking est pour l'instant inaccessible en raison du chantier sur l'immeuble de Gare 4. Au total donc, le nombre de places avec arceau sur l'entier de la Place de la gare est de 84 places pour les vélos.

Pour répondre à votre préoccupation, qui est une préoccupation partagée par le Conseil communal – qui se réjouit d'ailleurs du succès des vélos en Ville de La Chaux-de-Fonds et du développement de ce type d'usage de mobilité – les mesures qui ont été proposées par les services au Conseil communal et qui ont été validées par le Conseil communal sont les suivantes. Il s'agit d'installer des arceaux supplémentaires sous le couvert polyvalent. Il est proposé d'installer dès le printemps 2019, 20 arceaux supplémentaires, donc pour 40 places supplémentaires, sous le couvert en ouest de ceux déjà existants. Par ailleurs, nous comptons également installer une signalétique. Trois petits panneaux avec logo *Stationnement vélos couvert* et une flèche directionnelle pour indiquer la présence des arceaux situés entre Gare 4 et les voies CFF. Ces trois panneaux seraient installés sur un pilier du couvert polyvalent, contre le bâtiment de la Gare et contre le mur de soutènement des voies CFF. Ces panneaux devraient permettre de mieux mettre en valeur la présence de ce parking à vélos. Si les mesures proposées ne sont pas à terme suffisantes, nous poursuivrons naturellement la réflexion pour envisager des interventions plus conséquentes, qui pourraient être développées sur site, mais qui pour l'heure ne sont pas planifiées.

Voilà. J'ai à disposition le plan de l'installation des nouveaux arceaux si ça vous intéresse et j'espère que les décisions du Conseil communal, sur propositions des services, pourront vous satisfaire et qu'ainsi vous pourrez retirer la motion, ce qui serait naturellement un gain de temps et d'efficacité pour les services communaux et naturellement pour votre Autorité.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes satisfaits que la problématique soulevée par la motion soit reconnue comme une réelle problématique. Nous sommes encore plus satisfaits de la rapidité avec laquelle nous avons pu obtenir une réponse sur ce sujet technique et nous sommes satisfaits des solutions proposées qui semblent répondre à nos préoccupations. Au vue de la rapidité et de l'efficacité de réponse du Conseil communal, on est tenté de maintenir la motion, puisque le rapport est presque déjà rédigé...

RIRES

M. Patrick Jobin, PS : Cependant, dans un esprit constructif et de confiance réciproque et surtout afin de ne pas stopper les services dans leur remarquable élan – les mettre devant l'écran à rédiger un rapport – et qu'ils continuent de travailler sur le terrain, on retire la motion, en gardant à l'œil l'évolution et l'avancement de ce dossier. Merci de votre attention.

M. Alain Vaucher, Président : Donc nous avons encore d'autres motions qui ont été déposées, cependant l'usage est de ne pas développer de motions lors de la séance du budget. On va passer ces motions à la prochaine séance. Néanmoins, ce que je vous propose c'est de passer ce soir un projet d'arrêté de la Commission financière si cela vous convient ?

Projet d'arrêté de la Commission financière

Article premier.- Le règlement de la Commission financière, du 23 novembre 2004, est modifié comme suit:

Art. 3a (nouveau):

¹ Les représentants des groupes politiques à la Commission financière donnent leur position qui se trouve à la fin des rapports relatifs au budget et aux comptes. Cette prise de position comprend 1500 caractères maximum, espaces compris, pour chaque prise de position.

² La prise de position définitive des groupes doit être rendue oralement lors de l'adoption du rapport de la Commission financière. Si la prise de position d'un groupe politique est manquante, la lecture des prises de positions des autres groupes n'est pas obligatoire et chaque parti politique envoie sans délai sa prise de position directement au secrétariat du Service des finances.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Le président de la commission financière
Cédric Haldimann

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, en tant que président de la Commission financière, je dépose un projet d'arrêté. La Commission financière avait mandaté le bureau de la Commission financière pour clarifier en fait les prises de position qui figurent dans le rapport de la Commission financière,

dans chaque rapport du budget ou des comptes. Et donc nous nous sommes rencontrés pour mettre un cadre sur le nombre de caractères et sur la longueur des prises de position. Nous nous étions rencontrés pour l'élaboration de ceci et par rapport à la modification du règlement de la Commission financière, ce qu'on vous propose donc c'est de clarifier les prises de position et aussi de demander à ce que chaque parti donne sa position lors de la dernière séance de la Commission financière et pas que certains partis la donnent et d'autres ne la donnent pas. Constructif également et équité pour chaque parti, voilà un peu la motivation. Ce projet d'arrêté a été présenté à la Commission financière lors de l'élaboration du budget 2019. Il a été accepté aussi à l'unanimité des membres de la Commission financière présents et c'est ce que nous vous proposons ce soir de voter. Merci.

M. Hughes Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste dire – alors j'ai regardé la teneur de ce projet d'arrêté – que ce qui est transcrit dans ce projet d'arrêté, c'est quelque chose qui est déjà en vigueur effectivement à la Commission financière depuis un certain temps. Ça n'était que des discussions qui avaient été faites et des accords qui avaient été pris tacitement, et qui peut-être effectivement commençaient à avoir un peu moins d'effets et commençaient peut-être à trouver, je dirais, une certaine lassitude. Néanmoins je trouve que de le mettre maintenant dans une règle écrite, c'est juste parfait.

Le projet d'arrêté de la Commission financière en relation avec la modification du règlement de la Commission financière n'étant pas combattu, il y a entrée en matière.

Le projet d'arrêté est accepté par 37 voix, sans opposition.

M. Alain Vaucher, Président : Sur ce, je mets fin à cette 21^e séance du Conseil général, je vous dis à bientôt en février, le 5 février pour être exact. Je vous souhaite de joyeuses fêtes, Joyeux Noël et je vous rappelle la conférence de Madame Cabanes demain au Musée international d'horlogerie et également le Marché de Noël de Foyer Handicap qui se déroule demain après-midi et durant samedi, une institution qui a besoin d'être soutenue. Voilà, bonne soirée, bonne nuit.

Séance levée à 20h35.

Le président :
Alain Vaucher

Le secrétaire :
Thierry Brechbühler

La secrétaire-rédactrice :
Eliaana Merola